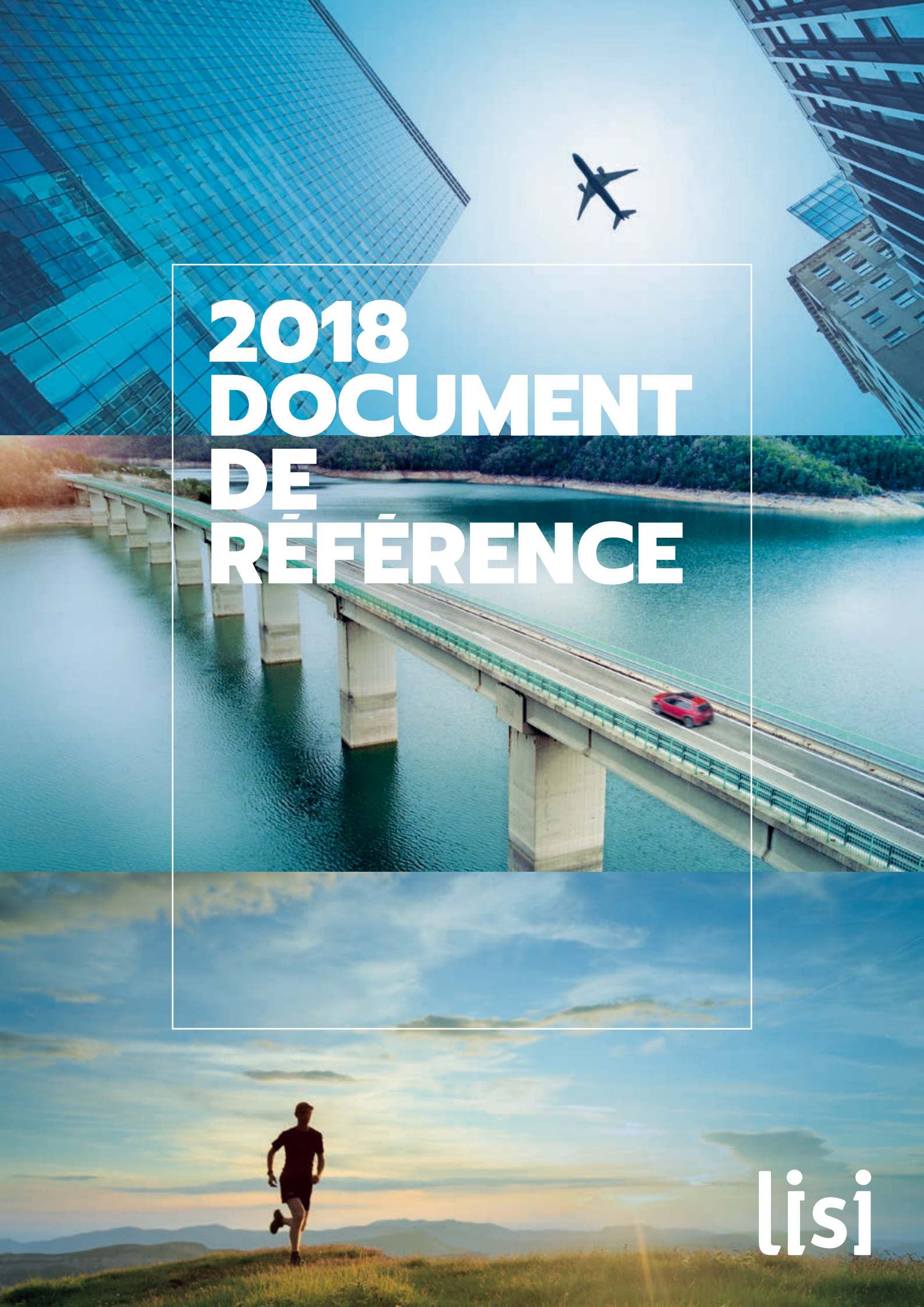




2018 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

lisi



AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

LE PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE A ÉTÉ DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS LE 27 MARS 2019 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 212-13 DE SON RÈGLEMENT GÉNÉRAL. IL POURRA ÊTRE UTILISÉ À L'APPUI D'UNE OPÉRATION FINANCIÈRE S'IL EST COMPLÉTÉ PAR UNE NOTE D'OPÉRATION VISÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR L'ÉMETTEUR ET ENGAGE LA RESPONSABILITÉ DE SES SIGNATAIRES.

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	3	6	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES	99
1	Responsable du document de référence et contrôleurs légaux	4	PRÉAMBULE		100
2	Politique d'information	4	LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE LISI		101
3	Organigramme fonctionnel	5	1	LISI Adhérent du programme Global Compact de l'ONU	101
4	Organigramme juridique	6	2	Valeurs du Groupe LISI	101
5	Chiffres clés	8	3	Organisation et gouvernance	102
6	Informations concernant l'émetteur	8	4	Méthode utilisée par LISI pour la construction de sa démarche RSE	102
2	SITUATION FINANCIÈRE	15	5	Les enjeux stratégiques de LISI :	103
1	Aperçu des principales activités	16	6	Volet Ressources Humaines	103
2	Activité du groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	21	7	Volet Santé Sécurité Environnement	113
3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	29	8	Volet Achats responsables	116
1	Les états financiers	30	9	Sécurité et sûreté des produits	117
2	Les notes annexes	35	10	Volet Lutte contre la corruption	117
4	ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX	75	ANNEXES - HSE		119
1	Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	76	PÉRIMÈTRE & EXCLUSION		120
2	Les états financiers	80	7	INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	123
3	Les notes annexes aux comptes sociaux	83	1	Informations sur la société	124
4	Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices	91	2	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	128
5	FACTEURS DE RISQUES	93	3	Le contrôle interne de la société	148
1	Gestion des risques	94	8	DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	151
2	Informations sur les risques de l'émetteur	94	1	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2018	152
3	Politique d'assurances	96	2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018	153
			3	Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2018	156
			4	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	159
			5	Projet de résolutions	161
			6	Table de concordance de l'AMF	165



1

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX	4
1.1	Nom et fonction du responsable du document de référence	4
1.2	Attestation du responsable du document de référence	4
1.3	Contrôleurs légaux	4
2	POLITIQUE D'INFORMATION	4
2.1	Responsable de l'information financière	4
2.2	Documentation	4
3	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	5
4	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	6
5	CHIFFRES CLÉS	8
6	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	8
6.1	Répartition du capital	8
6.2	Historique	10
6.3	Raison sociale – siège social et législation	11
6.4	Constitution et durée – acte constitutif et statuts	11
6.5	Consultation des documents juridiques	12

1 | Responsable du document de référence et contrôleurs légaux

1.1 | Nom et fonction du responsable du document de référence

Mr. Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.2 | Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et autres et le cabinet EXCO et associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Paris, le 27 mars 2019
Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.3 | Contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires :

EXCO et Associés représenté par Pierre BURNEL
42 Avenue de la Grande Armée - 75017 PARIS

Mandat attribué le 25 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cabinet Ernst & Young et autres représenté par Pierre JOUANNE

Tour First

1, Place des Saisons

TSA 14444

92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2 | Politique d'information

2.1 | Responsable de l'information financière

Mr. Emmanuel Viellard

LISI

6 Rue Juvénal Viellard

CS 70431 GRANDVILLARS

90008 BELFORT Cedex

Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77 / Fax : + 33 (0)3 84 57 02 00

Site internet : www.lisi-group.com

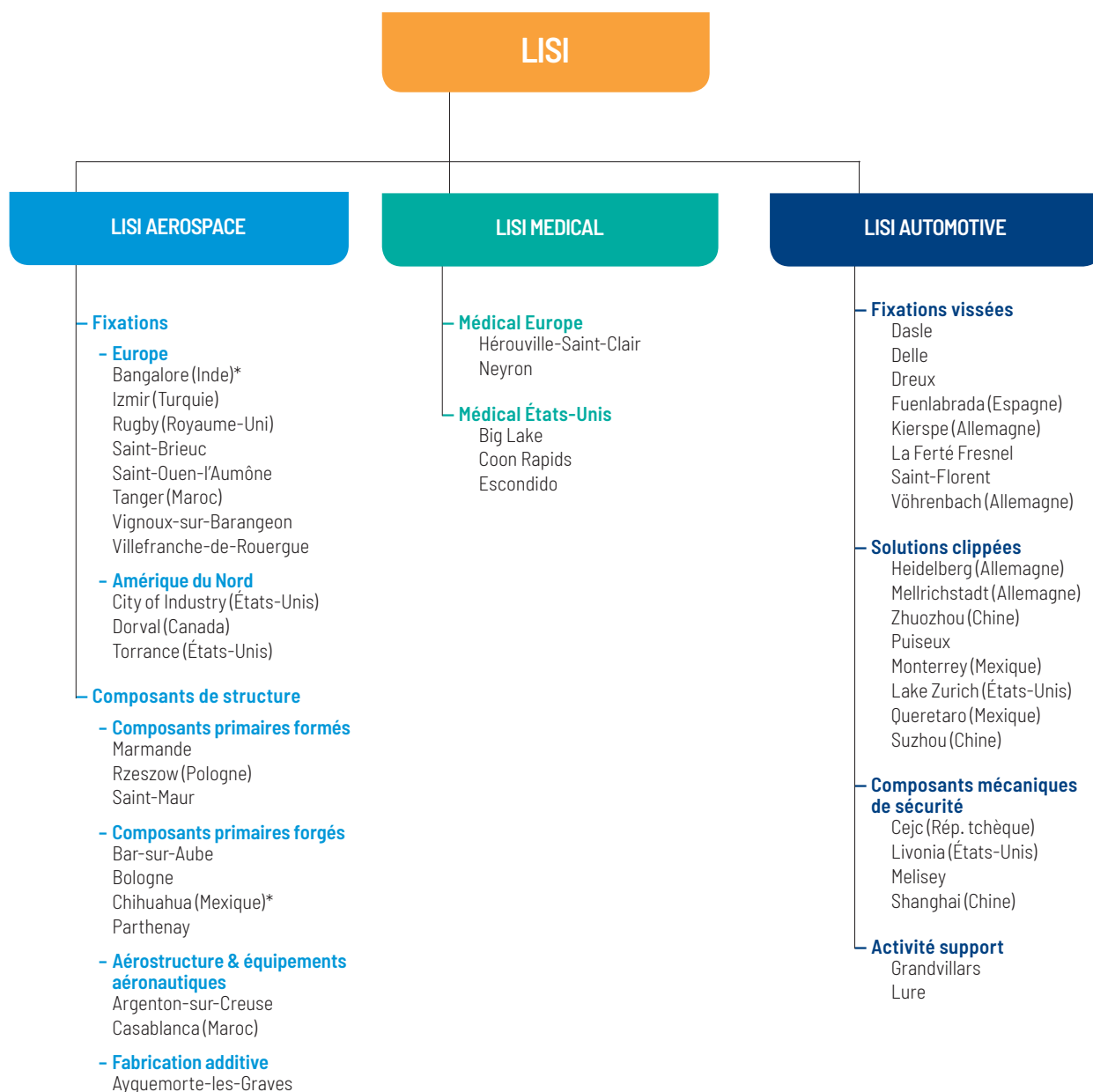
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.2 | Documentation

- Document de référence en français et en anglais (version papier)
- Communiqué de presse

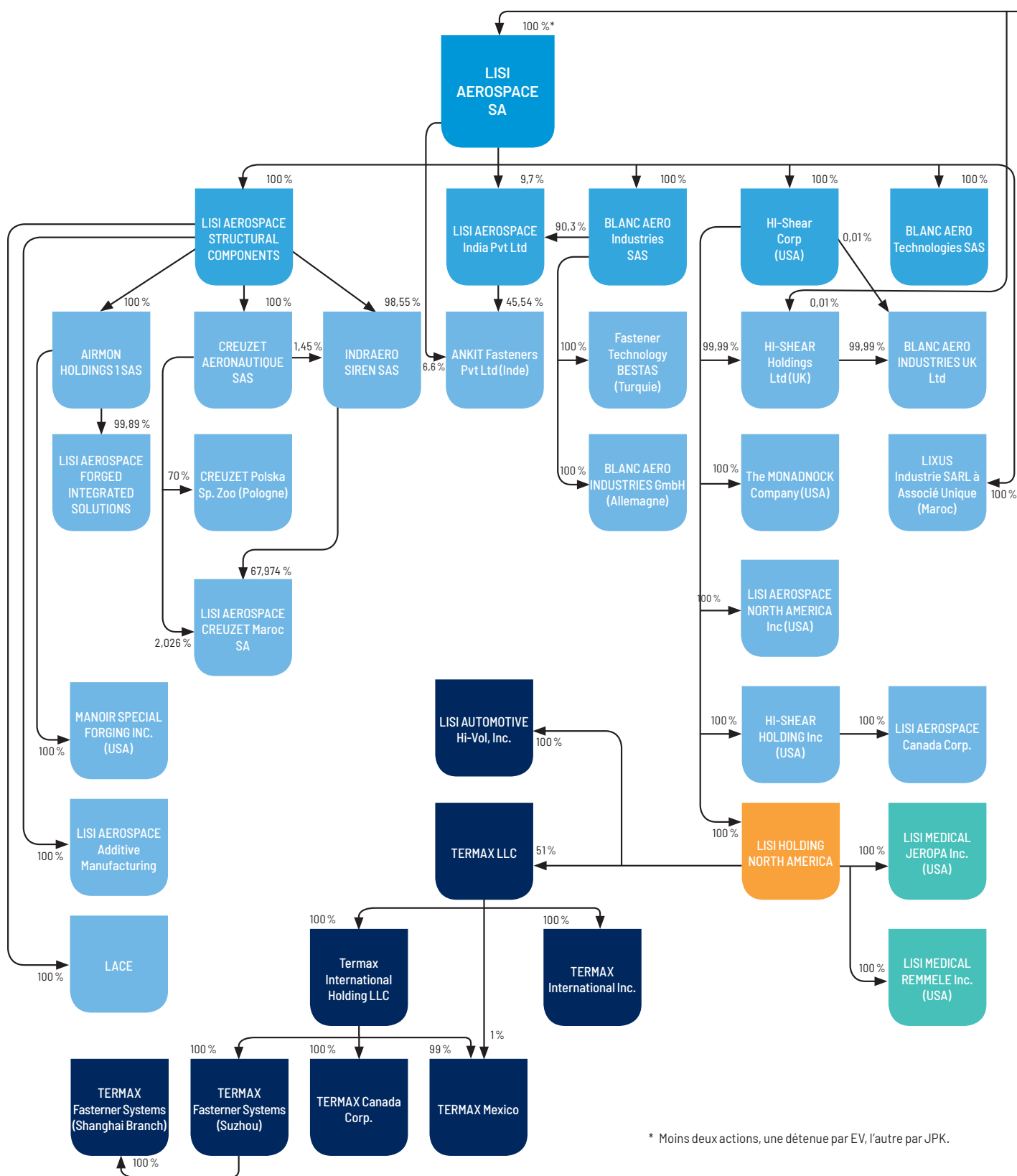
Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la Société (à l'adresse ci-contre) ou consultés sur le site internet. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.

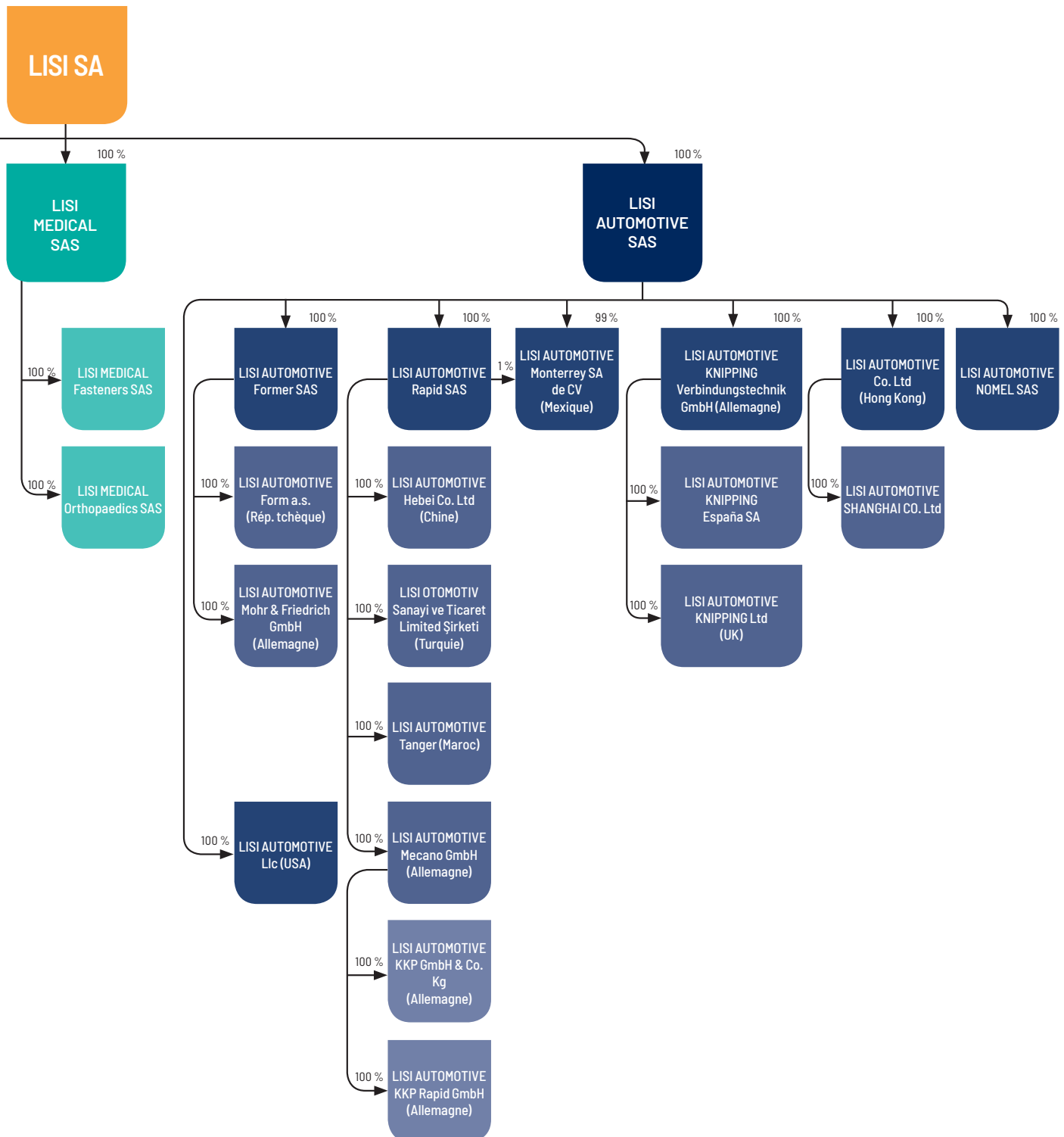
3 | Organigramme fonctionnel



* Sites secondaires

4 | Organigramme juridique

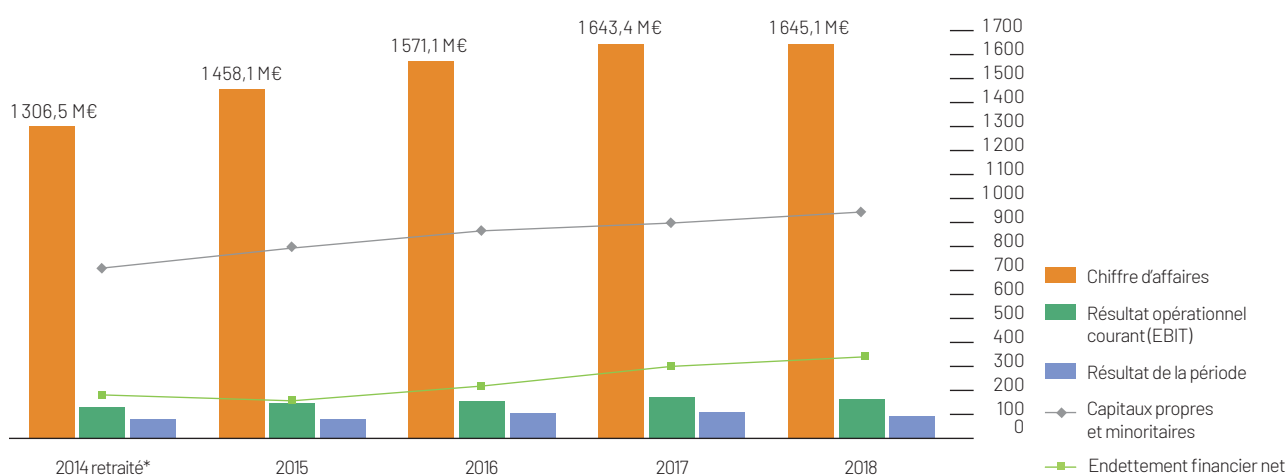




5 | Chiffres clés

(en millions d'euros)	2018	2017	2016	2015	2014 retraité*
Chiffre d'affaires	1 645,1	1 643,4	1 571,1	1 458,1	1 306,5
Résultat opérationnel courant (EBIT)	135,6	171,4	157,5	146,5	131,8
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	92,1	108	107	81,9	81,6
Capitaux propres et minoritaires	943,6	897,7	865,2	793,4	710
Endettement financier net	339,3	300,2	218,2	156,6	181,2
Effectifs inscrits fin de période	12 131	11 958	11 587	10 923	10 701

* Comptes 2014 retraités pour tenir compte de l'interprétation IFRIC 21.



6 | Informations concernant l'émetteur

6.1 | Répartition du capital

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFIL.PA

Code Bloomberg : FII.FP

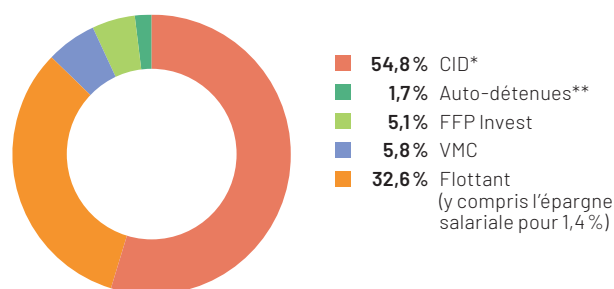
Compartiment : A Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 114 317

Capitalisation boursière au 31 décembre 2018 : 1 109,3 M€

Indices : CAC® AERO&DEF., CAC® All Shares, CAC® Industrials



* Dont participations directes et indirectes :

VMC : 20,95 %

FFP Invest : 18,96 %

CIKO : 16,87 %

** Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance

Liquidité du titre

Taux de rotation du flottant : 44 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2018 : 30 390

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois
2016						
Janvier	22,62	25,01	21,50	23,25	3 774	159 863
Février	21,21	22,87	19,04	20,96	4 954	237 006
Mars	23,10	23,50	21,40	22,45	3 204	141 342
Avril	24,99	25,20	23,00	24,10	3 127	128 180
Mai	24,95	25,39	23,56	24,47	4 284	174 974
Juin	22,85	25,00	22,00	23,50	3 878	165 133
Juillet	24,30	24,67	21,40	23,04	4 046	180 532
Août	24,50	25,23	24,10	24,67	4 526	183 902
Septembre	24,63	25,08	22,90	23,99	17 102	717 525
Octobre	26,97	27,77	24,62	26,20	9 591	365 158
Novembre	28,36	29,47	26,15	27,81	12 359	436 000
Décembre	30,65	31,30	27,90	29,60	7 799	266 787
2017						
Janvier	33,51	34,00	30,56	32,28	17 631	543 201
Février	34,50	36,50	33,25	34,88	21 267	612 710
Mars	33,90	34,81	32,10	33,46	15 226	456 318
Avril	36,00	36,30	31,03	33,66	18 451	555 536
Mai	39,08	40,00	34,92	37,46	19 363	524 822
Juin	41,71	42,20	37,95	40,08	23 516	587 510
Juillet	40,73	42,30	39,78	41,04	14 822	362 614
Août	36,94	41,04	36,70	38,87	18 259	474 025
Septembre	44,34	44,72	36,65	40,68	28 392	700 108
Octobre	39,40	47,58	37,76	42,67	37 490	879 513
Novembre	38,90	40,45	35,08	37,76	24 099	636 938
Décembre	40,10	41,66	38,16	39,91	23 025	578 696
2018						
Janvier	38,80	41,75	37,25	39,50	23 222	579 860
Février	36,50	39,45	34,65	37,05	27 925	766 576
Mars	32,70	38,20	32,55	35,38	47 453	1 313 180
Avril	30,60	36,45	29,55	33,00	42 562	1 283 343
Mai	33,90	34,00	30,10	32,05	22 999	716 686
Juin	32,45	36,30	32,25	34,28	25 437	736 226
Juillet	29,65	33,55	29,00	31,28	19 532	626 520
Août	35,40	36,40	29,05	32,73	11 130	338 478
Septembre	31,05	35,25	30,95	33,10	10 463	319 656
Octobre	25,75	31,20	25,40	28,30	11 249	404 387
Novembre	27,10	27,10	22,85	24,98	8 334	333 387
Décembre	20,50	28,35	18,80	23,58	7 256	331 198
2019						
Janvier	27,70	27,70	20,20	23,95	7 626	307 914
Février	27,00	28,30	24,50	26,40	6 481	247 015

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO FINANCE CORPORATE

Monsieur Eric BIGOTTEAU
Courriel : ebigotheau@oddo.fr
Tél. : +33 (0)1 40 17 52 89

6.2 | Historique

1777

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt, près de Montbéliard.

1796

Fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINE qui deviendra la société VIELLARD MIGEON et Compagnie (VMC). Tout d'abord spécialiste dans la fabrication de fils, la société intègre rapidement des activités de transformation.

1806

Les sociétés JAPY Frères et VIELLARD & MIGEON décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1897-99

Création à Champagny (Haute-Saône) par la famille BOHLY de la Boulonnerie; puis à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL - KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Les entreprises familiales BOHLY, DUBAIL-KOHLER et VIELLARD fusionnent pour constituer la société GFD qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile.

1977

GFD prend le contrôle de la société BLANC AERO, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la Parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

Cette opération se fait grâce à l'entrée de la famille PEUGEOT au capital de CID (Compagnie Industrielle de Delle), l'actionnaire de contrôle de la société LISI. Plus de 40 ans après, ces 3 familles, KOHLER, PEUGEOT et VIELLARD demeurent les actionnaires de référence du Groupe.

1989

GFI s'introduit sur le Second Marché de la Bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses différents secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis, tandis que le groupe se désengage de GFD (standard).

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de LInk Solutions for Industry; ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS.

Poursuite de la stratégie de recentrage sur le Core Business :

- Cession des activités non stratégiques (GFD, Ars Industries et l'unité de production d'Aillevillers),
- Acquisition de la société californienne MONADNOCK (LISI AEROSPACE).

2010

Le Groupe renoue avec la croissance externe par le biais de deux acquisitions importantes :

- Reprise par LISI AUTOMOTIVE de deux sites français du Groupe américain Acument Global Technologies, spécialisés dans la fabrication de fixations pour l'industrie automobile.
- Achat par LISI MEDICAL d'un site de production de prothèses de hanches au Groupe américain STRYKER Corporation, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies médicales, qui vient renforcer les premières acquisitions de 2007.

2011

Le Groupe poursuit le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010. L'année 2011 est marquée par les opérations suivantes :

- La sortie de LISI COSMETICS du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011 à la suite de la cession réalisée au 6 avril 2011.
- Le rachat du groupe Creuzet intégré au 1^{er} juillet 2011 dans la division Aerospace.

2014

Spécialisé principalement dans la forge de pièces en métal pour des applications aéronautiques, le groupe Manoir Aerospace est consolidé depuis le 5 juin 2014 au sein de LISI AEROSPACE dans l'objectif de renforcer le pôle Composants de structure avec l'intégration de technologies complémentaires.

2015

Le Conseil d'Administration de la société LISI, dans sa séance du 21 octobre 2015, décide d'adopter un fonctionnement de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de président du Conseil d'Administration de celles de directeur général. Ainsi à compter du 1^{er} mars 2016, Monsieur Gilles Kohler, anciennement Président-Directeur Général de la société, conserve la présidence non exécutive du Conseil d'Administration. Monsieur Emmanuel Viellard, anciennement Vice-Président-Directeur Général de la société, prend en charge la direction générale exécutive du groupe.

Le Groupe LISI entre dans le monde de l'impression 3D avec la création d'une filiale, LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING, dédiée à la fabrication additive de pièces mécaniques aéronautiques et spatiales.

2016

Le Groupe LISI acquiert 100 % des titres de Remmele Medical Operations (USA) spécialisée dans la fabrication d'implants et d'instruments de Chirurgie Mini-Invasive.

2017

Le 31 octobre 2017 le Groupe LISI rachète 51 % des titres de la société TERMAX (Automobile USA) et s'est engagée à racheter les 49 % des parts sociales restantes d'ici le 31 mars 2021.

2018

Le Groupe LISI reçoit la double certification ISO 14001 et OHSAS 18001 pour l'ensemble de ses activités. Auparavant chaque site LISI était certifié individuellement, mais c'est désormais à travers une certification unique multi-sites que LISI est certifié.

LISI AUTOMOTIVE confirme l'acquisition des actifs de la société américaine Hi-Vol Products qui vise à renforcer sa position mondiale dans la production de composants mécaniques de sécurité en disposant d'une base technique forte en Amérique du Nord.

LISI AUTOMOTIVE cède la société BETEO GmbH & Co. KG. (6,9 M€ de chiffre d'affaires en 2018) spécialisée dans le traitement de surface à la société allemande BENSELER avec qui un contrat de sous-traitance a été signé.

6.3 | Raison sociale – siège social et législation

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. – 6 rue Juvénal Viellard – CS 70431 GRANDVILLARS – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

6.4 | Constitution et durée – acte constitutif et statuts

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 17 – Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.
- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :
 1. pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
 2. pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou de supprimer ce délai.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président, le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'Administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :
 1. à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;
 2. aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

- Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société ; sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 - Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède. Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

6.5 | Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT Cedex.



2

SITUATION FINANCIÈRE

1	APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS	16
1.1	LISI AEROSPACE	16
1.2	LISI AUTOMOTIVE	18
1.3	LISI MEDICAL	20
2	ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	21
2.1	LISI consolidé	21
2.2	LISI AEROSPACE	25
2.3	LISI AUTOMOTIVE	26
2.4	LISI MEDICAL	27

1 | Aperçu des principales activités

1.1 | LISI AEROSPACE

934,0 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
57 % du CA consolidé

7 214

COLLABORATEURS
59 % de l'effectif du Groupe

75,6 M€

D'INVESTISSEMENTS
58 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage et de structure
pour l'aéronautique

Produits phares

Fixations Cellule

Fixations de structure
principalement en titane;
vis et écrous HI-LITE™, HI-LOK™,
HI-TIGUE™;
fixations PULL-IN™,
PULL-STEM™, TAPER-HI-LITE™,
STL™;
écrous STARLITE™;
fixations aveugles OPTIBLIND™;
fixations serties Lockbolts.

Fixations Moteur

Fixations moteurs
(aciers haute température,
alliages base cobalt ou nickel,
superalliages à très haute
résistance), inserts et goujons;
écrous d'arbre.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non
structurelles (écrous clippés,
quart de tour, entretoises, etc.),
verrous;
broches à bille, outillage de pose.

Fixations Racing

Fixations et composants pour
la compétition automobile.
Autres fixations pour l'automobile
haut de gamme.

Composants de structure

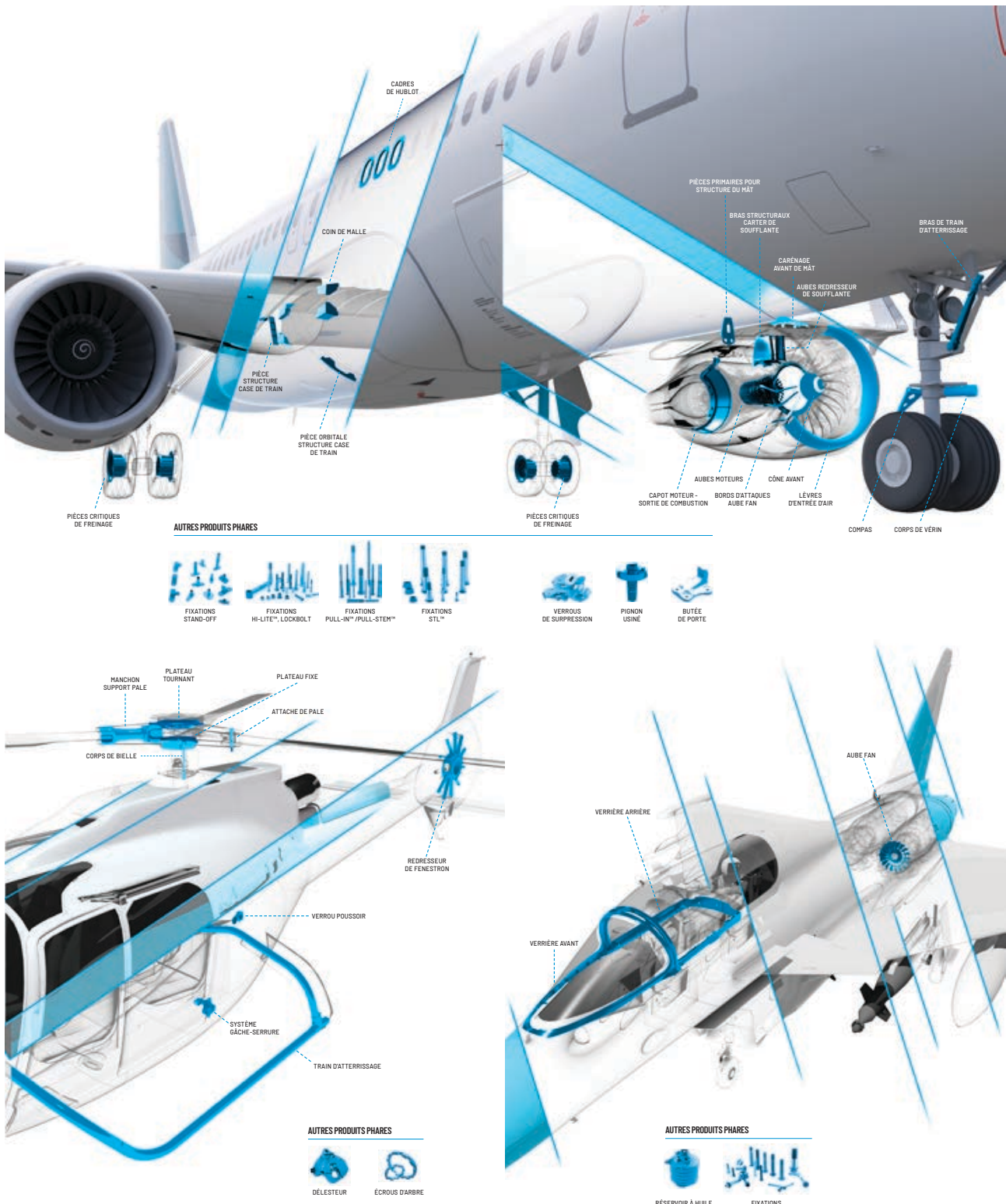
Pièces primaires forgées,
formées ou chaudronnées et
pièces composites de structure,
sous-ensembles assemblés
complexes, intégrés à la cellule
ou au moteur de l'avion :
aubes, bords d'attaque, bras
et OGV, poutres, viroles, lèvres
d'entrée d'air, coin de malle,
disques, pignons, butée de porte,
planchers d'hélicoptère,
tuyères d'APU, etc.
délesteurs pour hélicoptères.

Clients

Airbus;
Boeing;
Bombardier;
Dassault;
CFAN;
COMAC;
EADS;
Embraer;
Eurocopter;
Finmeccanica;
GEAE;
Pratt & Whitney;
Rolls Royce;
Safran;
Spirit;
les écuries de Formule 1.

Concurrents

ACB;
Arconic;
Böhler;
BTL;
Doncasters;
Figeac Aero;
Forgital;
Lauak;
Leistrütz;
Macstarlite;
Mettis;
Otto Fuchs;
Precision Castpart Corp;
TECT Power;
TriMas Aerospace;
Universal Alloy Corporation.



LISI AEROSPACE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AEROSPACE se positionne en tant que sous-traitant de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance, titane, inconel...

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la frappe à chaud, le formage à chaud ou froid, le tendage, la forge, l'extrusion, la découpe métal, ainsi que l'usinage, le roulage, le taraudage, le traitement thermique, le traitement de surface, le contrôle automatique et l'assemblage.

1.2 | LISI AUTOMOTIVE

581,1 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
35 % du CA consolidé

3 931

COLLABORATEURS
32 % de l'effectif du Groupe

43,6 M€

D'INVESTISSEMENTS
33 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Solutions d'assemblage
métalliques et plastiques et
composants de sécurité pour
l'automobile et l'industrie

Produits phares

Fixations vissées

Fixations pour groupe
motopropulseur;
vis et écrous de roue;
fixations pour équipements
intérieurs et extérieurs;
vis et écrous de structure;
vis à tôle;
vis auto-taraudeuses;
vis pour matériaux tendres;
écrous, entretoises et corps
creux, vis et écrous à sertir,
fixations multi-matériaux
et matériel de pose.

Solutions clippées

Vis et écrous à clipper;
systèmes d'assemblage clippés
pour tubes, câblage et faisceaux;
solutions d'assemblages
magnétiques;
pions et rivets;
fixations d'axes;
obturateurs et passe-câbles,
attaches pour panneaux;
attaches élastiques pour
panneaux recouvrant des
airbags;
écrous à pincer à fut taraudé;
sous-ensembles
métaalloplastiques
multifonctionnels.

Composants mécaniques de sécurité

Barres de torsion;
pivot de rotule;
tiges de guidage;
raccords de frein;
composants EPB
(système vis-écrous de frein
de parking électrique);
système de rattrapage de frein
de parking;
pignons et axes pour mécanisme
de siège;
composants moteur et boîtes
de vitesse, composants
de direction.

Clients

Constructeurs :

BMW;
Daimler;
Dongfeng;
FAW;
FCA;
Ford;
GM;
PSA-Opel;
Renault-Nissan;
SAIC;
VW-Audi

Équipementiers :

Adient;
Autoliv;
Bosch;
CBI;
Faurecia;
Grupo Antolin;
Jtekt;
Magna;
Plastic Omnium;
TI Automotive;
Yangfeng;
ZF.

Industrie :

AGCO;
Alstom;
Blanco;
BSH;
Franke;
Miele;
Iveco;
Schneider.

Concurrents

ABC;
Agrati;
A. Raymond;
Böllhoff;
Brugola;
Bulten;
Ejot;
Fontana;
Hewit;
ITW;
Kamax;
Nederschroef;
Nifco;
Piolax;
SFS;
Stanley Engineering Fasteners.



LISI AUTOMOTIVE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AUTOMOTIVE se positionne en tant que fournisseur de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Ses produits servent les marchés de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers et plastiques.

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la frappe à chaud, la découpe métal, le roulage, le taraudage, l'usinage, le traitement thermique, le traitement de surface, l'injection plastique, la frappe à chaud, la découpe métal, le contrôle automatique et l'assemblage.

2 SITUATION FINANCIÈRE

1.3 | LISI MEDICAL

130,7 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
8 % du CA consolidé

959

COLLABORATEURS
8 % de l'effectif du Groupe

10,6 M€

D'INVESTISSEMENTS
8 % du total des investissements
du Groupe

Activité

Sous-traitant d'implants
médicaux et d'ancillaires

Produits phares

Orthopédie et ostéosynthèse :

Hanche;
Genou;
Epaule;
Rachis;
Trauma;
Extrémités;
Dentaire & CMF;
Instrumentation orthopédique.

Technologies chirurgicales avancées :

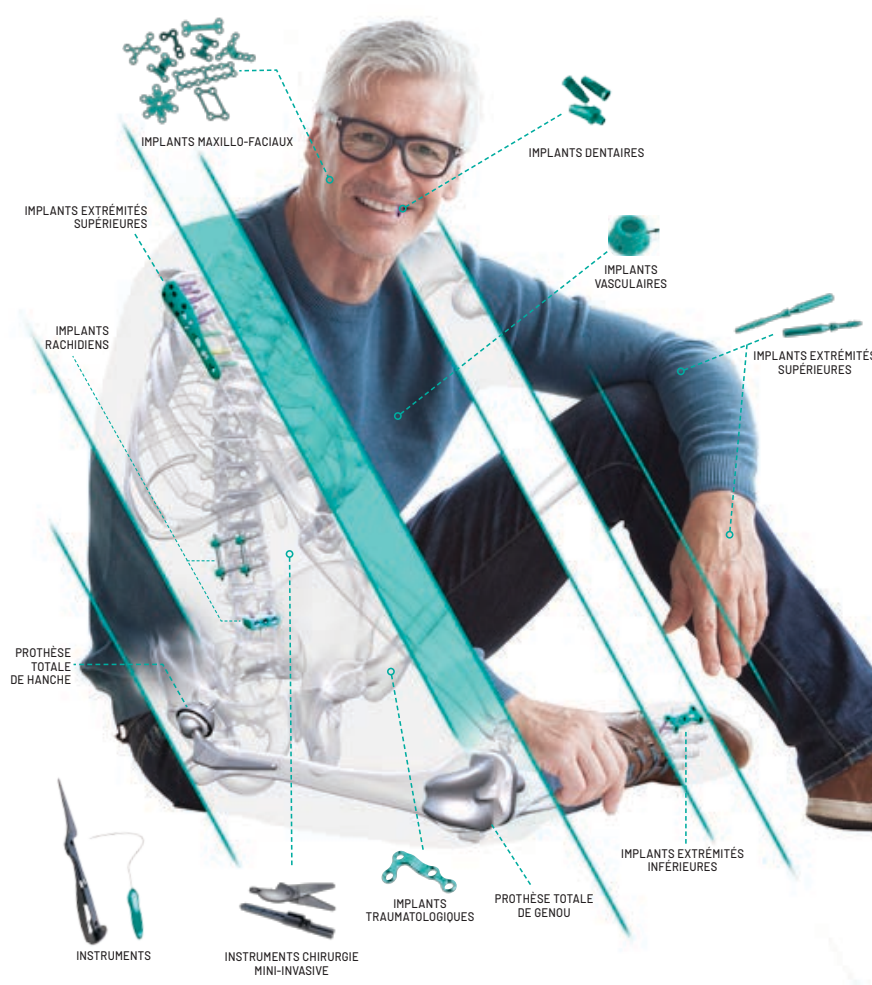
Cardio&Vasculaire;
Urologie;
Laparoscopie manuelle
et robotisée.

Clients

Ace surgical;
Alphatec;
Argen;
Boston scientific;
Coloplast;
Integra Lifesciences;
Intuitive surgical;
Johnson & Johnson subsidiaries;
Medacta;
Medicrea;
Medtronic;
Meril;
Next Ortho;
Osd;
Osteocentric Technologies;
Smiths;
Stryker;
Wright Medical;
Zimmer Biomet.

Concurrents

Avalign;
CeramTec;
Freudenberg Medical;
Integer;
Marle;
NN Inc;
Norwood;
Orchid;
TE Connectivity (Creganna);
Tecomet;
Viant.



LISI MEDICAL intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus.

LISI MEDICAL se positionne en tant que sous-traitant.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, chrome, cobalt, plastique (peek, PEHT)...

Les principales technologies utilisées sont : décolletage, fraisage, forge, packaging en milieu stérile, marquage laser... et procédés spéciaux.

2 | Activité du groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir

Déclaration sur la Performance Extra-Financière (Art. R 225-105 du Code de Commerce)

La Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 est présentée dans ce chapitre du rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles R. 225-105 du Code de commerce.

Les informations liées à la DPEF sont présentées dans différents chapitres du Document de Référence comme indiqué dans la table de correspondance ci-après :

Éléments de la DPEF prévus à l'article R. 225-105 I du Code de Commerce	Déclaration DPEF du Groupe LISI
Présentation du modèle d'affaires de l'entité	Chapitre 1 Informations générales concernant la société Chapitre 2 Situation financière
Description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, couvrant les champs sociaux, environnementaux, et le cas échéant, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, y compris lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services.	Chapitre 5 Facteurs de risques Chapitre 6 Responsabilité Sociétale des Entreprises
Description des politiques appliquées par l'entité incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques. Description des résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. Informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées. Présentation des données de l'exercice précédent, lorsque l'entité était soumise à la DPEF lors de l'exercice précédent et mention du référentiel national ou international lorsque l'entité s'y conforme volontairement et indication des préconisations dudit référentiel ainsi que des modalités de consultation de ce dernier.	Chapitre 6 Responsabilité Sociétale des Entreprises 1. LISI Adhérent du programme Global Compact de l'ONU 2. Valeurs du Groupe LISI 3. Organisation et gouvernance 4. Méthode utilisée par LISI pour la construction de sa démarche RSE 5. Les enjeux stratégiques de LISI 6. Volet Ressources Humaines 7. Volet Santé Sécurité Environnement 8. Volet Achats responsables 9. Sécurité et sûreté des produits 10. Volet Lutte contre la corruption Périmètre & Exclusion

2.1 | LISI consolidé

- Le chiffre d'affaires atteint 1645,1 M€, stable par rapport à 2017 (+0,1%);
- Le résultat opérationnel courant recule de près de 21% ;
- Le Free Cash Flow⁽¹⁾ est largement positif à 57,3 M€, en progression par rapport à 2017 dans un contexte de fort niveau d'investissements depuis quelques années;
- Sur la base d'une fin d'année 2018 encourageante et faisant l'hypothèse d'une stabilité de ses principaux marchés, le Groupe se donne pour objectifs en 2019 de revenir à une croissance organique positive, de dépasser ses performances financières de 2018 et de dégager un Free Cash Flow largement positif.

Commentaires sur l'activité

A 1645,1 M€, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 s'inscrit en hausse de + 0,1 % et tient compte des éléments suivants :

- un effet périmètre de + 70,0 M€ correspondant à :
 - + 61,2 M€ de contribution incrémentale de la société américaine Termax consolidée depuis le 1^{er} novembre 2017,
 - + 10,3 M€ provenant de l'intégration au sein de LISI AUTOMOTIVE de la société américaine Hi-Vol à compter du 1^{er} novembre 2018,
 - - 1,5 M€ reflétant la cession de la société Précimétal Fonderie de Précision (Belgique) le 2 février 2017,
- un effet de change défavorable de - 21,2 M€.

En conséquence, à taux de change et périmètre constants⁽²⁾, le chiffre d'affaires baisse de - 47,1 M€ soit - 2,6 % par rapport à 2017.

(1) Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

(2) La variation à périmètre et taux de change constants ou croissance organique est calculée :

- En convertissant en euros le chiffre d'affaires des sociétés dont les comptes sont libellés en devises étrangères au taux moyen de l'année N-1 ou du mois M-1
- En convertissant en euros le chiffre d'affaires facturé en devises différentes de la devise locale au taux moyen de l'année N-1 ou du mois M-1
- En retraçant les entrées ou sorties de périmètre afin de retrouver une base comparable.

Évolution du chiffre d'affaires publié par trimestre (en M€)

	T1		T2		T3		T4		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
LISI AEROSPACE	277,5	235,6	258,3	230,1	222,6	221,4	242,4	246,9	1000,9	934,0
LISI AUTOMOTIVE	128,9	153,9	123,7	152,1	116,2	131,1	137,3	144,0	506,0	581,1
LISI MEDICAL	37,9	30,2	35,6	33,6	31,1	34,0	32,5	32,9	137,0	130,7
LISI Consolidé	444,3	419,5	417,4	415,6	369,7	386,3	412,0	423,7	1643,4	1645,1

	T1 2018		T2 2018		T3 2018		T4 2018		Total 2018	
	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique
LISI AEROSPACE	-15,1%	-8,1%	-10,9%	-7,7%	-0,6%	-1,4%	1,9%	0,0%	-6,7%	-4,6%
LISI AUTOMOTIVE	19,4%	5,6%	23,0%	8,2%	12,8%	-2,8%	4,9%	-6,8%	14,8%	0,9%
LISI MEDICAL	-20,3%	-14,9%	-5,5%	-2,8%	9,3%	9,0%	1,5%	-0,4%	-4,6%	-2,9%
LISI Consolidé	-5,6%	-4,4%	-0,4%	-2,6%	4,5%	-1,0%	2,8%	-2,3%	0,1%	-2,6%

Activité du quatrième trimestre

Comparé à la même période de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2018 décroît de - 2,3 % à taux de change et périmètre constants. Ce décrochage est imputable à la contraction brutale de l'activité dans la division LISI AUTOMOTIVE alors que la division LISI AEROSPACE a poursuivi son redressement et termine l'année au même niveau qu'en 2017. La consolidation de la société Hi-Vol à compter du 1^{er} octobre 2018 apporte un chiffre d'affaires supplémentaire de 10,3 M€.

L'effet de change est redevenu positif au quatrième trimestre à + 5,6 M€.

Analyse par division

Le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE atteint 934,0 M€ en 2018 (- 6,7 % par rapport à 2017). L'effet dollar reste défavorable sur l'exercice même s'il est redevenu positif au cours du second semestre. L'ensemble des activités de la division a connu une amélioration séquentielle de ses ventes avec un dernier trimestre en croissance de + 1,9 % par rapport à 2017. L'activité « Fixations » en Europe demeure pénalisée par les effets d'ajustements de la chaîne d'approvisionnement de son principal client avionneur européen mais semble avoir atteint un point bas au cours du second semestre. L'activité « Fixations » aux États-Unis a connu un net rebond au cours de l'exercice (T4 : + 16,0 %) soutenu par les gains de parts de marché engrangés ces dernières années chez Boeing et par la reprise de la croissance dans l'aviation d'affaires, l'aviation régionale, les hélicoptères et la défense. L'activité « Composants de Structure » continue à afficher une bonne dynamique sur l'ensemble de l'exercice (T4 : + 6,2 %), grâce, notamment, à la poursuite de la montée en cadence des nouveaux programmes, dont celle du moteur LEAP. A taux de change et périmètre constants, la division LISI AEROSPACE affiche un dernier trimestre au même niveau que celui de 2017, ce qui permet de démarrer 2019 sur une meilleure tendance que celle de 2018.

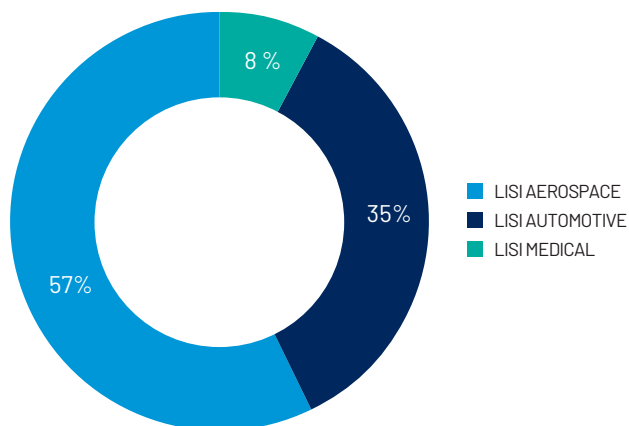
Le chiffre d'affaires de la division LISI AUTOMOTIVE a progressé de + 14,8 % pour s'établir à 581,1 M€. Cette croissance est le résultat de la poursuite du développement à l'international de la division (Termax consolidé depuis le 1^{er} novembre 2017 et Hi-Vol à compter du 1^{er} octobre 2018) et de la forte montée en cadence des nouveaux produits des segments « Solutions Clippées » et des « Composants Mécaniques de Sécurité ». Cette bonne performance a toutefois été pénalisée par l'entrée en vigueur à partir du 1^{er} septembre d'une nouvelle procédure d'homologation des véhicules (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures - WLTP-Euro 6) plus exigeante sur les rejets polluants. Plusieurs constructeurs ont ainsi dû stopper ou retarder la vente de certains modèles ne répondant plus aux normes, le temps d'adapter leurs motorisations. La baisse du marché chinois au second semestre a également pesé sur les ventes de la division. A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires est en croissance de + 0,9 %, traduisant de nouveaux gains de parts de marché dans un environnement où la production mondiale des principaux clients de LISI AUTOMOTIVE est inférieure de - 2,6 % à celle de l'exercice précédent. Toutefois, cette légère progression du chiffre d'affaires est la résultante de deux semestres caractérisés par une extrême volatilité : un premier semestre très actif à + 6,8 % ayant entraîné le recours aux heures supplémentaires et aux intérimaires et un second semestre avec un fort ralentissement de l'activité (- 4,9 %) et encore plus prononcé au quatrième trimestre (- 6,8 %).

La division LISI MEDICAL a bénéficié de la montée en cadence progressive des nouveaux produits gagnés dans le domaine de la chirurgie mini-invasive et de l'orthopédie. Même si la division est en croissance entre le premier et le second semestre, le chiffre d'affaires de l'année reste malgré tout en retrait de - 4,6 % pénalisé par des reports de commandes de son principal client en fin d'exercice.

Activité résumée au 31 décembre

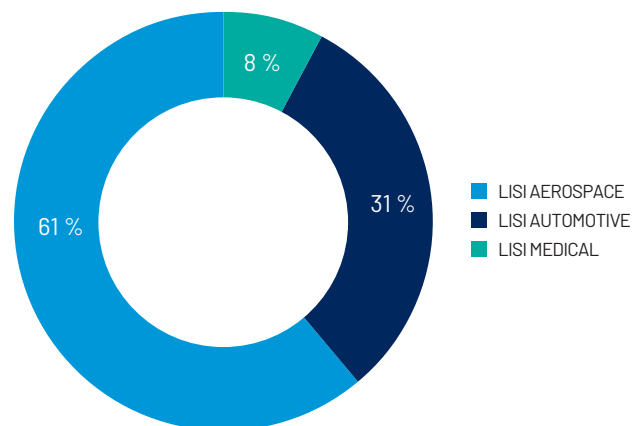
12 mois clos le 31 décembre		2018	2017	Variations
Principaux éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	M€	1 645,1	1 643,4	+ 0,1 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	M€	225,4	256,2	- 12,0 %
Marge d'EBITDA	%	13,7	15,6	- 1,9 pt
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	135,6	171,4	- 20,9 %
Marge opérationnelle	%	8,2	10,4	- 2,2 pts
Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	92,1	108,0	- 14,7 %
Résultat net par action	€	1,73	2,04	- 17,9 %
Principaux éléments du tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement	M€	194,9	203,8	- 8,9 M€
Investissements industriels nets	M€	- 131,3	- 140,1	- 8,8 M€
Excédent de trésorerie d'exploitation (Free Cash Flow)*	M€	57,3	46,3	+ 11,0 M€
Principaux éléments de structure financière				
Endettement financier net	M€	339,3	300,2	+ 39,1 M€
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		36,0 %	33,4 %	+ 2,6 pts

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

Répartition du chiffre d'affaires 2018**Effectifs à fin décembre**

Au 31 décembre 2018, le Groupe LISI employait 12 131 salariés (effectifs inscrits), soit une augmentation des effectifs totaux de 173 personnes (dont 131 personnes chez Hi-Vol), ce qui représente une évolution de + 1,4 % par rapport à 2017.

Effectifs inscrits	2018	2017	Écart N/N-1	
LISI AEROSPACE	7 214	7 251	- 37	- 0,5 %
LISI AUTOMOTIVE	3 931	3 773	+ 158	+ 4,2 %
LISI MEDICAL	959	909	+ 50	+ 5,2 %
LISI Holding	27	25	+ 2	+ 7,4 %
Total Groupe (hors intérimaires)	12 131	11 958	+ 173	+ 1,4 %
Intérimaires	746	1 159		

Répartition du chiffre d'affaires 2017**Résultats 2018**

Le résultat opérationnel courant recule de près de 21 %. La marge opérationnelle perd 2,2 points à 8,2 %.

Les mesures d'ajustements visant à adapter la structure de coûts aux fortes variations d'activité n'ont commencé à produire leurs effets qu'en fin d'exercice, d'abord dans l'activité « Fixations Europe » de la division aéronautique puis dans la division automobile.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) recule ainsi de 12,0 % à 225,4 M€ (soit 13,7 % du chiffre d'affaires), ce qui s'explique par :

- le décalage entre l'augmentation de la masse salariale en année pleine et les mesures d'ajustement prises en fin d'année face aux baisses d'activité dans les « Fixations Europe » dans l'aéronautique et de façon encore plus marquée dans la division automobile. Le ratio de masse salariale sur chiffre d'affaires augmente de 1,2 point,
- la hausse du coût des matières premières dans la division automobile qui pèse pour 3,5 M€.

Les amortissements augmentent de 8,9 M€ sous l'effet des importants investissements réalisés ces dernières années. Les reprises de provisions effectuées pour contrebalancer des charges d'exploitation sont en hausse de 3,8 M€.

Le résultat opérationnel courant (EBIT) baisse de 35,8 M€ (- 20,9 %) et atteint 135,6 M€. A 8,2 %, la marge opérationnelle est en recul de 2,2 points.

L'impact fortement positif du résultat financier (+ 5,3 M€) à comparer à 2017 (- 21,6 M€) s'explique par les principaux éléments suivants :

- la réévaluation des dettes et créances principalement libellées en dollars américains (+ 12,7 M€ contre - 32,4 M€ en 2017),
- l'impact négatif de la juste valeur des instruments de couvertures concernant les devises (- 4,1 M€ contre + 13,9 M€ en 2017),
- les frais financiers, correspondant au coût de la dette nette à long terme, se sont élevés à - 5,9 M€ (stables par rapport à 2017), soit un taux fixe moyen de 2,0 %. Les gains réalisés sur les placements de la trésorerie courante s'élèvent à + 3,2 M€ contre + 2,8 M€ en 2017). Les frais financiers nets rapportés à l'endettement financier net représentent donc moins de 1 %.

Les charges non courantes pèsent sur le résultat net pour - 10,3 M€ (- 3,7 M€ en 2017) et concernent principalement des baisses de valeurs d'utilité de certains actifs.

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 25,9 % en baisse par rapport à 2017 (26,8 %).

A 92,1 M€, le résultat net est inférieur à celui de 2017 (108,0 M€), soit - 14,7 %.

Par action, il s'élève 1,73 € (2,04 € en 2017).

Compte tenu de ces résultats, le Conseil d'Administration proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de fixer le dividende à 0,44 euro par action au titre de l'exercice 2018.

Le Free Cash Flow est nettement positif à 57,3 M€, supérieur à celui de 2017 (46,3 M€).

La capacité d'autofinancement atteint 194,9 M€ (- 8,9 M€, soit 11,8 % du chiffre d'affaires consolidé), à comparer à 203,8 M€ en 2017. Dans le contexte de baisse d'activité, le Groupe a su adapter ses dépenses d'investissements sans compromettre la poursuite des initiatives techniques différenciantes lancées depuis plusieurs années dans l'ensemble des divisions ainsi que ses projets d'innovations, porteurs de croissance pour le futur. Le ratio d'investissement représente ainsi 8,0 % du chiffre d'affaires à 131,3 M€, légèrement en retrait par rapport au niveau élevé de 2017 (8,5 % ; soit 140,1 M€).

La baisse brutale d'activité subie dans la division automobile et les mises en stocks indispensables dans le cadre de la montée en cadence des nouveaux programmes dans les « Composants de Structure » dans la division aéronautique ont engendré une hausse des stocks à 83 jours de chiffre d'affaires (+ 4 jours par rapport à 2017). Retraite de l'intégration de la société Hi-Vol, la hausse a été limitée à 5,7 M€.

Les autres BFR augmentent suite à l'entrée de la société américaine Hi-Vol dans le périmètre de consolidation. Le ratio est également fortement affecté par la baisse d'activité de la division automobile et augmente de 3 jours à 77 jours de chiffre d'affaires. Le décalage des versements d'impôts a eu un effet favorable de + 16,1 M€.

La rigueur de gestion, a permis au Groupe de dégager un Free Cash Flow positif de 57,3 M€ (46,3 M€ en 2017), conforme aux objectifs affichés.

La structure financière reste saine

L'augmentation de l'endettement financier net, qui comprend 100 % de l'acquisition de Hi-Vol (43,4 M€), a été limitée à 39,1 M€ pour s'établir à 339,3 M€ au 31 décembre 2018. Il représente 36,0 % des fonds propres (33,4 % en 2017) et 1,5 x EBITDA (1,2 x en 2017).

En revanche, le retour sur capitaux employés (ROCE) perd plus de 4 points à 10,6 %, essentiellement du fait de la baisse du résultat opérationnel courant (- 2,8 points), et dans une moindre mesure, de l'intégration de Hi-Vol sur la fin de l'exercice (- 0,3 point).

Perspectives

Dans la division aéronautique, les orientations de marché sont plutôt positives aux États-Unis sur l'ensemble des segments sur lesquels opère la division. Boeing bénéficiera du lancement du 777-X pour lequel LISI AEROSPACE a développé de nombreux produits (fixations pour la voilure composite et notamment des technologies permettant de résister au foudroiement, aux systèmes de fixations temporaires et permanentes les plus avancés).

En Europe, la division n'anticipe pas de reprise significative, le rythme de production de l'A350 étant stabilisé à un niveau inférieur aux cadences prévues. Le niveau de coûts étant ajusté en Europe, la contribution de cette activité devrait s'améliorer sur l'ensemble de l'exercice à venir.

Le niveau d'activité dans les « Composants de Structure » devrait rester soutenu grâce à la poursuite de la montée en cadence du moteur LEAP et à l'ensemble du secteur des moteurs.

La division automobile prévoit une stabilité de la demande par rapport au dernier trimestre de 2018. Le marché chinois devrait demeurer atone dans un contexte global où les changements de mix produits continuent à évoluer. LISI AUTOMOTIVE poursuivra les développements de pièces à forte valeur ajoutée. En revanche, sur le front des matières premières, la situation apparaît plus stable qu'en 2018. La division est pleinement engagée dans l'ajustement de ses capacités et de ses coûts au niveau actuel de la demande et dans l'intensification des synergies commerciales et techniques avec les sociétés américaines Termax et Hi-Vol.

La division médicale devra relever les défis techniques liés au lancement de nombreux produits complexes. Le renouvellement du contrat avec le client historique Stryker pour le site de LISI MEDICAL Orthopaedics concentre les efforts de l'équipe dirigeante de LISI MEDICAL sur le premier semestre de 2019.

Le début de l'exercice 2019 s'annonce encourageant, pour la division aéronautique, dans la lignée du quatrième trimestre 2018. La visibilité reste toutefois limitée en particulier dans l'automobile sur le second semestre. Faisant l'hypothèse d'une stabilité de ses principaux marchés, le Groupe se donne pour objectifs en 2019 de revenir à une croissance organique positive, de dépasser ses performances financières de 2018 grâce aux mesures de gestion déjà prises et de dégager un Free Cash Flow largement positif.

2.2 | LISI AEROSPACE

- Recul de - 6,7 % du chiffre d'affaires par rapport à 2017 avec un fort changement de mix ;
- Un quatrième trimestre 2018 supérieur à celui de 2017 en nette correction en Europe ;
- Tendances constatées sur la fin de période : reprise de la demande confirmée dans le marché des hélicoptères et des avions d'affaires et régionaux ainsi qu'un net rebond aux États-Unis ;
- Tensions sur la marge en Europe, pénalisée par un effet volume en baisse et un effet mix défavorable sur l'ensemble de l'exercice, mais compensé en partie par l'ajustement des coûts de production en fin de période ;
- Free Cash Flow toujours nettement positif ;
- Acquisition de 100 % des parts de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing.

Activité

En millions d'euros	2018	2017	Variations
Chiffre d'affaires	934,0	1 000,9	- 6,7 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	96,8	128,1	- 24,4 %
Capacité d'autofinancement	116,8	129,9	- 10,1 %
Investissements industriels nets	- 75,6	- 91,4	- 20,9 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow »)*	29,6	61,6	- 32,0 M€
Effectifs inscrits fin de période	7 214	7 251	- 0,5 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	7 979	8 223	- 3,1 %

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE atteint 934,0 M€ en 2018 (- 6,7 % par rapport à 2017). L'effet dollar reste défavorable sur l'exercice même s'il est redevenu positif au cours du second semestre. L'ensemble des activités de la division a connu une amélioration séquentielle de ses ventes avec un dernier trimestre en croissance de + 1,9 % par rapport à 2017. L'activité « Fixations » en Europe demeure pénalisée par les effets d'ajustements de la chaîne d'approvisionnement de son principal client avionneur européen mais semble avoir atteint un point bas au cours du second semestre. L'activité « Fixations » aux États-Unis a connu un net rebond au cours de l'exercice (T4 : + 16,0 %) soutenu par les gains de parts de marché engrangés ces dernières années chez Boeing et par la reprise de la croissance dans l'aviation d'affaires, l'aviation régionale, les hélicoptères et la défense. L'activité « Composants de Structure » continue à afficher une bonne dynamique sur l'ensemble de l'exercice (T4 : + 6,2 %), grâce, notamment, à la poursuite de la montée en cadence des nouveaux programmes, dont celle du moteur LEAP. A taux de change et périmètre constants, la division LISI AEROSPACE affiche un dernier trimestre au même niveau que celui de 2017, ce qui permet de démarrer 2019 sur une meilleure tendance que 2018.

Marché

La visibilité sur le segment des avions commerciaux demeure très solide dans un contexte où le trafic aérien mondial connaît une croissance annuelle toujours soutenue (+ 6,6 %⁽¹⁾). Les autres segments de marché servis par LISI AEROSPACE, notamment les hélicoptères, les avions d'affaires ainsi que les avions régionaux présentent des signes de reprise perceptibles depuis le premier semestre qui se confirment dans la seconde partie de l'année.

Les deux principaux avionneurs mondiaux ont livré plus d'avions qu'en 2017. Ainsi, Airbus en a livré 800 (718 en 2017) et Boeing 806 (763 en 2017). Ces derniers bénéficient de la montée en cadence de leurs nouveaux programmes et de la solidité de leur carnet de commandes supérieur à 13 000 avions. Comme attendu, l'effet des augmentations de cadences sur les monocouloirs, qui passent de 1 087 à 1 226 livraisons, et l'A350, qui s'accélère de 78 à 93 livraisons, se poursuivra en 2019.

Les motoristes continuent de leur côté à profiter de la forte montée en cadence des nouvelles générations de moteurs à l'instar du LEAP (1 118 moteurs livrés en 2018 soit 2,5 fois plus qu'en 2017) avec un carnet de commandes de plus de 17 000 moteurs. Les problèmes techniques du moteur Pratt & Whitney GTF semblent en bonne voie de résolution.

Résultats

A 96,8 M€, le résultat opérationnel courant s'inscrit en retrait de - 31,3 M€ par rapport à 2017. A + 10,4 %, la marge opérationnelle perd - 2,4 points par rapport à l'exercice précédent.

Les sites de production de l'activité « Fixations » en Europe ont été pénalisés par un effet volume en baisse sur l'ensemble de l'exercice. Le bon ajustement des coûts de production a permis d'en limiter, en fin d'année, les effets défavorables sur le résultat opérationnel. Le résultat opérationnel de l'activité « Fixations » aux États-Unis a bénéficié de l'amélioration des niveaux d'activité de ses principaux clients sur la fin de période. Par ailleurs, et conformément à la feuille de route fixée, l'activité « Composants de Structure » a poursuivi la réduction des surcoûts d'industrialisation dans la phase de forte montée en cadence des nouveaux programmes et ainsi amélioré sa marge opérationnelle.

Le résultat opérationnel courant tient notamment compte des charges d'exploitation suivantes :

- 2,7 M€ de surcoûts dans l'activité « Composants de Structure » (divisés par deux par rapport à 2017 et par quatre par rapport à 2016),
- 3,3 M€ de hausse des amortissements due au plan d'investissements.

(1) Source : IATA

La structure financière reste solide avec une capacité d'autofinancement de 116,8 M€ (12,5 % du chiffre d'affaires) qui finance largement un plan d'investissements de 75,6 M€ (-20,9 % par rapport à 2017). Les nouveaux équipements sont restés focalisés sur les actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production (obtention du label « Usine Vitrine du Futur » pour le site de Saint-Ouen l'Aumône).

En parallèle, la division a réduit ses stocks de -5,7 M€ sur l'exercice. Ceux-ci ont cependant été pénalisés par le ralentissement de l'activité en Europe et représentent 97 jours de chiffre d'affaires, contre 93 jours en 2017.

Tenant compte de ces éléments, le Free Cash Flow reste largement positif à +29,6 M€ (3,2 % du chiffre d'affaires de la division) et revient au niveau de 2016 après une année 2017 record (61,6 M€).

Les effectifs sont en baisse sur l'exercice à 7 214 inscrits (7 251 en décembre 2017).

2.3 | LISI AUTOMOTIVE

- Progression du chiffre d'affaires de près de 15 % à 581,1 M€, soutenue par les acquisitions de Termax en 2017 et de Hi-Vol en 2018 aux États-Unis ;
- Gains de parts de marché dans les « Solutions Clippées » et les « Composants Mécaniques de Sécurité », accélération de la croissance à l'international ;
- Marge opérationnelle affectée par la contraction brutale de l'activité au second semestre avec l'entrée en vigueur le 1^{er} septembre d'une nouvelle procédure d'homologation des véhicules (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures - WLTP -) ; effet négatif des hausses des coûts des matières premières ;
- Free Cash Flow* annuel toujours positif ;

Activité

En millions d'euros	2018	2017	Variations
Chiffre d'affaires	581,1	506,0	+ 14,8 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	34,0	33,3	+ 2,2 %
Capacité d'autofinancement	57,6	53,6	+ 7,5 %
Investissements industriels nets	- 43,6	- 37,5	+ 16,3 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow* »)	4,1	13,1	- 68,7 %
Effectifs inscrits fin de période	3 931	3 773	+ 4,2 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	4 067	3 522	+ 15,4 %

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR

** y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires de la division LISI AUTOMOTIVE a progressé de +14,8 % pour s'établir à 581,1 M€. Cette croissance est le résultat de la poursuite du développement à l'international de la division (Termax consolidé depuis le 1^{er} novembre 2017 et Hi-Vol à compter du 1^{er} novembre 2018) et de la forte montée en cadence des nouveaux produits des segments « Solutions Clippées » et des « Composants Mécaniques de Sécurité ». Cette bonne performance a toutefois été pénalisée par l'entrée en vigueur à partir du 1^{er} septembre d'une nouvelle procédure d'homologation des véhicules (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures - WLTP - Euro 6) plus exigeante sur les rejets polluants. La baisse du marché chinois au second semestre a également pesé sur

- Cession de la société Beteo (spécialisée dans le traitement de surface - Allemagne) le 31 décembre 2018 (C.A. : 6,9 M€ en 2018).

Marché

Les marchés automobiles mondiaux ont enregistré une baisse de -0,5 %⁽¹⁾ par rapport à l'exercice précédent, après un premier semestre dynamique (+3,5 %). En effet, l'année s'est divisée en deux périodes : une croissance de janvier à août, suivie d'un affaissement soudain à partir de septembre avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle procédure d'homologation des véhicules selon les normes WLTP-Euro 6, plus exigeantes, sur les rejets polluants.

Celle-ci a contraint plusieurs constructeurs à stopper ou à retarder la vente de certains modèles ne répondant plus aux normes, le temps d'adapter leurs motorisations. Subissant ce changement de plein fouet, le marché européen a reculé quatre mois de suite en allant jusqu'à chuter de -8,7 % en décembre. Sur l'ensemble de l'année, sa stabilité masque des évolutions diverses parmi les cinq grands marchés nationaux : l'Espagne (+7 %) et la France (+3 %) ont continué de croître, l'Allemagne s'est tassée (-0,2 %), alors que l'Italie (-3,1 %) et le Royaume-Uni (-6,8 %) ont nettement fléchi. Au total, 15,2 millions de voitures particulières neuves ont été vendues dans l'Union Européenne l'an dernier, au terme d'une cinquième année de hausse consécutive.

Le marché chinois, pour sa part, s'inscrit en retrait de -3,1 %, pour la première fois depuis 10 ans avec un second semestre en nette décroissance (-5,8 % au T3 et -12,9 % au T4). La zone ALENA (Canada, États-Unis et Mexique) résiste mieux et clôture l'exercice à -0,2 % avec un mois de décembre au niveau de celui de 2017.

Parmi les principaux constructeurs européens clients de LISI AUTOMOTIVE, BMW (+4,2 %), VW (+1,5 %) et Daimler (+1,3 %) font mieux que le marché, PSA (-3,7 %) fait moins bien alors que Renault-Dacia est au même niveau (-0,6 %).

les ventes de la division. A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires est en croissance de +0,9 %, traduisant de nouveaux gains de parts de marché dans un environnement où la production mondiale des principaux clients de LISI AUTOMOTIVE est inférieure de -2,6 % à celle de l'exercice précédent. Toutefois, cette légère progression du chiffre d'affaires est la résultante de deux semestres caractérisés par une extrême volatilité : un premier semestre très actif à +6,8 % ayant entraîné le recours aux heures supplémentaires et aux intérimaires et un second semestre avec un fort ralentissement de l'activité (-4,9 %) et encore plus prononcé au quatrième trimestre (-6,8 %).

(1) Source ACEA Association des constructeurs Automobiles Européens.

La prise de commandes des nouveaux produits de la division franchit un nouveau seuil et représente 15,7 % du chiffre d'affaires annualisé, soit environ 89 M€, contre 10,6 % en 2017. Conformément à la stratégie déployée depuis plusieurs exercices, c'est le segment des équipementiers qui est le plus dynamique. Pour la première fois, les équipementiers de premier rang réalisent un chiffre d'affaires plus important que les constructeurs.

Résultats

Le résultat opérationnel courant progresse légèrement soutenu par la bonne performance de la société américaine Termax. Dans un contexte opérationnel marqué par la contraction brutale de l'activité au second semestre, la marge opérationnelle a bien résisté et s'établit à 5,9 %, à comparer à 6,6 % en 2017. À l'instar de l'évolution du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle a continué à s'améliorer au premier semestre, dans la ligne de la progression enregistrée depuis 5 ans. En revanche, le second semestre a été pénalisé par le ralentissement brutal de l'activité. De plus, la hausse des coûts des matières premières a pesé à hauteur de - 3,5 M€ sur la rentabilité de la division. Les mesures d'ajustement des coûts à la baisse d'activité n'ont produit leurs effets que sur la toute fin de période.

La division est parvenue à maintenir pour la troisième année consécutive un niveau de Free Cash Flow* positif (+ 4,1 M€). Le bon niveau de capacité d'autofinancement (9,9 % du chiffre d'affaires) permet en effet de financer un niveau d'investissements toujours soutenu à 43,6 M€. Ceux-ci concernent la poursuite de nombreux projets pluriannuels, notamment des plans de robotisation, d'équipements industriels dédiés aux nouveaux produits (dont le démarrage de composants de frein de parking au Mexique) ou encore des projets visant à améliorer les conditions d'exploitation des usines (projet « Delle du Futur ») et augmenter les capacités de production (extension du site tchèque de Čejč spécialisé

dans la fabrication de « Composants Mécaniques de Sécurité », nouveau site de Monterrey au Mexique dédié à la fabrication de « Solutions Clippées » et « Composants Mécanique de Sécurité »).

Les effectifs sont en augmentation par rapport à 2017 avec 3 931 inscrits au 31 décembre 2018 contre 3 773 en 2017 soit + 4,2 %. Retraitée de l'entrée de périmètre de consolidation de la société américaine Hi-Vol (+ 131 personnes) et de la sortie de la société allemande Beteo au 31 décembre 2018 (- 50 personnes), le nombre d'inscrits en fin de période serait de 3 850 soit une augmentation limitée à + 2,0 %.

La cession de sa filiale Beteo en Allemagne (traitement de surface) souligne la volonté de LISI AUTOMOTIVE de gérer de façon dynamique son portefeuille d'activités, dans le cadre de sa stratégie d'évolution du mix vers davantage de produits à forte valeur ajoutée.

2.4 | LISI MEDICAL

- Chiffre d'affaires en retrait de - 4,6 % par rapport à 2017;
- Nombreux développements de produits qui pénalisent l'activité et la rentabilité.

Marché

Tiré par des facteurs démographiques et économiques de long terme, le marché mondial de l'orthopédie continue à afficher une croissance comprise entre 4 et 5 % par an. Le segment de la chirurgie mini-invasive se développe à un rythme annuel plus élevé, de l'ordre de 6 % par an, avec de nombreux nouveaux projets qui se développent dans la chirurgie générale ou dans les chirurgies de spécialité. Il faut également noter une volatilité certaine de l'ensemble des marchés et une concurrence mondiale et locale sur tous les segments du CMO (Contract Manufacturing Operations).

Activité

En millions d'euros	2018	2017	Variations
Chiffre d'affaires	130,7	137,0	- 4,6 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	5,6	9,8	- 42,6 %
Capacité d'autofinancement	12,0	14,0	- 14,5 %
Investissements industriels nets	- 10,9	- 10,6	+ 2,8 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ^(*)	- 0,7	6,7	N.a
Effectifs inscrits fin de période	959	909	+ 5,2 %
Effectifs équivalents temps plein moyen ^(**)	1 000	985	+ 1,5 %

(*) Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

(**) y compris intérimaires

La division LISI MEDICAL a bénéficié, comme attendu, de la montée en cadence progressive des nouveaux produits gagnés dans les domaines de la chirurgie mini-invasive et de l'orthopédie. Même si la croissance s'est accélérée entre le premier et le second semestre, le chiffre d'affaires de l'année reste malgré tout en retrait de - 4,6 % pénalisé par des reports de commandes de son principal client en fin d'exercice.

Résultats

Dans ces circonstances, la marge opérationnelle s'établit à 4,3 %, en recul de 2,8 points par rapport à 2017. L'adaptation des coûts (les effectifs notamment) a été limitée dans un contexte où la division devait assurer le développement et l'industrialisation des nouveaux produits.

À 10,9 M€, le niveau d'investissements est resté soutenu afin d'accélérer l'acquisition d'équipements destinés aux développements et à la

production des nouveaux produits ainsi qu'à la mise en place de cellules de prototypage et petites séries. Par ailleurs, la capacité de production de l'unité de LISI MEDICAL Remmele aux États-Unis a été accrue avec une extension maintenant opérationnelle. Ces investissements sont financés par un bon niveau de capacité d'autofinancement (+ 12,0 M€, 9,2 % du chiffre d'affaires).

Toutefois, poussés par les demandes des clients visant à augmenter le volume des stocks de sécurité et à reporter les commandes de fin d'exercice pour des livraisons en 2019, les niveaux de stocks ont connu une hausse que la bonne maîtrise des autres postes du besoin en fonds de roulement n'a pas permis de compenser. En conséquence, le Free Cash-Flow s'établit à - 0,7 M€, en recul de 7,4 M€ par rapport à 2017.



3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1	 LES ÉTATS FINANCIERS	30
1.1	Compte de résultat	30
1.2	État de la situation financière	32
1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe LISI	33
1.4	État des capitaux propres	34
2	 LES NOTES ANNEXES	35
2.1	Activité du Groupe et événements marquants de l'exercice	35
2.2	Règles et méthodes comptables	35
2.3	Périmètre de consolidation	42
2.4	Gestion du risque financier	45
2.5	Détail des postes du bilan	48
2.6	Détail des principaux postes du compte de résultat	63
2.7	Autres informations	67
2.8	Taux des devises employés par les filiales étrangères	72

1 | Les états financiers

1.1 | Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	2.6.1	1 645 095	1 643 356
Variation stocks produits finis et en-cours		9 251	(884)
Total production		1 654 346	1 642 472
Autres produits(a)		39 641	26 661
Total produits opérationnels		1 693 987	1 669 133
Consommations	2.6.2	(464 424)	(443 119)
Autres achats et charges externes	2.6.3	(352 485)	(338 332)
Impôts et taxes		(11 615)	(12 171)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	2.6.4	(640 048)	(619 333)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		225 416	256 178
Amortissements		(99 025)	(90 132)
Dotations nettes aux provisions		9 166	5 352
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		135 558	171 398
Charges opérationnelles non récurrentes	2.6.6	(13 693)	(7 329)
Produits opérationnels non récurrents	2.6.6	3 427	3 649
Résultat opérationnel		125 290	167 718
Produits de trésorerie et charges de financement	2.6.7	(2 503)	(2 421)
<i>Produits de trésorerie</i>	2.6.7	3 462	3 445
<i>Charges de financement</i>	2.6.7	(5 965)	(5 866)
Autres produits et charges financiers	2.6.7	7 847	(19 166)
<i>Autres produits financiers</i>	2.6.7	42 635	60 852
<i>Autres charges financières</i>	2.6.7	(34 788)	(80 018)
Impôts (dont CVAE)	2.6.8	(33 839)	(39 182)
Résultat de la période		96 794	106 951
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		92 069	107 965
Intérêts ne donnant pas le contrôle		4 725	(1 014)
Résultat par action (en €)	2.6.9	1,73	2,04
Résultat dilué par action (en €)	2.6.9	1,72	2,02

(a) Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2018 le classement des produits liés au CIR (crédit impôt recherche) en « autres produits ».

État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de la période	96 794	106 951
Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	(3 986)	671
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	907	(302)
Retraitement des actions propres (part brute)	(422)	220
Retraitement des actions propres (effet impôt)	122	(64)
Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	3 794	(19 251)
Instruments de couverture (part brute)	(12 004)	25 361
Instruments de couverture (effet impôt)	3 199	(7 085)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	(8 389)	(451)
Résultat global total de la période	88 404	106 500

Les instruments de couvertures concernent majoritairement les instruments de couverture de change et dans une moindre mesure des instruments de couverture de matière première. Le montant négatif de 12,0 M€ résulte principalement de la hausse de l'USD qui symétriquement a entraîné la diminution de la juste valeur des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre la baisse de l'USD.

1.2 | État de la situation financière

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	2.5.1.1	347 787	321 377
Autres actifs incorporels	2.5.1.1	26 975	30 177
Actifs corporels	2.5.1.2	676 657	619 593
Actifs financiers non courants	2.5.1.4	8 923	9 982
Impôts différés actifs	2.5.7	11 894	8 568
Autres actifs non courants	2.5.1.5	480	429
Total des actifs non courants		1 072 716	990 126
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.5.2.1	351 009	337 099
Impôts - Créances sur l'état		22 032	41 269
Clients et autres débiteurs	2.5.2.2	263 141	261 249
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.5.2.3	156 879	197 576
Total des actifs courants		793 061	837 193
TOTAL ACTIF		1 865 775	1 827 319
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2.5.3	21 646	21 610
Primes	2.5.3	75 329	72 584
Actions propres	2.5.3	(15 175)	(14 720)
Réserves consolidées	2.5.3	757 720	688 882
Réserves de conversion	2.5.3	12 339	8 419
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	2.5.3	(6 918)	5 261
Résultat de la période	2.5.3	92 069	107 965
Total capitaux propres - part du groupe	2.5.3	937 010	890 001
Intérêts minoritaires	2.5.3	6 625	7 664
Total capitaux propres	2.5.3	943 634	897 665
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	2.5.4	65 475	64 995
Dettes financières non courantes	2.5.6.1	337 354	317 757
Autres passifs non courants	2.5	8 452	11 605
Impôts différés passifs	2.5.7	37 745	40 747
Total des passifs non courants		449 025	435 104
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	2.5.4	13 404	15 156
Dettes financières courantes ⁽¹⁾	2.5.6.1	158 831	179 973
Fournisseurs et autres créditeurs		298 469	297 109
Impôt à payer		2 411	2 312
Total des passifs courants		473 116	494 550
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 865 775	1 827 319
(1) Dont concours bancaires courants		20 480	16 441

1.3 | Tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe LISI

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Activités opérationnelles		
Résultat net	96 794	106 951
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissements et provisions	98 634	89 819
- Variation des impôts différés	2 333	10 335
- Résultats sur cession, provisions passif et autres	1 393	(1 932)
Marge brute d'autofinancement	199 154	205 173
Variation nette des provisions sur créances et sur stocks	(4 303)	(1 335)
Capacité d'autofinancement	194 853	203 838
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	31 506	28 847
Élimination du coût de l'endettement financier net	5 767	5 686
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(5 744)	67
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(16 645)	17 973
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	209 735	256 411
Impôts payés	(15 434)	(64 298)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	194 302	192 113
Activités d'investissement		
Acquisition de sociétés consolidées	(702)	(51 014)
Trésorerie acquise	(43 384)	2 409
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(134 103)	(141 694)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	(267)	(722)
Subventions d'investissement reçues		
Dividendes reçus		
Total Flux d'investissement	(178 455)	(191 021)
Trésorerie cédée	(267)	(5 701)
Cession de sociétés consolidées	3 191	13 060
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 822	1 548
Cession d'actifs financiers		
Total Flux de désinvestissement	5 746	8 907
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(172 710)	(182 114)
Activités de financement		
Augmentation de capital	3 167	1 920
Cession (acquisition) nette d'actions propres		
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(25 499)	(23 873)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(1 879)	
Total Flux d'opérations sur capitaux propres	(24 211)	(21 954)
Émission d'emprunts long terme	30 653	50 913
Émission d'emprunts court terme	102 739	126 640
Remboursement d'emprunts long terme	(6 783)	1 372
Remboursement d'emprunts court terme	(161 420)	(102 807)
Intérêts financiers nets versés	(5 766)	(5 680)
Total Flux d'opérations sur emprunts et autres passifs financiers	(40 576)	70 439
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	(64 789)	48 485
Incidence des variations de taux de change (D)	(1 149)	(2 976)
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D)	(390)	(110)
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	(44 736)	55 398
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	181 135	125 736
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	136 400	181 134
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156 879	197 575
Concours bancaires courants	(20 479)	(16 440)
Trésorerie à la clôture	136 400	181 135

1.4 | État des capitaux propres

	Capital social	Primes liées au capital (Note 7.3)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
(en milliers d'euros)										
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2017	21 610	72 584	(14 610)	659 375	27 742	(13 452)	107 008	860 258	4 964	865 222
Résultat de l'exercice N (a)							107 965	107 965	(1 014)	106 951
Écarts de conversion (b)					(19 324)			(19 324)	73	(19 251)
Paievements en actions (c)				2 075				2 075		2 075
Augmentation de capital	0	0						0	2 000	2 000
Retraitement des actions propres (d)			(110)			156		46		46
Retraitement IAS19 (g)						369		369		369
Affectation résultat N-1				107 008			(107 008)	0		0
Variations de périmètre				(57 244)				(57 244)	0	(57 244)
Dividendes distribués				(23 872)				(23 872)	0	(23 872)
Reclassement								0		0
Retraitement des instruments financiers (f)						18 188		18 188	86	18 274
Divers (e)				1 540				1 540	1 556	3 096
Capitaux propres au 31 décembre 2017	21 610	72 584	(14 720)	688 882	8 419	5 261	107 965	890 001	7 664	897 665
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f)</i>					(19 324)	18 713	107 965	107 355	(855)	106 500
Capitaux propres au 1^{er} Janvier 2018	21 610	72 584	(14 720)	688 882	8 419	5 261	107 965	890 001	7 664	897 665
Résultat de l'exercice N (a)							92 069	92 069	4 725	96 794
Écarts de conversion (b)					3 920			3 920	(126)	3 794
Paievements en actions (c)				614				614		614
Augmentation de capital	36	2 745						2 781	470	3 251
Retraitement des actions propres (d)			(455)			(300)		(755)		(755)
Retraitement IAS19 (g)						(3 079)		(3 079)		(3 079)
Affectation résultat N-1				107 965			(107 965)	0		0
Variations de périmètre				(14 371)				(14 371)	(2 527)	(16 898)
Dividendes distribués				(25 499)				(25 499)	(1 879)	(27 378)
Reclassement								0		0
Retraitement des instruments financiers (f)						(8 800)		(8 800)	(5)	(8 805)
Divers (e)				128				81	(1 698)	(1 570)
Capitaux propres au 31 mai 2018	21 646	75 329	(15 175)	757 720	12 339	(6 918)	92 069	937 010	6 625	943 634
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)</i>					3 920	(12 179)	92 069	83 810	4 594	88 404

2 | Les notes annexes

2.1 | Activité du Groupe et événements marquants de l'exercice

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « 6 rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent la Société, ses filiales et ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

Rachat des minoritaires de la filiale LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING

Le 24 juillet 2018, Le Groupe LISI a acquis les 40 % de titres minoritaires de LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING. Le rachat des minoritaires de cette société a été réalisé par l'intermédiaire de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS, filiale à 100 % du Groupe LISI.

Intégration Hi Vol

Le 21 septembre 2018, le Groupe LISI a procédé à l'acquisition de 100 % des actifs de la société Hi-Vol Products LLC. L'acquisition de cette société de 135 personnes et de 40 M\$ de chiffre d'affaires environ est réalisée par l'intermédiaire de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc et LISI Holding North America, filiales à 100 % de LISI.

Cession LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH

Le 31 décembre 2018, le Groupe a cédé sa filiale LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 6,9 M€ en 2018.

2.2 | Règles et méthodes comptables

Les états financiers établis au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 février 2019 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2019.

2.2.1 | Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2018

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2018.

2.2.1.1 - Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018

■ La société a tenu compte des recommandations de l'IFRIC sur le classement des découverts bancaires comme composantes de la « trésorerie nette » pour la construction du tableau des flux de trésorerie. Conformément au §8 d'IAS 7, les découverts bancaires de la société sont des composants de la trésorerie nette puisqu'ils ne font pas l'objet de conventions d'autorisation empêchant la banque d'exiger « le remboursement à vue » des découverts.

■ IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » adoptée par l'Union Européenne en date du 22 novembre 2016, remplace à compter du 1^{er} janvier 2018 la norme IAS 39 « Instruments financiers ». Cette norme définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

En 2018, le Groupe a procédé à l'analyse du traitement comptable de ses instruments financiers selon les modalités d'IFRS 9. Il en ressort les conclusions suivantes :

- *Classement et évaluation*

A l'actif, les créances clients et comptes rattachés, les certificats de dépôts négociables, et au passif les emprunts bancaires et autres dettes financières, les dettes fournisseurs et comptes rattachés étaient évalués au coût amorti sous IAS 39. Leur traitement comptable demeure inchangé sous IFRS 9.

Le traitement comptable des SICAV monétaires demeure inchangé sous IFRS 9.

- *Dépréciation*

IFRS 9 introduit un nouveau modèle dit ECL (Expected Credit Loss) de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers répondant au critère SPPI (Solely Payments of Principal and Interest) et évalués en juste valeur par OCI. Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 basé sur les pertes de crédit avérées.

Concernant les créances commerciales le Groupe a opté pour le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9. Le Groupe utilise les informations sur les comptes en souffrance pour déterminer s'il y a eu des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Suite aux analyses conduites, l'ECL estimé au 31 décembre 2018 n'est pas significatif.

- *Comptabilité de couverture*

Le nouveau modèle d'IFRS 9 vise à simplifier la comptabilité de couverture, à mieux aligner la comptabilisation des relations de couverture sur les activités de gestion des risques et à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et aux éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts.

Le Groupe a revu les critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture selon le nouveau modèle d'IFRS 9. Les analyses conduites ne montrent pas d'impact significatif au 31 décembre 2018.

■ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

L'IASB a publié fin mai 2014 la norme IFRS 15, Produits des contrats avec les clients. Cette norme concerne la comptabilisation et l'évaluation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, autrement dit le chiffre d'affaires. Cette norme remplace les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de constructions. Cette norme introduit une grille d'analyse unique quelles que soient les transactions (vente de biens, vente de services, octroi de licences...) comportant cinq étapes successives :

- Identification du ou des contrats ;
- Identification des différentes obligations contractuelles du vendeur (obligation de performance) ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de transaction aux différentes obligations identifiées ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

Les filiales intégrées dans le groupe LISI étant pour la plupart des sites de production industrielle, l'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits finis. Le Groupe a néanmoins identifié plus particulièrement deux types de transaction distinctes de celle énoncée précédemment : la première concerne les pénalités de retard (sur livraison, sur dérive qualité, ...) comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires ; la seconde est relative aux facturations d'outillages traitées comme des prestations complémentaires donnant lieu à la reconnaissance d'un chiffre d'affaires au moment de l'acceptation de l'outillage et des échantillons initiaux. Ces principes conformes à la norme IFRS 15 n'ont pas donné lieu à modification dans le cadre de la transition.

Le Groupe a revu ses contrats de vente et conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires. En effet, l'analyse des principes comptables et des principaux contrats a été réalisée au regard de l'IFRS 15 et montre que l'application de cette norme a un impact non significatif sur les états financiers du Groupe.

2.2.1.2 - Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union Européenne

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes existantes n'a été appliqué par le Groupe par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2018.

Les normes et interprétations qui ont été publiées et approuvées par l'Union Européenne, mais qui ne sont pas encore d'application obligatoire, sont les suivantes :

- a) L'IASB a publié en janvier 2016 la norme **IFRS 16**, Contrats de location. Cette norme conduira les entreprises louant des actifs significatifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

L'entrée en vigueur de cette norme est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le groupe LISI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée.

Les travaux de recensement, d'analyse et de fiabilisation des données des contrats de location concernés sont en cours de finalisation. Le Groupe a identifié plusieurs types de location qui seront retraités en conformité avec la norme IFRS 16.

Au 31 décembre 2018 l'identification des contrats de location a été effectuée comme les années antérieures selon IAS 17 et IFRIC 24.

Capitalisation des contrats de location de biens immobiliers : sur la base des analyses engagées, le groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments propres à l'activité de production et les locations de bâtiments à usage de bureaux. La durée de location retenue correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le groupe est raisonnablement certain. La finalisation du recensement des éléments contractuels ainsi que les calculs définitifs seront réalisés sur le 1^{er} semestre 2019.

Comptabilisation des locations d'autres actifs : Sur la base des analyses effectuées à ce stade, les principaux contrats de locations identifiées correspondent aux véhicules et autres matériels roulant. La finalisation du recensement des locations d'autres actifs sera réalisée sur le 1^{er} semestre 2019. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période initialement prévue au contrat. Le Groupe LISI a choisi de ne pas séparer les composants de services à l'intérieur de la location (par exemple, la part maintenance des contrats de locations de voitures ne sera pas retraitée).

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir, les contrats d'une durée inférieure à 12 mois et la location de biens ayant une valeur à neuf de faible valeur (montant inférieur à 5 000 euros) ont été utilisées.

Le groupe a également opté pour le non retraitement des contrats de location des actifs incorporels.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les dettes de loyers correspond au taux de référence calculé par un actuair en fonction des durées des contrats et des pays concernés, majoré d'une marge variable nécessaire à l'obtention du financement sur les marchés financiers. Le taux ainsi déterminé permet de tenir compte notamment de l'environnement économique, de la devise et de la durée de contrats de location des entités du groupe.

La mise en œuvre de cette norme entraînera également un changement de présentation des comptes financiers à compter de l'exercice 2019 :

- Au compte de résultat : la charge de loyer comptabilisée au sein de l'EBITDA sera, sous IFRS 16 comptabilisée en partie en dotation aux amortissements au sein de l'EBIT et en partie en charges financières d'intérêts, ce qui impactera favorablement l'EBITDA pour la totalité du montant des loyers, et partiellement l'EBIT,
- Dans le tableau de flux de trésorerie : le paiement des loyers actuellement présentés au sein des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, sera présenté sous IFRS 16 pour la partie correspondant aux charges d'intérêts au sein des flux de trésorerie liés aux activités de financement. La partie correspondant aux amortissements sera quant à elle, retraitée de la capacité d'autofinancement.
- L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) sera également impacté favorablement à hauteur de la part comptabilisée en amortissement.

Le chiffrage à ce jour a été engagé principalement sur la partie location immobilière qui reprend l'essentiel des contrats de location du Groupe.

Le Groupe a appliqué les dispositions de transition prévues par IFRS 16. C8 bi) qui prévoit la détermination de la valeur comptable comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location, mais en l'actualisant à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application.

L'estimation sur cette base laisse apparaître les impacts suivants à l'ouverture de l'exercice 2019 :

Immobilisations corporelles nettes	Augmentation	7 - 10 %
Endettement financier net	Augmentation	15 - 21 %

Une variation de +1 point ou -1 point du taux d'actualisation aurait un impact sur la variation de l'EFN et des immobilisations corporelles nettes, sur la base des hypothèses retenues pour nos premières estimations de moins de 1%.

Les impacts majeurs attendus à l'ouverture 2019 concernent l'endettement financier net et la valeur nette des immobilisations corporelles. Au regard de l'appréciation des agrégats retraités entrant dans le calcul des covenants, il n'y aura pas de bris de covenants.

Rapprochement des informations données au titre d'IAS17 et des impacts de l'application d'IFRS 16 : Les informations précédemment communiquées ne seront pas en cohérence totale avec les impacts IFRS 16. En effet, les impacts des locations retraitées en location financement n'intégraient pas les taux d'actualisation définis par un actuaire. Le montant mentionné au paragraphe 2.5.1.2 c) – « contrats de location simple », permettait de connaître la charge annuelle des locations immobilières sans tenir compte d'un taux d'actualisation.

b) IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » : Publiée par l'IASB le 7 juin 2017

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur le résultat lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal appliqué. La méthode utilisée devra être celle qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

Le groupe n'anticipe pas d'impact de la 1^{re} application de la norme en 2019.

2.2.2 | Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 2.2.7.3 et 2.2.8.4),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 2.2.8.5),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.2.13 et 2.2.14),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 2.2.6, 2.2.8.6, 2.2.11 et 2.2.12),
- la valorisation des paiements en actions (note 2.2.14.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.2.18.5).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du

changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaire, etc...).

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaire (hypothèses de taux).

Traitement comptable de la CVAE

Suite au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Cette décision est basée sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. De plus, ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Traitement du Crédit impôt recherche

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

Traitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 10,2 M€.

2.2.3 | Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère.

Conformément à IFRS 10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.3.4. Au 31 décembre 2018 toutes les sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

2.2.4 | Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.2.5 | Méthodes de conversion des éléments en devises

2.2.5.1 - Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

2.2.5.2 - Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.2.6 | Instruments financiers

2.2.6.1 - Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les clients et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et dettes financières, les fournisseurs et autres créditeurs. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés ainsi qu'indiqué dans les notes spécifiques qui suivent : 2.2.8.6, 2.2.10, 2.2.11, 2.2.12, 2.2.15 et 2.2.16.

2.2.6.2 - Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

2.2.7 | Actifs incorporels

2.2.7.1 - Survaleurs

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs

et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminuée du cumul des pertes de valeur. Elle est affectée à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 2.2.8.5.

2.2.7.2 - Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

La plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

2.2.7.3 - Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 - 20 ans
- Logiciels : 1 - 10 ans

2.2.8 | Actifs corporels

2.2.8.1 - Actifs dont le Groupe LISI est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de

l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

2.2.8.2 - Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.2.8.3 - Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.2.8.4 - Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 - 40 ans ;
- installations et équipements : 10 - 15 ans ;
- agencements : 5 - 15 ans ;
- matériels de transport : 5 ans ;
- matériels et outillage : 10 ans ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers de bureau : 10 ans ;
- matériels informatiques : 3 ans.

2.2.8.5 - Perte de valeur des actifs

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumises à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable (cf. note 2.2.7.1) et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.

Le Groupe a retenu à partir de l'exercice 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des survaleurs, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Pour la réalisation des tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, l'analyse par Business Group (BG) doit être la règle.

2.2.8.6 - Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation concernant les placements de retraites américaines et les titres mis en équivalence. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.2.9 | Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

2.2.10 | Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables; ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction. Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 9 (cf. paragraphe 2.2.1.1)

2.2.11 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

2.2.12 | Capital

2.2.12.1 - Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.2.12.2 - Rémunérations en actions (stocks options et attributions conditionnelles d'actions gratuites dénommées actions de performance)

Se reporter à la note 2.2.14 « Avantages au personnel ».

2.2.13 | Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.2.13.1 - Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

2.2.13.2 - Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

2.2.14 | Avantages au personnel

2.2.14.1 - Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants ou en interne selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les exigences d'IFRIC 14 n'entrent pas dans le périmètre des retraitements à pratiquer par le Groupe.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

2.2.14.2 - Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe. Dans ce même objectif, certains salariés ou dirigeants de filiales étrangères bénéficient de ces mêmes avantages versés sous forme de primes pour les plans antérieurs à 2016 et en actions à partir du plan 2016.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux

collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance, ces avantages correspondent à la juste valeur des instruments émis.

S'agissant des engagements de primes, ceux-ci sont inscrits en dettes au personnel à leur juste valeur à la date de clôture.

Cette rémunération payée en actions LISI est reconnue sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

2.2.15 | Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.16 | Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

2.2.17 | Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.2.18 | Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA sur opérations courantes) comprend les produits opérationnels desquels sont déduits les consommations, les autres achats et charges externes, les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.

- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT sur opérations courantes) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.

- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT avant opérations non courantes et les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :

- de leur nature inhabituelle et,
- de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des survaleurs et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

2.2.18.1 - Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

2.2.18.2 - Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.2.18.3 - Paiements au titre de contrats de location financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.2.8.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2.2.18.4 - Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.2.18.5 - Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles.

Un actif d'impôt différé sur les reports déficitaires n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les reports déficitaires.

Concernant les sociétés françaises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET et la CVAE à partir de 2010, le Groupe a décidé de considérer la CVAE dans le champ de la norme IAS 12. Cette décision conduit à présenter cette taxe sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

2.2.18.6 - Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions, actions sous conditions de performance).

2.2.19 | Information sectorielle

Le groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité);
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance;
- et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les activités du Groupe se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

2.2.20 | Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous.

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (cf. chapitre 3 note 2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

Book to bill : Rapport entre les commandes prises dans la période et les facturations au cours de la même période.

Actif Net Réévalué (ANR) : Moyenne de [(1,2 x Chiffre d'affaires Groupe) + (8 x EBITDA Groupe) + (12 x EBIT Groupe)] - Endettement Financier Net Groupe moyen des années N et N-1.

2.3 | Périmètre de consolidation

2.3.1 | Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2018

Rachat des minoritaires de la filiale LISI AEROSPACE Additive Manufacturing

Le 24 juillet 2018, Le Groupe LISI a acquis les 40 % de titres minoritaires de LISI AEROSPACE Additive Manufacturing. Le rachat des minoritaires de cette société a été réalisé par l'intermédiaire de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS, filiale à 100 % du Groupe LISI. Cette filiale étant consolidée en intégration globale depuis l'origine, aucun impact n'est constaté sur les agrégats du compte de résultat.

Intégration Hi-Vol

Le 21 septembre 2018, le Groupe LISI a procédé à l'acquisition de 100 % des actifs de la société Hi-Vol Products LLC. L'acquisition de cette société est réalisée par l'intermédiaire de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc, filiale à 100 % de LISI.

Cession LISI AUTOMOTIVE Beteo GmbH

Le 31 décembre 2018, le Groupe a cédé sa filiale LISI AUTOMOTIVE Beteo GmbH.

2.3.2 | Impact de l'entrée de périmètre de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc. intervenue sur l'exercice 2018

	En M€	Impact en % sur les indicateurs du Groupe
Chiffre d'affaires octobre à décembre 2018	10,3	0,6 %
EBIT octobre à décembre 2018	0,0	NA

Les variations de périmètre sont comprises dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle. Nous n'avons pas procédé à l'établissement de comptes proforma.

2.3.3 | Impact de la sortie de périmètre de LISI AUTOMOTIVE Beteo GmbH intervenue sur l'exercice 2018

La sortie étant intervenue le 31/12/2018, aucun impact significatif n'est à constater sur le compte de résultat du Groupe.

2.3.4 | Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2018		31/12/2017	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Holding						
LISI S.A.	Grandvillars(90)	France	Société mère		Société mère	
Division LISI AEROSPACE						
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Holdings North America	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS	Bologne (52)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
INDRAERO SIREN SAS	Argenton/Creuse (36)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING	Ayguemorte-les-Graves (33)	France	100,00	100,00	60,00	60,00
LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	52,14	52,14	51,00	51,00
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Creuzet Maroc	Casablanca	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Rzeszow	Pologne	70,00	70,00	70,00	70,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE CARGO EQUIPMENT SAS	Saint-Maur (36)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Division LISI AUTOMOTIVE						
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (BEIJING) CO., Ltd	Beijing	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE LLC	Laredo	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE NomeI SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2018		31/12/2017	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV	Monterrey	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Corp.	Lake Zurich	États-Unis	51,00	51,00	51,00	51,00
Termax Int. LLC	Lake Zurich	États-Unis	51,00	51,00	51,00	51,00
Termax Int. Inc.	Lake Zurich	États-Unis	51,00	51,00	51,00	51,00
Termax Canada Corp.	Windsor	Canada	51,00	51,00	51,00	51,00
Termax Mexico	Querataro	Mexique	51,00	51,00	51,00	51,00
Termax Fastener Systems	Suzhou	Chine	51,00	51,00	51,00	51,00
Shanghai Branch	Suzhou	Chine	51,00	51,00	51,00	51,00
LISI AUTOMOTIVE TANGER	Tanger	Maroc	100,00	100,00		
LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc	Livonia	États-Unis	100,00	100,00		
Division LISI MEDICAL						
LISI MEDICAL JEROPA Inc.	Escondido (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL REMMELE Inc	Minneapolis	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL FASTENERS SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00

La société LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc est entrée dans le périmètre de consolidation le 21 septembre 2018.

Création de la société LISI AUTOMOTIVE TANGER le 27 juin 2018.

Le 31 décembre 2018, le Groupe LISI a cédé la société LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH.

2.3.5 | Acquisitions de filiales

En application de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, le Groupe LISI dispose de 12 mois maximum à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation définitive du prix d'acquisition et au calcul définitif de l'écart d'acquisition. En conséquence, les

montants comptabilisés au 31 décembre 2018 dans le cadre de l'acquisition de 100 % des actifs de la société Hi-Vol Products LLC seront susceptibles d'être revus lors des clôtures ultérieures. Ces montants pourront concerner certains actifs ainsi que les provisions.

L'impact de cette acquisition sur le bilan consolidé du Groupe se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	Notes
Actif immobilisé	17 023	2.5.1.2
Autres actifs et passifs courants nets	1 098	
Stocks nets	3 787	2.5.2.1
Dettes financières nettes	0	
Impôts et provisions		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(6)	
Total situation nette de la société entrante	21 904	
% des valeurs d'actifs repris	100 %	
Quote part des minoritaires	0	
Quote part situation nette acquise par Hi Shear Corp	21 904	
Prix d'acquisition	43 378	
Écart de première consolidation	21 475	

L'opération ayant consisté à l'acquisition de 100 % des actifs de la société Hi-Vol Products LLC, le montant du prix d'acquisition figure sur la ligne « trésorerie acquise » du tableau de flux de trésorerie (cf. paragraphe 1.3)

2.4 | Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux principaux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché,
- risque de taux ;
- risque de change ;
- risque sur matières premières.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres paragraphes des états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

2.4.1 | Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers. Le Groupe considère que le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2018 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 3,5 M€ rapporté à un montant total de créances de 223,0 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 0,1 M€.

Risque sur titres de placement

Au 31 décembre 2018, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 156,9 M€ (cf §2.6.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité

très courte et ne représentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. En accord avec les règles comptables, ses placements sont évalués à la clôture à leur valeur de marché et sont classés en trésorerie.

2.4.2 | Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2018, le Groupe LISI bénéficie de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 45 M€, et d'une trésorerie de 156,9 M€, aboutissant à une capacité de financement globale de 201,9 M€, le rendant peu sensible au risque de liquidité.

Les contrats de financement du Groupe prévoient le respect de 2 principaux ratios-limite :

- Endettement Financier Net / Capitaux Propres consolidés < 1,2 ;
- Endettement Financier Net / EBITDA consolidé < 3,5.

Au 31 décembre 2018, le premier s'élevait à 0,362 et le second à 1,1717, contre respectivement 0,337 et 1,5052 au 31 décembre 2017. Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalent de trésorerie	156 879	197 576
Trésorerie disponible [A]	156 879	197 576
Concours bancaires courants [B]	20 480	16 440
Trésorerie nette [A - B]	136 399	181 136
Crédits	449 847	455 400
Autres dettes financières	25 859	25 891
Dettes financières nettes [C]	475 706	481 291
Endettement financier net [D = C + A - B]	339 307	300 155
Capitaux propres Groupe [E]	937 010	890 001
Ratio d'endettement (en %)[D / E]	36,2 %	33,7 %

N. B. : Rappel 2016 du ratio d'endettement en % : 25,4 %

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

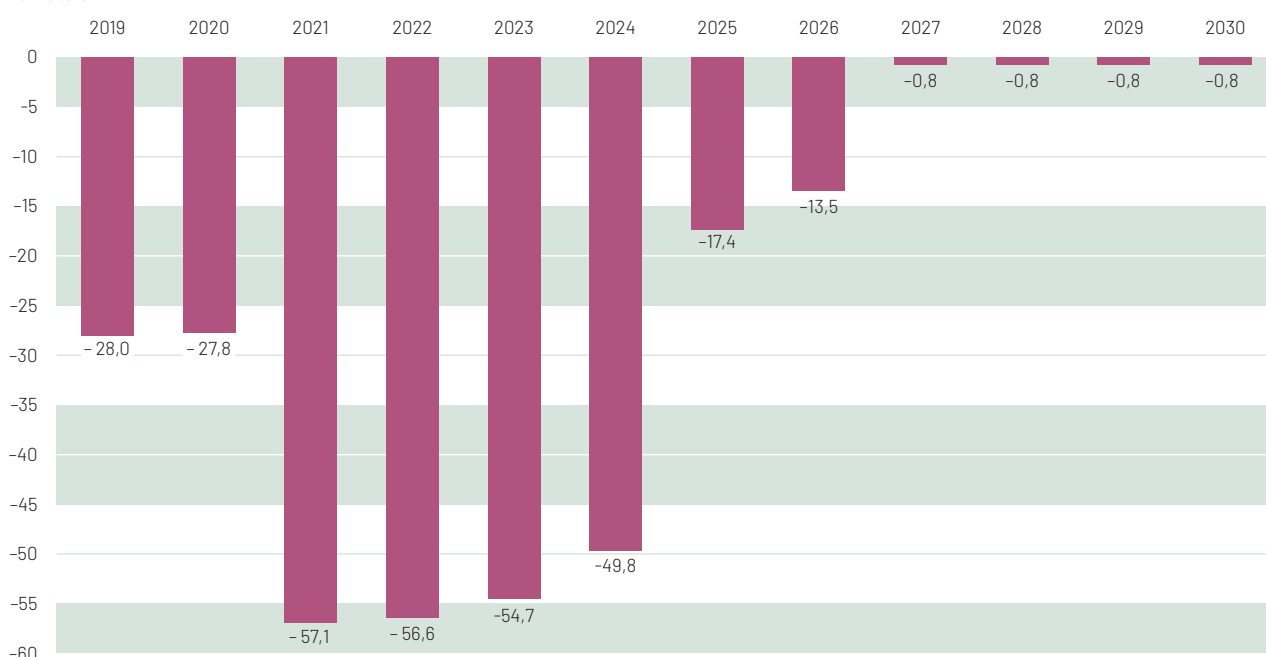
Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2018	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette Comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	337 354		301 595	35 759	337 354
Autres passifs non courants (hors produits constatés d'avance)	1 734		1 734		1 734
Dettes financières courantes	158 831	158 831			158 831
Fournisseurs et autres créanciers	298 469	298 469			298 469
Total passifs financiers	796 388	457 300	303 329	35 759	796 388

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2017	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette Comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	317 757		260 338	57 419	317 757
Autres passifs non courants (hors produits constatés d'avance)	4 678		4 678		4 678
Dettes financières courantes	179 973	179 973			179 973
Fournisseurs et autres créiteurs	297 109	297 109			297 109
Total passifs financiers	799 517	477 082	265 016	57 419	799 517

Le graphique ci-dessous présente la marge de manœuvre financière du groupe sur 10 ans soit un montant total d'emprunt de 306,5 M€. L'écart avec le montant de dettes financières courantes et non courantes présentées ci-dessus (360 M€ vs 272 M€) s'explique essentiellement par les concours bancaires courants, la participation des salariés et les dettes de crédits baux qui ne sont pas compris dans le graphique ci-dessous :

Profil d'amortissement au 31/12/2018

Millions d'euros



2.4.3 | Risque de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque sur matières premières et le risque de taux d'intérêt. La juste valeur au 31 décembre 2018 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt				
Swaps payeurs taux variable		1 189		1 309
Gestion du risque de change				
Dérivés de change		168		14 750
Gestion du risque de matières premières				
Dérivés de matières premières	43		1 219	
Total	43	1 358	1 219	16 059

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme, de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2018, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Le détail des engagements est donné à la rubrique 2.7.4.1 du chapitre 3.

2.4.3.1 - Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe n'a pas mis en place de nouvelles couvertures en 2018. Le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2018 porte sur un montant restant dû de 61,8 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 2.7.4 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'€)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts - taux variables	54 800	100 052
Concours bancaires courants	16 441	16 441
Trésorerie et équivalents trésorerie	(143 479)	(180 174)
Position nette avant gestion	(72 238)	(63 681)
SWAP de taux d'intérêts	46 302	66 797
Couverture	46 302	66 797
Position nette après gestion	(118 540)	(130 478)

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité aux taux les positions nettes, prêteuses et emprunteuses.

Au 31 décembre 2018, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à 1 185 milliers d'euros.

2.4.3.2 - Risque de cours sur les matières premières

Au 31 décembre le Groupe a couvert le risque sur ses achats futurs de matière première nickel et aluminium. La juste valeur au 31 décembre 2018 des dérivés utilisés (swap de matières premières) s'élève à + 43 K€. Les autres matières premières ne peuvent pas faire l'objet de couvertures faute d'instruments disponibles. Plus d'informations sont communiquées au chapitre 5 § 2.6.1.

2.4.3.3 - Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du groupe ;
- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 5 ans.

Portefeuille de dérivés de change

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés.

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31/12/2018					31/12/2017				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	(2,1)	32,4	20,4	12,0	0,0	0,1	32,4	25,2	7,2	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	(0,5)	36,0	24,0	12,0	0,0	1,7	57,6	33,6	24,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(0,5)	21,4	21,4	0,0	0,0	(0,6)	32,8	32,8	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre EUR	0,0	16,8	16,8	0,0	0,0	0,1	16,8	16,8	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,1	240,0	240,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position acheteuse EUR contre USD	2,8	178,9	111,9	67,0	0,0	13,5	214,9	116,0	98,9	0,0
	(0,2)					14,7				

1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises

Les dérivés et les activités de couverture répondant aux critères de couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) sont comptabilisés conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 9. Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur. Leur variation de valeur est comptabilisée en capitaux propres recyclables (OCI) pour la part efficace de la couverture et dans le compte de résultat pour la part inefficace. En particulier, les activités de couverture comptabilisées comme telles font l'objet d'une documentation formalisée justifiant notamment la relation de couverture, son efficacité ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Des tests d'efficacité ont été réalisés au 31 décembre 2018 et ont démontré l'efficacité de la relation de couverture. Les variations de juste valeur des dérivés de couverture ne répondant pas aux critères de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat.

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 10 % du cours de change EUR/USD est la suivante :

Impact (en milliers d'euros)	31/12/2018	
	USD	
Cours de clôture		1,1450
Hypothèses de variation du cours euro / dollar	-10 %	+10 %
Cours euro / dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,0305	1,2595
Impact (avant impôt)	(16,8)	14,2

2.4.4 | Risque lié à la dépréciation des actifs incorporels

Le montant net des survaleurs au 31 décembre 2018 s'élève à 348 M€. Le Groupe a retenu au 31 décembre 2017, pour la réalisation des tests de dépréciation des survaleurs, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Ce regroupement est identique au 31 décembre 2018.

Les résultats des tests d'impairment confirment la solidité de la division LISI AEROSPACE, et montrent le renforcement des activités de la division LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

2.5 | Détail des postes du bilan

2.5.1 | Actifs non courants

2.5.1.1 - Actifs incorporels

a) Survaleur

(en milliers d'euros)	Goodwill
Goodwill brut au 31 décembre 2017	321 377
Impairment sur l'exercice 2017	0
Goodwill net au 31 décembre 2017	321 377
Augmentation	23 253
Diminution	(2 273)
Variations de change	5 431
Goodwill brut au 31 décembre 2018	347 787
Impairment sur l'exercice 2018	0
Goodwill net au 31 décembre 2018	347 787

L'augmentation s'explique par l'actualisation de l'écart d'acquisition de Termax sur la période (+ 1,7 M€) et par l'entrée de la société LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc dans le périmètre du Groupe (calcul provisoire à 21,5 M€).

La diminution concerne la sortie LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH (2,3 M€).

Les variations de change portent principalement sur la division LISI AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2018 de la manière suivante :

En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
Goodwill net	137,5	120,6	89,7	347,8
Immobilisations incorporelles				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	7,52 %	7,89 %	6,80 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	2,00 %	

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2017 de la manière suivante :

En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
Goodwill net	136,4	97,6	87,4	321,4
Immobilisations incorporelles				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	0,8	Néant	0,8
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	
Hypothèses clés				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions			
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	7,09 %	8,15 %	5,24 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	2,00 %	

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2018.

Ces tests, conformément à la note 2.2.8.5, ont été pratiqués au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux divisions. Les regroupements d'unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminés conformément au reporting opérationnel, et leur valeur recouvrable est déterminée sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des cash-flows d'exploitation prévisionnels après impôt. Les projections de flux de trésorerie sont déterminées à partir des données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas

échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2019 à 2022.

La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différents regroupements d'UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

Les taux d'actualisation après impôt ont été retenus sur la base d'une appréciation des risques spécifiques à ces activités.

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation
LISI AEROSPACE	2,00 %	7,52 %	2,00 %	7,09 %
LISI AUTOMOTIVE	2,00 %	7,89 %	2,00 %	8,15 %
LISI MEDICAL	2,00 %	6,80 %	2,00 %	5,24 %

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments

contributifs des cash flows. Ces tests de sensibilité ont montré que la limite entre la valeur d'utilité et l'actif net est atteinte pour des variations de paramètres de calcul présentées dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2018						
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA	
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)*	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)
LISI AEROSPACE	7,52 %	758	2,00 %	(1496)	(58,28 %)		(1003)
LISI AUTOMOTIVE	7,89 %	171	2,00 %	(275)	(22,93 %)		(217)
LISI MEDICAL	6,80 %	194	2,00 %	(268)	(30,12 %)		(401)

* non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent

	31 décembre 2017						
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA	
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)*	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)
LISI AEROSPACE	7,09 %	898	2,00 %	(1906)	(65,41 %)		(1088)
LISI AUTOMOTIVE	8,15 %	204	2,00 %	(342)	(25,92 %)		(242)
LISI MEDICAL	5,24 %	391	2,00 %	(560)	(56,93 %)		(725)

* non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jacent

b) Autres actifs incorporels

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles*	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	69 493	33 012	102 505
Autres variations	1 649 ⁽¹⁾	2 917	4 566
Acquisitions	3 290	3 054	6 344
Cessions	(1 462)	(2 529)	(3 991)
Mouvements de périmètre	(439)		(439)
Écarts de change	2	308	310
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	72 533	36 762	109 295
Amortissements au 31 décembre 2017	55 923	16 405	72 328
Autres variations	1 040 ⁽¹⁾	2 779	3 819
Dotations aux amortissements	4 326	6 415	10 741
Reprises d'amortissements	(1 499)	(2 992)	(4 491)
Mouvements de périmètre	(165)		(165)
Écarts de change		88	88
Amortissements au 31 décembre 2018	59 625	22 695	82 320
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	12 908	14 068	26 975

* La marque Rapid a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée. La marque est totalement amortie au 31/12/2018.

(1) Un reclassement d'immobilisations corporelles à immobilisations incorporelles a été réalisé sur l'exercice.

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par l'entrée de la société LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc dans le périmètre du

Groupe le 21 septembre 2018 d'une part et la cession de LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH le 31 décembre 2018 d'autre part.

2.5.1.2 - Actifs corporels

a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	21 103	218 546	1 083 839	108 166	53 412	1 485 073
Autres variations	200	13 669	60 245	(5 353) ⁽¹⁾	(73 157)	(4 396)
Acquisitions	160	2 220	43 290	5 004	81 837	132 511
Cessions	(219)	(3 201)	(27 728)	(3 768)	(525)	(35 441)
Mouvements de périmètre	(11)	0	29 072	(841)	130	28 350
Écarts de change	35	1 250	5 645	207	362	7 500
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	21 268	232 484	1 194 363	103 415	62 059	1 613 597
Amortissements au 31 décembre 2017	795	87 883	725 429	68 057	217	882 381
Autres variations	0	51	2 035	(3 306) ⁽¹⁾	0	(1 220)
Dotations aux amortissements	103	11 023	72 371	9 477	0	92 974
Reprises d'amortissements	0	(1 851)	(28 591)	(3 643)	0	(34 085)
Mouvements de périmètre	0	0	12 802	(370)	0	12 432
Écarts de change	0	339	3 000	211	0	3 550
Amortissements au 31 décembre 2018	898	97 445	787 046	70 426	217	956 032
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	20 370	135 039	407 317	32 989	61 842	657 558

(1) Un reclassement d'immobilisations corporelles à immobilisations incorporelles a été réalisé sur l'exercice.

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par l'entrée de la société LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc dans le périmètre du

Groupe le 21 septembre 2018 d'une part et la cession de LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH le 31 décembre 2018 d'autre part.

b) Actifs corporels en contrat de location-financement

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2017		13 833	32 300			46 133
Autres variations		160				160
Acquisitions		4 296				4 296
Cessions			(1 493)			(1 493)
Mouvements de périmètre		278				278
Écarts de change		257	358			615
Valeurs brutes au 31 décembre 2018		18 824	31 165			49 989
Amortissements au 31 décembre 2017		5 167	24 055			29 224
Autres variations		20	(1 493)			(1 473)
Dotations aux amortissements		305	2 497			2 802
Reprises d'amortissements						
Mouvements de périmètre		168				168
Écarts de change		26	141			167
Amortissements au 31 décembre 2018		5 687	25 202			30 889
Valeurs nettes au 31 décembre 2018		13 136	5 963			19 099

Compte tenu du caractère non matériel les paiements minimaux futurs au titre des locations et leur valeur actuelle ne font pas l'objet d'une ventilation par échéance.

c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont

essentiellement afférents aux équipements bureautiques et aux locations de véhicules roulants.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 21 M€ contre 19 M€ en 2017.

2.5.1.3 - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2018	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments Dérivés
Actifs financiers non courants	8 923	8 923			8 923		
Autres actifs non courants	480	480			480		
Clients et autres débiteurs	263 141	263 141			260 994		2 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156 879	156 879	156 879				
Total actifs financiers	429 423	429 423	156 879		270 397		2 147
Dettes financières non courantes	337 354	337 354				336 165	1 189
Autres passifs non courants (hors PCA)	1 734	1 734				1 734	
Dettes financières courantes	158 831	158 831				158 831	
Fournisseurs et autres créditeurs	298 469	298 469				296 197	2 272
Total passifs financiers	796 388	796 388				792 927	3 461

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2017	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments Dérivés
Actifs financiers non courants	9 982	9 982			9 982		
Autres actifs non courants	429	429			429		
Clients et autres débiteurs	261 249	261 249			244 674		16 575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 576	197 576	197 576				
Total actifs financiers	469 236	469 236	197 576		255 085		16 575
Dettes financières non courantes	317 757	317 757				316 448	1 309
Autres passifs non courants(hors PCA)	4 678	4 678				4 678	
Dettes financières courantes	179 973	179 973				179 973	
Fournisseurs et autres créditeurs	297 109	297 109				296 504	605
Total passifs financiers	799 517	799 517				797 603	1 914

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	8 923		
Autres actifs non courants	480		
Clients et autres débiteurs	2 147	260 994	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156 879		
Total actifs financiers	168 429	260 994	
Dettes financières non courantes	337 354		
Autres passifs non courants(hors PCA)	1 734		
Dettes financières courantes	158 831		
Fournisseurs et autres créditeurs	2 272	296 197	
Total passifs financiers	500 191	296 197	

2.5.1.4 - Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
Valeurs brutes au 31 Décembre 2017	7 985	2 005	9 990
Autres variations	(1 803)	156	(1 647)
Acquisitions	260	257	517
Cessions		(242)	(242)
Mouvements de périmètre			
Écarts de change	319	(4)	315
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	6 758	2 172	8 930
Pertes de valeur au 31 Décembre 2017	8		8
Autres variations			
Provisions pour pertes de valeur			
Reprises de provisions pour pertes de valeur			
Mouvements de périmètre			
Écarts de change			
Pertes de valeur au 31 décembre 2018	8		8
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	6 750	2 172	8 923

2.5.1.5 - Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres créances	480	429
Total autres actifs financiers non courants	480	429

La créance inscrite au bilan au 31 décembre 2018 couvre principalement un actif d'impôt à maturité long terme.

2.5.2 | Actifs courants

2.5.2.1 - Stocks

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outillage et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
Valeur brute au 31 décembre 2017	64 862	17 318	161 833	125 016	13 213	382 239
Mouvements de périmètre	107	1 515	1 186	601	0	3 409
- dont augmentations	496	1 518	1 216	641	0	3 871
- dont diminutions	(389)	(3)	(30)	(40)	0	(462)
Écarts de change	269	52	760	662	19	1 762
Variations de stock	(3 752)	1 207	10 620	(1 369)	(964)	5 742
Autres variations	(17)	17	4	2 339	(3 257)	(914)
Valeur brute au 31 décembre 2018	61 469	2 791	174 403	127 249	9 011	392 238
Dépréciation au 31 décembre 2017	11 708	1 874	7 351	20 595	3 613	45 141
Mouvements de périmètre	0	0	0	84	0	84
- dont augmentations	0	0	0	84	0	84
- dont diminutions	0	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	2 069	1 273	4 280	5 651	444	13 717
Reprises de provisions pour dépréciation	(4 011)	(725)	(4 398)	(6 586)	(1 977)	(17 697)
Écarts de change	(20)	9	61	30	(14)	66
Autres variations	14	0	45	(137)	0	(78)
Dépréciation au 31 décembre 2018	9 760	2 431	7 339	19 637	2 066	41 233
Valeur nette au 31 décembre 2018	51 709	360	167 064	107 612	6 945	351 009

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par l'entrée de la société LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc dans le périmètre du Groupe le 21 septembre 2018 d'une part et la cession de LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH le 31 décembre 2018 d'autre part.

2.5.2.2 - Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés brutes	223 005	204 333
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 481)	(3 679)
Créances clients et comptes rattachés nets	219 524	200 654
État - autres impôts et taxes	27 502	29 383
Organismes sociaux et personnel	250	16
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	4 776	4 208
Charges constatées d'avance	5 461	5 161
Autres	5 629	21 827
Autres débiteurs	43 617	60 595
Total clients et autres débiteurs	263 141	261 249

Les cessions de créances s'élèvent au 31 décembre 2018 à 69,1 M€ contre 73,4 M€ au 31 décembre 2017. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe quatre contrats de cession de créances, deux signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 82 M€.

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, la société estime que le risque de non recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an ; la part à plus d'un an n'étant pas du tout matérielle.

Le délai moyen de paiement pour l'exercice 2018 est de 49 jours à comparer à 45 jours en 2017.

Créances par maturité

(en milliers d'euros)	2018					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Créances clients brutes	223 005	144 486	77 526	11 851	673	(10 563)
Créances clients nettes	219 524	140 797	77 526	11 851	673	(10 563)

(en milliers d'euros)	2017					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Créances clients brutes	204 333	125 151	74 667	13 648	1 661	(10 794)
Créances clients nettes	200 654	121 472	74 667	13 648	1 661	(10 794)

Le montant à plus de 120 jours retraduit des avances clients à plus d'un an.

Retards de paiement

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
0 à 30 jours	26 700	19 203
30 à 60 jours	5 027	4 995
60 à 90 jours	1 419	1 486
> 90 jours	8 557	3 171
Total	41 704	28 854

2.5.2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2018 s'élève à 156,9 M€ contre 197,6 M€ en 2017. Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe et notamment des Sicav monétaires et certificats de dépôts négociables pour un montant de

95,9 M€ en 2018 contre 125,3 M€ en 2017, et de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossent garantissant le capital.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2 018	2 017
Incidence de la variation des stocks	(5 744)	67
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	(4 614)	7 943
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	(12 031)	10 030
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	16 072	(35 451)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(6 317)	(17 411)

L'excédent de trésorerie d'exploitation (*free cash flow*) se détaille comme suit :

en milliers d'euros	2 018	2 017
Capacité d'autofinancement	194 853	203 838
Investissements industriels nets	(131 282)	(140 146)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(6 317)	(17 411)
Excédent de trésorerie d'exploitation (Free cash flow)	57 254	46 281

2.5.3 | Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 937 M€ au 31 décembre 2018 contre 890 M€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 47 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

Variation en M€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	92,1	108,0
Augmentation de capital réservée aux salariés	2,8	0,0
Distribution de dividendes versés en mai	(25,5)	(23,9)
Actions auto-détenues et paiements en actions	(0,1)	2,1
Écarts actuariels sur avantages au personnel	(3,1)	0,4
Variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(8,8)	18,3
Variation de périmètre	(14,3)	(57,2)
Retraitements divers	0,1	1,3
Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la réévaluation du dollar	3,9	(19,3)
	47,0	29,7

La variation de périmètre de -14,3 M€ s'explique :

- par la constatation d'un complément de dette financière de - 16,1 M€ correspondant à la réévaluation de la dette d'acquisition des minoritaires de Termax (put sur minoritaires),
- le rachat des minoritaires de la société LISI AEROSPACE Additive Manufacturing pour 1,8 M€.

2.5.3.1 - Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 645 726 €, se décomposant en 54 114 317 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

Le nombre d'actions en circulation progresse de 90 442 suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

2.5.3.2 - Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

Détail des primes liées au capital (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Primes d'émission	57 588	54 843
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
TOTAL	75 329	72 584

2.5.3.3 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans les notes 2.7.2 et 2.7.3. Ils ne concernent que des actions existantes auto-détenues.

2.5.3.4 - Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2018 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2019 s'analyse comme suit :

Montant (en milliers d'euros)	2018	2017
Dividende net global	23,8	25,5

Le montant estimé pour l'année 2018 est calculé sur la base du nombre total d'actions, soit 54 114 317 actions. Les actions auto détenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2018 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2019 s'analyse comme suit :

Dividende par action en euros	2018	2017
Dividende par action	0,44	0,48

2.5.4 | Les provisions

2.5.4.1 - La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2017	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements - Autre	Entrée / Sortie de périmètre	Écarts de conversion	Au 31 décembre 2018
Pensions et retraites	39 472	(94)	39 378	3 683	(2 262)	3	3 423	0	0	(688)	43 537
Médailles du travail	4 402	(58)	4 344	247	(181)	0	0		(20)	0	4 389
Risques liés à l'environnement	8 484	(3 021)	5 463	0	(2 093)	(324)		(17)	0	43	3 072
Litiges et autres risques	6 475	(1 259)	5 216	3 605	(761)	(2 810)		(23)	0	0	5 226
Garanties données aux clients	9 840	(148)	9 692	53	0	(500)		0	0	2	9 247
Pour perte sur contrat	1 800	(900)	900	0	(900)	0			0		0
Sous total Provisions non courantes	70 473	(5 480)	64 993	7 588	(6 198)	(3 631)	3 424	(40)	(20)	(643)	65 475
Réorganisation industrielle	1 035	(269)	766	476	(204)	(3 223)		4 702	0	38	2 555
Restructuration	1 147	(400)	747	(128)	(154)	(266)		0	0	0	200
Risques liés à l'environnement	212	(54)	158	0	(56)	(27)		915	0	27	1 017
Litiges	949	(201)	748	188	(520)	(60)		0	0	10	366
Autres risques	18 776	(6 039)	12 737	4 248	(5 419)	0		(2 315)	0	14	9 266
Sous total Provisions courantes	23 174	(8 018)	15 156	4 785	(6 352)	(3 576)	0	3 302	0	90	13 404
Total Général	93 647	(13 498)	80 149	12 373	(12 550)	(7 206)	3 424	3 261	(20)	(553)	78 880
dont en résultat opérationnel récurrent				11 897	(12 346)	(3 983)					
dont en résultat opérationnel non récurrent				476	(204)	(3 223)					

Les principales provisions concernent :

- Pensions et retraites :

Obligations imposées par les législations sociales vis-à-vis des salariés du Groupe, de versement de pensions ou d'indemnités lors des départs en retraite. Prise en compte dans le calcul, d'hypothèses au niveau du taux d'actualisation, du turnover, et des tables de mortalité. Adossement de certains de ces engagements sur des fonds externalisés.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, la totalité des écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » par contrepartie des provisions pour pensions et retraites.

Une analyse complète de ces provisions est réalisée au paragraphe 2.5.4.2.

- Environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Le coût des actions de surveillance et de mise en conformité en collaboration avec les autorités locales constitue une part importante de ces provisions. L'essentiel des dotations concerne des risques de dépollution des sols et des bâtiments. Les reprises de provisions à hauteur de 2,1 M€ sont liées aux coûts engagés pour la dépollution des sols.

Ce poste est impacté à hauteur de 0,9 M€ par l'allocation des actifs de Termax.

- Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été effectuée au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour. L'essentiel des dotations concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

- Restructuration et réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

Ce poste est impacté à hauteur de 1,5 M€ par l'allocation définitive du prix d'acquisition de Termax.

- Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits) et concernent les deux principales divisions du Groupe. Cette rubrique couvre des risques et charges nettement précisés quant à leur objet dont l'échéance reste probable et qui provoqueront une sortie de ressource sans contrepartie. Les montants les plus significatifs traduisent l'application défavorable pour le Groupe de clauses contractuelles, l'impact de rationalisation des structures de production et des contentieux avec des tiers partenaires. Les montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, de qualification de nouveaux produits, fiscaux et salariaux. Le montant de ces risques ne sont pas significatifs individuellement.

Ce poste est impacté à hauteur de 0,9 M€ par l'allocation définitive du prix d'acquisition de Termax.

2.5.4.2 - Engagements pris envers le personnel

Application de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012

Comme indiqué dans la note 2.2 Règles et méthodes comptables, le Groupe LISI applique la norme IAS 19 révisée depuis le 1^{er} janvier 2012.

Caractéristiques

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

Plans à prestations définies

Descriptif général des régimes.

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre :

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

États-Unis :

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991. Le plan est fermé depuis cette date. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2018 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

En milliers d'euros	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	32 638	7 778	328	23 937	2 189
Taux d'actualisation	1,55 %	1,80 %	4,25 %	2,91 %	4,00 %
Référence utilisée	I Boxx zone euro 12 ans	Extrapolation basée sur courbe des taux AAA à 15 ans de la BCE	taux Citigroup Pension Discount Curve	I Boxx AA-rated 15 ans +0,3 %	
Inflation - Augmentation des salaires	2,00 %	1,50 %	NA	3,44 %	NA

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à

4,25 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 2,91 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2018, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 35 % en actions et de 65 % en obligations pour l'Angleterre.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2018 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

Évolution de la dette actuarielle	2018	2017
Dette actuarielle à l'ouverture	63 500	63 117
Coût des services	2 139	2 075
Coût de la désactualisation	1 545	1 414
Prestations versées	(2 729)	(2 527)
Coûts des services passés	658	0
Variation de périmètre	(3)	(130)
Écarts de conversion	(878)	(1 383)
Pertes actuarielles (gains)	2 635	934
Dette actuarielle à la clôture	66 869	63 500
Évolution de la valeur de marché des actifs de couverture	2018	2017
Valeur à l'ouverture	24 755	23 645
Cotisations versées par le Groupe	282	285
Prestations prélevées sur le fonds	(752)	(578)
Rendements attendus des actifs	658	670
Écarts de conversion	(190)	(853)
Gains actuariels (pertes)	(1 421)	1 585
Valeur à la clôture	23 332	24 755

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Passif comptabilisé à la clôture	(43 537)	(38 745)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2018 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 3,7 M€ et se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Coût des services	2 139	2 075
Coût de la désactualisation	1 545	1 414
Rendements attendus des actifs du régime	(658)	(670)
Coût des services passés	658	
Charge (Produit) comptabilisée	3 683	2 818

2.5.5 | Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et cautionnements reçus	94	92
Dettes supérieures à 1 an	799	763
Participation des salariés de l'exercice	841	3 823
Produits constatés d'avance	6 717	6 927
Total autres passifs non courants	8 452	11 605

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions reçues des administrations régionales dans le cadre du projet de construction de l'usine de Villefranche de Rouergue.

2.5.6 | Dettes financières et gestion des risques financiers

La décomposition par catégorie comptable et classe d'instruments des passifs financiers est donnée dans la note 2.6.1.3.

2.5.6.1 - Dettes financières

a) Ventilation par nature

(en milliers d'€)	31/12/2018	31/12/2017
Part non courante		
Crédits moyen terme	321 430	296 224
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	4 307	8 878
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	11 617	12 656
Sous total dettes financières non courantes	337 354	317 757
Part courante		
Concours bancaires d'exploitation	20 480	16 441
Crédits moyen terme	132 396	159 176
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	2 419	1 086
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	3 538	3 271
Sous total dettes financières courantes	158 831	179 973
Total dettes financières	496 185	497 730

b) Ventilation par échéance

(en milliers d'€)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts		
à un an	132 396	159 176
de deux à cinq ans	286 151	240 585
à plus de cinq ans	35 279	55 639
Sous total emprunts	453 826	455 400
Autres dettes financières		
à un an	26 436	20 798
de deux à cinq ans	15 444	19 754
à plus de cinq ans	480	1 780
Sous total autres dettes	42 360	42 331
Emprunts et dettes financières	496 185	497 730

c) Ventilation par nature de flux

Dettes financières au 01/01/2018	497 730
Sous total variations résultant de flux de trésorerie	(34 811)
Sous total variations sans effet cash	33 375
Dettes financières au 31/12/2018	496 294

d) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

e) Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable.

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2018 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
LISI S.A	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	3,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	3,0	2019	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	30,0	30,0	2021	Couvert partiellement par un SWAP	
	Crédit classique	1,00 %		30,0	30,0	2022		[1]
	Crédit classique	0,65 %		15,0	11,1	2024		[1]
	Crédit classique	0,65 %		15,0	11,2	2024		[1]
	Crédit classique	0,65 %		15,0	11,3	2024		[1]
	Crédit classique	0,73 %		15,0	15,0	2023		[1]
	Crédit classique	0,80 %		15,0	15,0	2023		[1]
	USPP *	3,64 %		56,0	40,0	2023		[2]
	USPP *	1,82 %		20,0	20,0	2025		[2]
	USPP *	1,78 %		40,0	40,0	2026		[2]
CREUZET AERONAUTIQUE	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	3,9	0,8	2020	Couvert par un SWAP	[1]
BLANC AERO INDUSTRIES	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	11,5	9,6	2031	Couvert par un SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	6,0	2,2	2021		
				3,0	1,8	2024		
				3,0	2,0	2024		[1]
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	6,5	0,2	2018		
LISI MEDICAL Fasteners	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,5	2,2	2024	Couvert par un SWAP	[1]
Total				349,4	248,4			

* USPP : US Private Placement

2.5.6.2 - Covenants attachés (cf. paragraphe 2.4.2)

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-après :

- [1]
 - Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres).
 - Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA).
- [2]
 - Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres).
 - Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA).
 - Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA).

À la clôture les covenants sont respectés.

2.5.7 | Impôts différés

Les impôts différés des sociétés françaises ont été réévalués, afin de tenir compte de l'article de la loi de finances pour 2018 sur la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés à 25 %.

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés actifs	11 894	8 568
Impôts différés passifs	(37 745)	(40 747)
Impôts différés nets	(25 851)	(32 179)

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. À titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2018 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 19,4 M€ contre 17,9 M€ en 2017.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2018

-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
5 021	3 650	3 223	11 894

2.6 | Détail des principaux postes du compte de résultat**2.6.1 | Chiffre d'affaires**

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 2.7.1 « informations sectorielles ».

2.6.2 | Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Total 2018	TOTAL 2017
Consommations de marchandises	5 295	23 588	3 979	(253)	32 609	30 240
Consommations de matières premières	181 469	115 275	16 283	(2)	313 025	291 158
Outils	35 810	25 447	7 308	(27)	68 538	72 847
Autres approvisionnements	29 926	17 790	2 514	22	50 252	48 873
Total consommations	252 500	182 100	30 084	(260)	464 424	443 119

2.6.3 | Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Total 2018	TOTAL 2017
Sous-traitance	57 315	51 205	8 326	0	116 846	112 383
Entretien	32 492	25 801	4 806	1 536	64 635	62 880
Transports	9 833	13 628	909	0	24 370	23 893
Energie	16 659	14 561	1 755	13	32 988	34 676
Autres charges externes	78 860	33 823	7 321	(6 358)	113 646	104 500
Total autres achats et charges externes	195 159	139 018	23 117	(4 809)	352 485	338 332

2.6.4 | Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Total 2018	Total 2017
Intérimaires	24 069	10 404	2 617	(269)	36 821	41 527
Salaires et intéressement	243 059	141 143	46 371	3 320	433 893	415 212
Indemnités de licenciement	2 185	1 276	118	174	3 753	3 085
Charges sociales et taxes sur salaires	92 661	51 052	17 029	1 151	161 893	154 085
Participation des salariés	1 673	247	105	0	2 025	3 814
Prestations de retraite et médailles du travail	1 013	487	164	0	1 664	1 612
Total charges de personnel	364 660	204 609	66 404	4 376	640 048	619 333

2.6.5 | Charges de recherche et développement

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux ou encore dans des procédés de production innovants. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions

et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les charges se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Les effectifs dédiés directement à la recherche et développement ont représenté en 2018 environ 2,2 % des salariés du Groupe.

Les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2018	2017	2016
Dépenses de Recherche et Développement	30,9	27,5	26,3
% du chiffre d'affaires	1,9%	1,7%	1,7%
Projets activés	2,0	1,3	0

2.6.6 | Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges opérationnelles non récurrentes		
Cession Beteo	(419)	
Coûts des réorganisations industrielles	(4 768)	(3 944)
Coûts des restructurations	0	(481)
Autres coûts	(1 030)	(553)
Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles	(7 476)	(611)
Total	(13 693)	(5 588)
Produits opérationnels non récurrents		
Cession Précimétal		259
Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles	3 427	1 277
Reprises de provisions affectées aux restructurations	0	372
Autres produits	0	
Total	3 427	1 908
Produits et charges opérationnels non récurrents	(10 266)	(3 680)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2017.

Les charges non récurrentes s'expliquent essentiellement par les études de la réimplantation du site de Bologne (Haute-Marne).

Une provision pour réorganisation industrielle non utilisée à hauteur de 2,2 M€ a été reprise.

Une provision de 7 M€ a été constituée pour couvrir des baisses de valeurs d'utilité de certains actifs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.

2.6.7 | Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie	3 263	2 697
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	199	747
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives	(80)	
Charges de financement	(5 885)	(5 866)
Sous total produits de trésorerie et charges de financement	(2 503)	(2 421)
Autres produits et charges financiers		
Profits de change	42 635	46 980
Pertes de change	(29 966)	(79 390)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises	(4 084)	13 872
Autres	(738)	(628)
Sous total autres produits et charges financiers	7 846	(19 166)
Résultat financier	5 343	(21 587)

L'augmentation du résultat financier par rapport à 2017 s'explique principalement par la hausse du résultat de change lié principalement à la variation du dollars US.

2.6.8 | Impôt sur les sociétés**2.6.8.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Répartition (en milliers d'€)	Résultat avant impôt	Impôt*	Résultat après impôt
Résultat courant	142 925	(30 750)	112 174
Charges et produits opérationnels non récurrents	(10 268)	3 674	(6 595)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(2 024)	693	(1 331)
Crédits d'impôts		(16)	(16)
CVAE		(7 441)	(7 441)
Résultat de la période	130 633	(33 840)	96 794

* dont impôts à payer : - 22 343 K€
 dont impôts différés : - 2 333 K€
 dont retenue à la source sur produits reçus de l'étranger : - 1 701 K€
 dont crédits d'impôts : - 16 K€
 dont CVAE : - 7 441 K€

2.6.8.2 - Preuve d'impôt

Preuve d'impôt au 31/12/18	M€	%
Résultat attribuable au groupe	92,1	
Intérêts minoritaires	(4,7)	
IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ CVAE)	33,8	
Résultat avant IS	130,6	
Taux normatif société mère	34,43 %	
IS théorique / taux à 34,43 %	44,98	132,92 %
Écart		
QP frais et charges non déductible	1,21	3,6 %
Retenue à la source sur dividendes étrangers	1,71	5,0 %
Delta taux central / taux locaux	(7,94)	(23,5 %)
Crédits d'impôts	(0,01)	0,0 %
Activités non soumises à l'impôt	(5,69)	(16,8 %)
Quote-part imposable des dividendes étrangers	1,32	3,9 %
Impôts sur exercices antérieurs	0,71	2,1 %
Déficits fiscaux non activés	1,80	5,3 %
Intégration fiscale France	(0,91)	(2,7 %)
Intégration fiscale étrangère	2,76	8,2 %
Transition Tax US	(4,06)	(12,0 %)
Suramortissement loi Macron	(2,07)	(6,1 %)
CIR	(1,67)	(4,9 %)
CICE	(3,50)	(10,4 %)
CVAE	4,88	14,4 %
Différences permanentes	0,30	0,9 %
Autres	0,02	0,1 %
IS au compte de résultat (yc CVAE)	33,8	100,0 %
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt)	25,89 %	

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 25,9 %, stable par rapport à 2017 (26,8 %).

2.6.8.3 - Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2018	2017
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	17,00 %	19,00 %
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	25,00 %	30,00 %
États-Unis	21,00 %	35,00 %
France*	34,43 %	39,32 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %

* y compris la contribution exceptionnelle sur IS de 15 % en 2017

2.6.9 | Résultat par action

La méthode de calcul du résultat par action est présentée au paragraphe 2.2.18.6.

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 114 317	
Actions d'autocontrôle		(914 553)	
Résultat de base par action	92 069	53 199 764	1,73
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		456 270	
Résultat dilué par action	92 069	53 656 034	1,72

En milliers d'euros	31/12/2017		
	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 023 875	
Actions d'autocontrôle		(976 887)	
Résultat de base par action	107 965	53 046 988	2,04
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		454 250	
Résultat dilué par action	107 965	53 501 238	2,02

2.7 | Autres informations**2.7.1 | Informations sectorielles (cf. paragraphe 2.2.19)**

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés qui regroupent les 3 secteurs opérationnels suivants (divisions) :

- La division LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- La division LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

La rubrique « Autres » comprend pour l'essentiel la holding LISI S.A. et les éliminations.

2.7.1.1 - Ventilation par secteur d'activité

	31/12/2018				
(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	934 011	581 135	130 734	(785)	1 645 095
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	145 759	64 722	14 925	10	225 416
Dotations aux amortissements et provisions	48 961	30 683	9 309	906	89 859
Résultat opérationnel courant (EBIT)	96 798	34 039	5 616	(895)	135 558
Résultat opérationnel	84 673	33 536	5 277	1 804	125 290
Résultat de la période	59 414	25 518	859	11 003	96 794
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	241 845	99 399	24 739	5 748	371 731
Immobilisations nettes	628 672	366 750	166 772	(101 853)	1 060 341
Acquisitions d'immobilisations	75 873	46 131	10 914	1 185	134 103

	31/12/2017				
(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	1 000 891	506 002	137 021	(558)	1 643 356
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	175 810	63 903	17 128	(662)	256 179
Dotations aux amortissements et provisions	47 712	30 590	7 348	(871)	84 779
Résultat opérationnel courant (EBIT)	128 099	33 314	9 781	204	171 398
Résultat opérationnel	125 176	33 173	9 164	205	167 718
Résultat de la période	73 842	25 717	5 575	1 817	106 951
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	237 947	87 824	22 658	29 090	377 519
Immobilisations nettes	608 130	314 073	156 248	(97 319)	981 129
Acquisitions d'immobilisations	91 704	37 923	10 896	1 171	141 694

2.7.1.2 - Ventilation par secteur d'activité et par pays

	31/12/2018				
(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	626 433	396 427	62 218	(785)	1 084 293
dont France	411 668	151 360	8 806	(785)	571 049
Continent Nord Américain	250 745	71 684	64 012		386 441
Autres pays	56 833	113 024	4 504		174 361
Total	934 011	581 135	130 734	(785)	1 645 095
Composante Bilan					
Immobilisations nettes par zone de destination					
Union Européenne	386 997	258 974	66 202	(101 853)	610 320
dont France	360 619	161 669	66 202	(101 853)	486 638
Continent Nord Américain	197 810	99 655	100 570		398 035
Afrique	18 263	678			18 941
Asie	25 602	7 443			33 045
Total	628 672	366 750	166 772	(101 853)	1 060 341
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination					
Union Européenne	60 927	34 996	4 623	1 185	101 731
dont France	56 078	21 472	4 623	1 185	83 358
Continent Nord Américain	8 145	9 639	6 291		24 075
Afrique	2 624	83			2 707
Asie	4 177	1 413			5 590
Total	75 873	46 129	10 914	1 185	134 103

	31/12/2017				
(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	670 062	407 031	58 213	(558)	1 134 748
dont France	415 977	159 453	10 158	(688)	584 900
Continent Nord Américain	250 623	35 574	73 873		360 070
Autres pays	80 206	63 397	4 935		148 538
Total	1 000 891	506 002	137 021	(558)	1 643 356
Composante Bilan					
Immobilisations nettes par zone de destination					
Union Européenne	372 172	255 286	60 377	(244 294)	462 764
dont France	346 437	160 107	60 380	(244 294)	339 089
Continent Nord Américain	194 040	51 069	95 871	146 973	513 818
Afrique	16 816				16 816
Asie	25 102	7 718			33 045
Total	608 130	314 073	156 248	(97 321)	1 027 887
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination					
Union Européenne	75 427	34 231	2 606	1 171	113 435
dont France	68 572	19 016	2 606	1 171	89 366
Continent Nord Américain	10 478	1 526	8 289		20 293
Afrique	3 037				3 037
Asie	2 763	2 167			4 930
Total	91 705	37 922	10 895	1 171	141 695

2.7.2 | Paiements fondés en actions

2.7.2.1 - Options d'achats d'actions

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2018.

2.7.2.2 - Attribution d'actions sous conditions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 17 décembre 2015 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance. La réalisation de ces critères à fin 2017, à savoir l'ANR Groupe et l'ANR division (cf définition au § 2.2.20 « Indicateurs » du présent chapitre), a entraîné la réalisation de ce plan sur l'exercice 2018 à hauteur de 64 % pour LISI SA, 64 % pour la division LISI AEROSPACE, 80 % pour la division LISI AUTOMOTIVE et 50 % pour la division LISI MEDICAL. Le coût définitif a été affecté aux divisions.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2016, 2017 et 2018 dans la mesure où le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016, du 13 décembre 2017 et du 12 décembre 2018 a renouvelé l'ouverture d'un nouveau plan sous des conditions approchantes.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2018 en charges de personnel pour un montant de 0,3 M€ avec une contrepartie en capitaux propres. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

2.7.3 | Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

2.7.3.1 - Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

2.7.3.2 - Rémunérations des membres des organes de Direction

(en milliers d'€)	Charges de la période		Passifs	
	2018	2017	2018	2017
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1205	1257		
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	32	83	405	373
Autres avantages à long terme				
Avantages liés aux fins de contrat de travail				
Avantages sur capitaux propres	(187)	(51)	146	333
Rémunération globale	1050	1289	550	706

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2016, 2017 et 2018 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions. Concernant ces plans, les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des Actions sous conditions de Performance acquises jusqu'à la cessation de leur mandat.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

2.7.4 | Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

2.7.4.1 - Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des engagements de locations simples dont la charge annuelle est présentée dans la note 2.6.1.2, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

En milliers d'euros	2018	2017
Reliquat commandes investissements	80 386	108 951
Avals et cautions diverses	0	0
Engagements donnés	80 386	108 951
SWAP de taux	61 802	66 797
Couvertures de change	235 507	268 350
Engagements réciproques	297 309	335 147

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 2.5.6.1 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2018, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2018	Nominal (en milliers d'euros)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'euros
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9400 %	Euribor 3 mois	21
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9400 %	Euribor 3 mois	20
LISI S.A.	10 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9700 %	Euribor 3 mois	45
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9525 %	Euribor 3 mois	22
LISI S.A.	5 000	10/06/2014	10/06/2021	0,9675 %	Euribor 3 mois	21
LISI S.A.	25 000	30/06/2014	30/05/2019	0,4500 %	Euribor 3 mois	43
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	28/09/2012	30/09/2024	1,3000 %	Euribor 3 mois	17
BLANC AERO INDUSTRIES	4 983	01/02/2016	15/01/2031	0,8290 %	Euribor 3 mois	(40)
BLANC AERO INDUSTRIES	4 983	01/02/2016	15/01/2031	0,8300 %	Euribor 3 mois	(40)
Creuzet Aéronautique	3 900	31/07/2012	31/07/2020	0,7750 %	Euribor 1 mois	11
Total						120

Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2018 sont les suivants :

	Notionnel au 31/12/2018		Notionnel au 31/12/2017	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	32 400	36 220	32 400	36 518
CAD	36 000	23 070	57 600	38 300
TRY	21 400	6 737	32 785	10 321
PLN	16 800	3 906	16 800	4 022
CZK	240 000	9 330		
USD	178 901	156 245	214 901	179 189
	235 507		268 350	

2.7.4.2 - Engagement reçu dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC par la société LISI AUTOMOTIVE Hi Vol Inc, le vendeur, garanti par sa maison-mère Arch Global, a pris l'engagement au moyen de deux polices d'assurance spécifiques, d'indemniser l'acheteur de tout préjudice qui serait notamment lié à : (i) à un risque fiscal, environnemental et plans de prévoyance, à hauteur du prix d'acquisition et (ii) à une non-conformité produit à hauteur de 10 MUSD sous réserve d'une franchise de 300 KUSD (diminuée à 250 KUSD à compter du 13 septembre 2019).

2.7.4.3 - Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition de TERMAX

Dans le cadre de l'acquisition de la société TERMAX LLC, LISI HOLDING NORTH AMERICA, s'est engagée à racheter les 49 % des parts sociales restantes d'ici le 31 mars 2021.

De leurs côtés, les vendeurs se sont engagés à indemniser LISI, sous réserve d'une franchise globale de 200 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié : (i) à un risque environnemental et fiscal, à hauteur du montant du prix de l'acquisition de la participation de 51%, (ii) à un risque social à hauteur de 5 MUSD et (iii) à une non-conformité produit, à hauteur de 10 MUSD.

2.7.4.4 - Engagement reçu dans le cadre de l'acquisition de MANOIR AEROSPACE

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Manoir Aerospace en juin 2014, LISI AEROSPACE a reçu un engagement de la part du vendeur pour couvrir à hauteur de 3 M€ les risques de conformité en matière HSE et ce jusqu'en 2019. Cet engagement est couvert par un compte séquestre du même montant géré par un tiers.

En complément, la société a reçu une garantie à hauteur de 5 M€ pour couvrir les éventuels passifs fiscaux et certains risques en matière sociale jusqu'en 2019.

2.7.4.5 - Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH

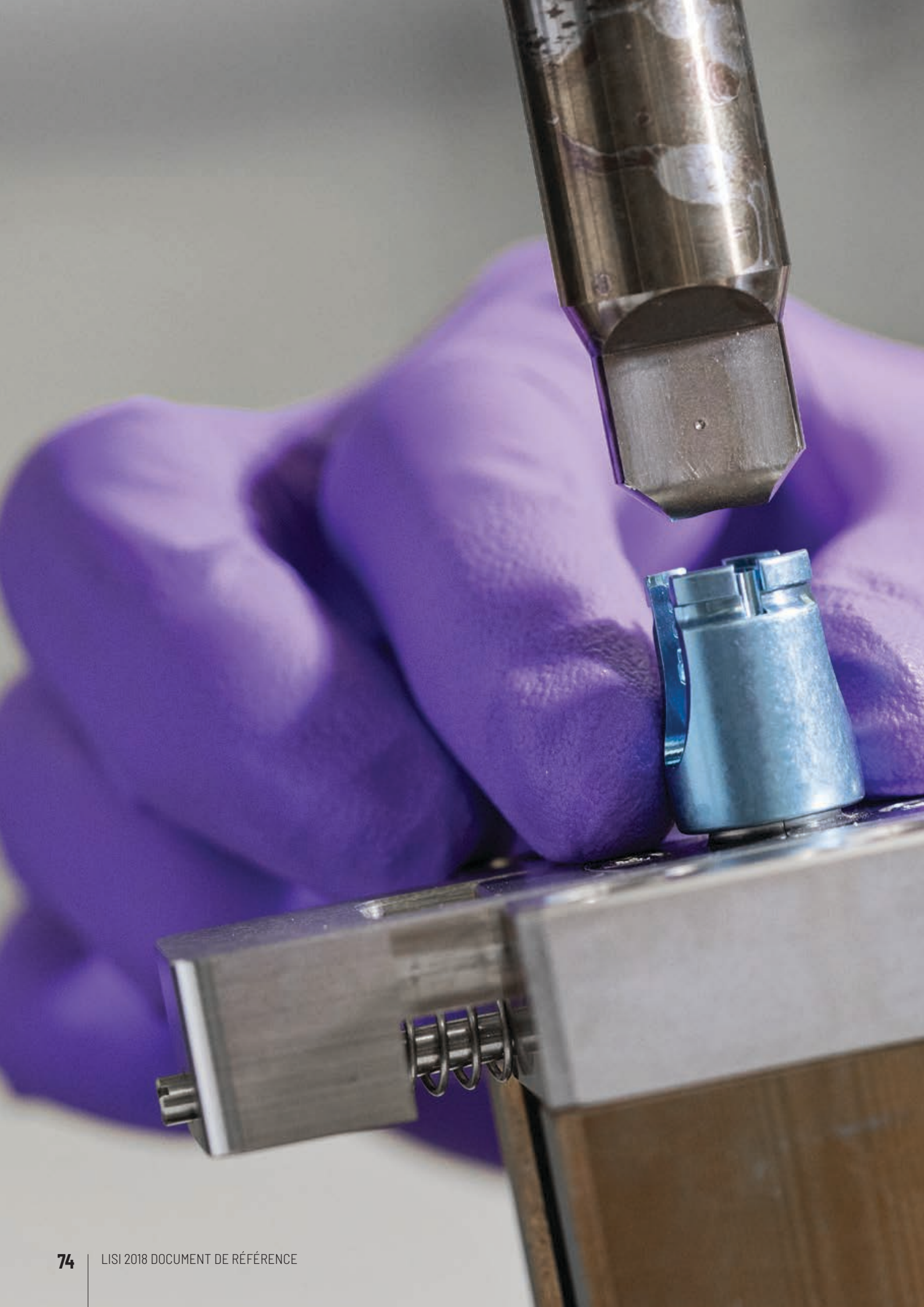
Dans le cadre de la cession de LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH, un engagement de garantie de passif a été donné par la société LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH.

2.7.4.6 - Autres engagements

Les autres engagements concernent des contrats d'emprunts prévoyant une exigibilité anticipée dans le cas du non-respect de covenants financiers. Le détail de ces emprunts figure aux paragraphes 2.5.6.1 et 2.5.6.2.

2.8 | Taux des devises employés par les filiales étrangères

		31/12/2018		31/12/2017	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,1450	1,1793	1,1993	1,1370
Livre Sterling	GBP	0,8945	0,8860	0,8872	0,8757
Yuan	CNY	7,8751	7,8156	7,8044	7,6557
Dollar canadien	CAD	1,5605	1,5329	1,5039	1,4725
Zloty	PLN	4,3014	4,2684	4,1770	4,2427
Couronne tchèque	CZK	25,7240	25,6784	25,5350	26,2891
Dirham marocain	MAD	10,9579	11,0743	11,2218	10,9934
Roupie indienne	INR	79,7298	80,6258	76,6055	73,7879
Dollar de Hong Kong	HKD	8,9675	9,2438	9,3720	8,8634



4

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

1	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	76
1.1	Affectation du résultat	77
2	LES ÉTATS FINANCIERS	80
2.1	Compte de résultat social au 31/12/2018	80
2.2	Bilan social au 31/12/2018	81
2.3	Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2018	82
2.4	Variation des capitaux propres au 31/12/2018	82
3	LES NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	83
3.1	Règles et méthodes comptables	83
3.2	Détail des postes du bilan	84
3.3	Détail des principaux postes du compte de résultat	87
3.4	Engagements financiers	88
3.5	Filiales et participations	89
3.6	Identité de la société consolidante	89
3.7	Attribution d'actions sous condition de performance	89
3.8	Renseignements divers	90
4	RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	91

1 | Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne (déroulé du programme COS),
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, systèmes d'information.
- politique générale et audit concernant l'hygiène sécurité et environnement (EHSE), ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels (LEAP).
- Pilotage de projets stratégiques et mise en œuvre du « LISI SYSTEM »
- Mise en œuvre d'une politique de communication globale (interne, externe, corporate, ressources humaines, financière et marketing) en relation directe avec la stratégie du groupe.

Résultats au 31 décembre 2018

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat de l'exercice 2018.

■ Les produits d'exploitation s'élèvent à 11,2 M€ en 2018 contre 11,3 M€ en 2017 et s'analysent de la façon suivante :

- **Le chiffre d'affaires** de LISI S.A. s'élève à 9,7 M€ identique à 2017. Il est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations répercutent en 2018 les charges d'exploitation de LISI S.A. sur les filiales avec une marge de 10 %.
- **Les autres produits d'exploitation** s'élèvent à 1,5 M€ en 2018 contre 1,6 M€ en 2017. Ce poste est constitué principalement de :
 - une reprise de provision de +0,7 M€ concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance de 2015 pour lequel les actions ont été définitivement acquises par les salariés en 2018,
 - des refacturations spécifiques aux filiales pour un montant de 0,6 M€.
- **Les charges d'exploitation** s'élèvent à 11,2 M€ en 2018, soit une augmentation de +10,4 % par rapport à 2017 (+1,1 M€). Cette augmentation provient principalement de coûts de remise en état d'un site industriel cédé en décembre 2017 pour lequel LISI SA s'est engagée à supporter les dépenses liées à la remise en état environnementale (-0,8 M€).

■ Suite à l'augmentation des charges et à la stabilité des produits, **le résultat d'exploitation** passe de + 1,1 M€ en 2017 à - 0,1 M€ en 2018, soit une diminution de - 1,2 M€.

- **Le résultat financier** est positif de + 41,3 M€ en 2018 contre + 6,0 M€ en 2017. Il s'explique par :
 - **Les produits financiers** principalement composés des dividendes perçus de LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL pour + 31,7 M€ contre + 28,0 M€ versés par LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE en 2017, des intérêts des comptes courants groupe pour + 5,9 M€ en 2018 contre + 4,8 M€ en 2017, de plus-values de placements nettes pour + 3,2 M€ sur l'exercice 2018 contre + 2,6 M€ en 2017 et de la reprise de la provision pour perte de change latente sur les emprunts groupe en dollar US constatée en 2017 de + 6,4 M€.
 - **Les charges financières** principalement composées des intérêts sur emprunts et comptes courants groupe à hauteur de - 6,5 M€ en 2018 contre - 6,8 M€ en 2017. Une provision concernant les emprunts groupe en dollar US a également été constatée pour un montant de + 4,1 M€ contre + 6,4 M€ en 2017.
 - **Le résultat de change**, positif à hauteur de + 5,7 M€ en 2018 contre une perte de - 16,2 M€ en 2017 s'explique pour une grande partie par la hausse du dollar en fin de période. Ceci est essentiellement la résultante des variations de cours des devises sur les placements en dollar US et sur les comptes courants des filiales étrangères libellés également dans cette devise.

■ **Le résultat exceptionnel** ressort à - 0,2 M€ sur l'exercice 2018.

■ **L'impôt sur les sociétés** est constitué d'un produit d'impôts de + 1,3 M€, dont un gain d'intégration fiscale de + 3,5 M€ pour l'exercice 2018 d'une part, et d'un IS de - 1,9 M€ d'autre part.

■ **Par conséquent, le résultat net** de la société LISI S.A. est bénéficiaire de + 42,3 M€ en 2018 contre + 20,1 M€ en 2017, soit une hausse de + 22,2 M€ qui s'explique principalement par une variation positive du résultat de change suite à la hausse du dollar US.

■ **Les capitaux propres** passent de 217,5 M€ en 2017 à 237,0 M€ fin 2018. Ils ont été diminués de la distribution de dividendes versés en mai 2018 pour un montant de - 25,5 M€ au titre des résultats de 2017 et augmentés des résultats nets de l'exercice de + 42,3 M€. Une augmentation de capital réservée aux salariés a également impacté les capitaux propres pour + 2,8 M€.

■ **La trésorerie disponible hors comptes courants à la clôture** s'élève à 103,6 M€ contre 133,2 M€ en 2017 : ce poste est constitué de cicav monétaires et de placements garantis en capital libellés en euros et en USD.

■ **L'endettement financier net** ressort à + 4,2 M€ fin 2018 contre + 52,0 M€ fin 2017. Cette diminution provient pour partie du remboursement du compte courant des filiales étrangères sur l'exercice.

1.1 | Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 42 296 468 € :

En €	
bénéfice de l'exercice, soit la somme de	42 296 468
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	81 619 512
soit un bénéfice distribuable de	123 915 980
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
• à la réserve légale, soit la somme de	3 618
• aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,44 € par action, soit qui sera mis en paiement le 3 mai 2019 (*)	23 810 299
• au report à nouveau, le solde, soit	100 102 063

(*) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,44 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,44 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

	Valeur nominale de l'action	Dividende par action
Exercice clos le 31/12/15	2,00 €	0,39 €
Exercice clos le 31/12/16	2,00 €	0,45 €
Exercice clos le 31/12/17	2,00 €	0,48 €

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Perspectives 2019

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions ainsi que d'assurer des versements de dividendes à ses actionnaires.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique :

LISI a analysé ses processus afin de déterminer quelle était la plus grande contribution aux rejets de gaz à effet de serre. Il s'avère que la principale source de rejet de Gaz à Effet de Serre est liée à la consommation d'énergie.

Cet enseignement confirme l'action générale de LISI pour diminuer son empreinte carbone à travers sa consommation d'énergie.

Lors de l'exercice 2017, LISI a procédé à un Bilan des Gaz à Effets de Serre générés par ses activités. Ce bilan a été établi avec l'aide du cabinet GREENBIRDIE spécialisé dans ce domaine et certifié par l'ADEME et a donné lieu à un certain nombre d'actions.

Ainsi, les activités principales génératrices de Gaz à Effet de Serre sont la consommation de matière première, la consommation d'énergie, l'utilisation de groupes froids et climatisations et les déplacements de personnes et de biens. Dès lors, l'ensemble des activités de LISI ont généré les consommations suivantes :

Organisation	Périmètre	Indicateur	2017
LISI	Scope 1	GES Gaz Naturel [kg GHG]	40 813 838
		GES Fioul Domestique [kg GHG]	58
		GES Réseau de chaleur [kg GHG]	-
		GES GPL [kg GHG]	1 726 242
		GES Véhicules possédés [kg GHG]	731 746
		GES Véhicules particuliers en leasing [kg GHG]	2 154
		GES Emissions fugitives de fluides frigorigènes [kg GHG]	1 195 156
		Somme GES Scope 1 [kg GHG]	44 469 194
	Scope 2	GES Electricité [kg GHG]	72 303 279
		Somme GES Scope 2 [kg GHG]	72 303 279
	Scope 3	Transport amont/aval (données 2016) [kg GHG]	12 890 640
		Consommation de matières premières [kg GHG]	385 589 180
		Somme GES Scope 3 [kg GHG]	398 479 820
	TOTAL	TOTAL GES [kg GHG]	515 252 293

Ainsi, pour lutter contre le réchauffement climatique, LISI travaille principalement à réduire sa consommation d'énergie, à travers l'établissement de plan d'action de réduction de la consommation d'énergie par site.

Référentiel de Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne a élaboré un nouveau Référentiel de Contrôle Interne en 2011 qui s'appuie sur un Questionnaire de 134 questions reprenant l'ensemble des processus du Manuel de Contrôle Interne : achats, investissements, ventes, stocks, trésorerie, ressources humaines.

En 2015, ce questionnaire a fait l'objet d'une refonte partielle dans le but d'augmenter le niveau d'exigence du contrôle interne. A ce titre un processus supplémentaire comprenant 24 questions a été introduit : la maîtrise de nos Systèmes d'Information. Ce dernier a été révisé en octobre 2017 en coordination avec les Directions de Systèmes d'Information des trois divisions. Le nombre de questions a été ramené à 22.

Des missions d'audit réalisées depuis 2012 ont permis de valider (ou infirmer) le niveau de contrôle interne déclaré dans chacune des unités de gestion ; elles se sont poursuivies tout au long de l'année 2018 avec 15 missions réalisées.

Le niveau de score global du groupe se situe à 81 % et au-dessus de notre minimum conventionnel de 80 %.

Nous estimons que l'accroissement des exigences du contrôle interne provoque une perte d'environ 5 points sur les scores réalisés en 2018, tandis que l'impact du chapitre « Systèmes d'Information » serait de l'ordre de 1 point.

Une analyse plus détaillée par division montre que :

- LISI AEROSPACE voit son score baisser de 3 points en passant à 79 % ;
- LISI AUTOMOTIVE voit son score baisser de 4 points, mais reste au-dessus des exigences à 81 % ;
- LISI MEDICAL voit son score également baisser de 2 points mais au-dessus des exigences à 84 %.

Par ailleurs, une analyse par processus indique que, à l'exception du cycle « Systèmes d'information », tous les autres processus sont très proches ou au-dessus de notre norme conventionnelle de 80 %.

Une mission particulière a été menée sur 2018 suite à l'acquisition de l'entité juridique de TERMAX : son objectif a consisté à faire un diagnostic sur le niveau de contrôle interne. Cette mission d'accompagnement a permis aux équipes opérationnelles de dresser leur feuille route afin d'atteindre le niveau de contrôle interne exigé d'ici à 2021.

Enfin, la Direction de l'audit interne a poursuivi en 2018 ses travaux de bonnes pratiques au travers de l'animation des CCI : Comités de Contrôle Interne. Ces CCI réunissent les référents du contrôle interne dans les divisions. Ces travaux permettent de mutualiser les idées de mise en conformité en matière de contrôle interne opérationnel et financier ; ils se traduisent par la mise à jour des procédures Groupe : elles sont adaptées en fonction de l'évolution des processus et ont pour but de réduire les risques détectés lors des audits. Cette dynamique d'amélioration continue sera poursuivie en 2019.

Cartographie des risques

- Les principaux risques identifiés dans le cadre du plan budgétaire et stratégique élaborés à moyen terme relèvent de plusieurs domaines d'actions :

1. Des risques marchés à anticiper au mieux au sein de toutes les divisions
 - a. Eventuels effets de sur stockage ou déstockage sur la base des contrats en cours,
 - b. Flexibilité à garantir pour faire face à des crises conjoncturelles majeures,
 - c. Absorption de coût fixes pour amortir les effets liés à la chute de marchés industriels,
 - d. Activités industrielles dont le panel d'acteurs reste restreint et très concurrentiel.
2. Des défis industriels à relever
 - a. Des programmes de productivité indispensables à réaliser pour pérenniser certaines activités industrielles et préserver la compétitivité dans des zones de coûts élevés, parfois accompagnés de reconversion sur des segments de métier plus attractifs,
 - b. Défis technologiques à relever pour rester compétitif,
 - c. Des exigences clients croissantes difficile à atteindre.
3. Des risques de sécurisation des actifs détectés sur certains sites : inondation, détection et protection incendie, pour lesquels des projets de déménagements de site sont à l'étude et en développement.

Fraude

Le Groupe LISI fait régulièrement l'objet de tentatives de fraude. La plupart d'entre elles sont par usurpation d'identité mais de nouveaux cas de tentatives ont pu être recensés sur l'année 2018 : comme des tentatives de fraude par le biais de fausses factures, falsifications de chèques électroniques ou papier ou escroqueries sur des changements de coordonnées bancaires. La procédure d'alerte initiée depuis 2013 reste déployée en communiquant sur les bons réflexes comportementaux à adopter. Elle est par ailleurs diffusée si nécessaire de manière plus élargie en fonction des cas de tentatives déclarés. Un plan de communication a été préparé en partenariat avec le Directeur des Directions de Systèmes d'Information du Groupe : ce plan qui sera déployé sur 2019 vise à sensibiliser et prévenir tous les utilisateurs sur les thèmes de la cybercriminalité et la fraude.

CONCLUSION

Le Groupe juge le niveau de contrôle interne adapté à la taille et à la typologie des risques identifiés.

LISI s'attachera en 2019 à poursuivre sa démarche de contrôle interne pour :

- Répondre à la croissance du groupe, intégrer et mettre au standard de contrôle (« COS ») et d'audit au plus vite toutes les entités du périmètre,
- Elever le niveau de contrôle interne des sites dont le score n'atteint pas la norme groupe de 80 %,
- Pousser l'approche par les risques par le biais d'une méthodologie standard, et harmoniser son processus avec l'ensemble des plans d'actions stratégiques et opérationnels,
- Poursuivre sa démarche de mise en conformité dans les domaines liés aux thèmes de la RSE (Cf. Chap.6 du Document de Référence).

Délais de paiements fournisseurs et clients

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous les détails des délais de paiement fournisseurs et clients concernant les factures d'exploitation de LISI SA :

Factures reçues et émises réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 4411.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 4411.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées h.t.		0,24	0,59	21,81	22,64	136,83	97,2			234,03
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		0,004 %	0,01 %	0,44 %	0,45 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice						2,9 %	1 %			3,9 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 441 - II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 - II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre cumulé de factures concernées										
Montant cumulé des factures concernées h.t.	305,89	379,46	237,48	97,29	1 020,1	317,63	3,80			321,43
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année	6,11 %	7,58 %	4,75 %	1,94 %	20,4 %					
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année						3,28 %	0,04 %			3,31 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					■ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

Autres informations

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 31793 €.
- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 522 330 titres LISI pour 17,5 M€ et à des ventes de titres

LISI pour 491 119 titres pour un montant de 17,1 M€. Le nombre de titres LISI, relatifs au titre du contrat d'animation auto détenus au 31 décembre 2018 est de 50 500.

- Le nombre total d'actions propres détenues au 31 décembre 2018 est de 914 553 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché.

2 | Les états financiers

2.1 | Compte de résultat social au 31/12/2018

(en milliers d'€)	Notes	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires hors taxes		9 697	9 717	9 364
Produits d'exploitation		11 176	11 312	10 639
Charges externes		(5 026)	(4 480)	(3 941)
Impôts et taxes		(474)	(541)	(566)
Frais de personnel		(4 944)	(4 201)	(4 312)
Autres charges		(204)	(174)	(261)
Amortissements, provisions		(581)	(777)	(1 029)
Résultat d'exploitation		(53)	1 139	529
Produits financiers				
- des participations	3.3.1	37 634	32 658	26 336
- autres intérêts et produits assimilés		136	50	19
- différences positives de change		25 915	13 148	25 475
- sur cessions des valeurs mobilières de placement		3 055	2 573	745
- reprises provisions	3.2.5	6 410	443	0
Charges financières				
- autres intérêts et charges assimilées		(6 598)	(6 805)	(6 854)
- différences négatives de change		(20 243)	(29 340)	(11 712)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement		(787)	(312)	(175)
- dotations aux provisions	3.2.5	(4 222)	(6 415)	(443)
Résultat financier		41 300	6 000	33 390
Résultat courant avant impôt		41 247	7 138	33 919
Produits exceptionnels				
- sur opérations en capital			489	100
- sur opérations de gestion		583	867	663
- reprises de provisions		29	17	12
Charges exceptionnelles				
- sur opérations en capital		(118)	(88)	(39)
- sur opérations de gestion		(700)	(1 044)	(806)
- dotations aux provisions			(43)	(5)
Résultat exceptionnel		(206)	198	(75)
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	1 256	12 775	(822)
RÉSULTAT NET		42 296	20 111	33 022

2.2 | Bilan social au 31/12/2018

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017	2016
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	3.2.1	482	475	474
Immobilisations corporelles	3.2.1	2 303	2 754	1 648
Immobilisations financières	3.2.3	228 097	252 761	215 733
Amortissements et dépréciations	3.2.2 / 3.2.4	(846)	(1 458)	(1 684)
Total de l'actif immobilisé net		230 036	254 531	216 171
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	3.2.5	2 317	2 158	1 754
Autres créances	3.2.5	5 848	1 889	923
Comptes courants filiales	3.2.5	481 950	395 058	399 705
Dépréciation des créances				
Créance d'impôt	3.2.5	16 989	30 807	
Valeurs mobilières de placement	3.2.6.1	103 505	133 188	101 350
Disponibilités	3.2.6.2	14 314	42 500	22 453
Provisions pour dépréciations des VMP	3.2.7			
Total de l'actif circulant		624 923	605 600	526 185
Charges constatées d'avance		97	157	123
Charges à répartir				
Écarts de conversion actif		4 117	6 410	443
Total des comptes de régularisation		4 214	6 567	566
TOTAL DE L'ACTIF		859 173	866 698	742 922

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017	2016
Capitaux propres				
Capital		21 646	21 610	21 610
Primes d'émission, de fusion, d'apport		71 822	69 077	69 077
Réserves		19 598	19 598	19 598
dont réserve légale		2 161	2 161	2 161
Report à nouveau		81 620	87 008	77 857
Résultat de l'exercice		42 296	20 111	33 022
Provisions réglementées		56	84	58
Total des capitaux propres	1.4	237 038	217 488	221 223
Provisions pour risques et charges	3.2.8	4 704	7 489	1 709
Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses(*)	3.2.5	343 108	352 016	286 748
Comptes courants des filiales	3.2.5	249 880	270 781	220 007
Impôts à payer				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.5	1 940	2 233	1 970
Dettes fiscales et sociales	3.2.5	1 897	1 864	2 908
Autres dettes	3.2.5	18 642	14 827	7 843
Total des dettes		615 467	641 721	519 475
Produits constatés d'avance				
Écarts de conversion passif		1 964	1	516
Total des comptes de régularisation		1 964	1	516
TOTAL DU PASSIF		859 173	866 698	742 922

(*) dont concours bancaires courants

(11 092)

(10)

2.3 | Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2018

(en milliers d'€)	2018	2017	2016
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	39 900	25 622	33 630
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	14 046	(32 546)	17 433
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	53 946	(6 924)	51 063
Opérations d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 185)	(1 474)	(205)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		489	100
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières			
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	28 921	(48 938)	(45 455)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissements (B)	27 736	(49 923)	(45 560)
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	2 781		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(25 499)	(23 872)	(20 629)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	30 811	119 836	129 323
Remboursements d'emprunts	(50 814)	(42 671)	(70 026)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	(42 721)	53 293	38 668
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			
Variation de trésorerie (A+B+C+D) *	38 961	(3 554)	44 171
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	299 947	303 501	259 330
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	338 908	299 947	303 501
Valeurs mobilières de placement	103 616	133 194	101 350
Disponibilités, comptes courants des filiales	496 264	437 558	422 158
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(260 972)	(270 805)	(220 007)
Trésorerie à la clôture **	338 908	299 947	303 501

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

2.4 | Variation des capitaux propres au 31/12/2018

(en milliers d'€)	
Au 31/12/2016	221 223
Résultat de l'exercice	20 111
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(23 872)
Amortissements dérogatoires	(26)
Au 31/12/2017	217 488
Résultat de l'exercice	42 296
Augmentation de capital	2 781
Dividendes versés	(25 499)
Amortissements dérogatoires	(29)
Au 31/12/2018	237 037

3 | Les notes annexes aux comptes sociaux

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 645 726 € représentant 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à GRANDVILLARS, 6 rue Juvénal Viellard.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 859 172 705 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 42 296 469 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 | Règles et méthodes comptables

Les comptes 2018 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2018 sont identiques à ceux de l'exercice 2017.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Logiciels	3 ans linéaire	3 ans linéaire
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire	3 - 5 ans dégressif
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire	5 - 10 ans linéaire

La société LISI dans le cadre de l'agencement des nouveaux bureaux du siège social a appliqué l'approche par composants. 8 composants ont été définis afin de traduire la nature des éléments constitutifs de cet agencement de bureaux. Le mode linéaire a été retenu et les durées ont été adaptées à la nature des composants soit de 3 à 10 ans.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

d) Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

e) Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

f) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs. Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

h) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière

symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Le règlement ANC 2015-05 dont la mise en application est effective depuis 01/01/2017, n'a pas d'impact dans les comptes de la société LISI.

i) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.

3.2 | Détail des postes du bilan

3.2.1 | Immobilisations corporelles et incorporelles brutes

(en milliers d'€)	Au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions / Sorties	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	475	16	8	482
Total 1 Incorporelles	475	16	8	482
Terrains	38			38
Constructions sur sol propre	76			76
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations, agencements...				
Installations générales et agencements	531	1 381	529	1 383
Matériel de bureau et informatique, mobilier	503	668	387	783
Total 2 Corporelles	1 148	2 049	916	2 280
Immobilisations corporelles en cours	1 606	23	1 606	23
Total 3 Encours Corporelles	1 606	23	1 606	23
TOTAL	3 229	2 088	2 530	2 787

Les mouvements enregistrés sur l'exercice correspondent à la mise en service des installations, agencements et investissements divers suite au déménagement du siège social d'une part, et la sortie des immobilisations de l'ancien siège social d'autre part.

3.2.2 | Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'€)	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	383	47	8	422
Total 1	383	47	8	422
Terrains				
Constructions	74	1		75
Installations générales et agencements	451	137	449	139
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	433	119	350	202
Total 2	958	257	799	416
TOTAL	1341	304	807	838

3.2.3 | Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2018
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations et créances rattachées	252 730	3 000	27 644	228 087
- dont emprunt Hi Shear Corporation	45 563		26 659	18 904
- dont intérêts courus Hi Shear Corporation	753	465	753	465
- dont emprunt LISI Holding North America	48 362	2 293		50 655
- dont intérêts courus LISI Holding North America	215	225	215	225
Autres titres immobilisés	10			10
Prêts et autres immobilisations financières	21		20	0
TOTAL	252 761	3 000	27 664	228 097

La diminution des immobilisations financières provient principalement du remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt de notre filiale HI SHEAR CORPORATION.

3.2.4 | Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et financières

(en milliers d'€)	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles	108		108	
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immobilisations financières	8			8
TOTAL	116		108	8

3.2.5 | État des échéances des créances et des dettes

CRÉANCES (en milliers d'€)	Montant brut fin d'exercice	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	2 317	2 317		
Impôt sur les bénéfices	16 989	16 989		
Comptes courants d'intégration fiscale	2 488	2 488		
Comptes courants filiales	481 950	481 950		
Autres créances	3 360	3 360		
TOTAL	507 104	507 104	0	0

DETTES (en milliers d'€)	Montant brut fin d'exercice	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	11 120	11 120		
à plus d'1 an à l'origine	230 486	24 550	181 995	23 941
Emprunts et dettes financières divers	101 502	101 502		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 880	1 880		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61	61		
Dettes fiscales et sociales	1 897	1 897		
Impôts sur les bénéfices				
Comptes courants d'intégration fiscale	18 642	18 642		
Comptes courants filiales	249 880	249 880		
Autres dettes				
TOTAL	615 468	409 532	181 995	23 941

Au 31 décembre 2018, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) du 17 octobre 2013 pour un montant de 40 M€, du 20 mars 2015 pour un montant de 20 M€ et du 4 mars 2016 pour un montant de 40 M€ d'autre part.

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

Au 31 décembre 2018, le solde du poste « emprunts et dettes financières » comprend le tirage de billets de trésorerie (NEU CP) émis sur le marché de la dette monétaire pour un montant de 101 M€ d'autre part.

3.2.6 | Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.2.6.1 - Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2018, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)	
914 553 actions LISI*	7 676
SICAV et CDN	95 940
Soit une valeur brute de	103 616

* 914 553 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché.

Le poste « valeurs mobilières de placement » est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 82,5 M€ et de placements à capital garanti pour 13,4 M€.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 82,5 M€ au 31 décembre 2018.

3.2.6.2 - Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.

3.2.6.3 - Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2018	2017	2016
Comptes courants filiales	481 950	395 058	399 705
Valeurs mobilières de placement	103 616	133 194	101 350
Disponibilités	14 314	42 500	22 453
Trésorerie disponible [A]	599 880	570 752	523 508
Comptes courants de filiales [B]	249 880	270 781	220 007
Concours bancaires d'exploitation [B]	11 092	24	
Trésorerie nette [A - B]	338 908	299 947	303 501
Emprunts et dettes financières	343 108	352 016	286 748
Dettes financières [C]	343 108	352 016	352 016
Endettement financier net [D = C + B - A]	4 200	52 069	(16 753)

3.2.6.4 - Inventaire des valeurs mobilières de placement*a) Actions et parts sociales*

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837		157 837
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de participation	157 837		157 837
Titres de placement			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de placement	10	8	1

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	7 676	111	7 565
SICAV et CDN	95 940	-	95 940
Total valeurs mobilières de placement	103 616	111	103 505

3.2.7 | Provisions pour dépréciation pour actif circulant

Aucune provision pour dépréciation pour actif circulant n'a été constatée au 31 décembre 2018.

3.2.8 | Provisions pour risques et charges

(en milliers d'€)	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provision pour médailles du travail	13	2		15
Provisions pour charges	50		50	
Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites	1 016	276	720	572
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	6 410	4 117	6 410	4 117
TOTAL	7 489	4 395	7 180	4 704

3.3 | Détail des principaux postes du compte de résultat**3.3.1 | Produits financiers des participations**

(en milliers d'€)	Montants
Dividendes reçus des filiales	31 738
Dividendes reçus hors groupe	
Intérêts des prêts aux filiales	5 896
TOTAL	37 634

3.3.2 | Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'€)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	41 247	(206)	41 041
Impôt sur les sociétés	(1 995)	71	(1 924)
Crédits d'impôts, IFA & divers	20		20
Contribution additionnelle à l'IS sur les montants distribués	(291)		(291)
Impôt intégration fiscale	3 451		3 451
Résultat net	42 432	(135)	42 296

Le Groupe LISI bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales françaises. La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôt au niveau de la société mère. Le montant global de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 est un produit d'impôt.

3.4 | Engagements financiers

Engagements financiers donnés :

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Instruments financiers dérivés :

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont souscrites pour les besoins de l'ensemble du groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2018 est le suivant :

	31/12/2018					31/12/2017				
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (2)	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (2)	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	-2,1	32,4	20,4	12,0	0,0	0,1	32,4	25,2	7,2	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	-0,5	36,0	24,0	12,0	0,0	1,7	57,6	33,6	24,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	-0,5	21,4	21,4	0,0	0,0	-0,6	32,8	32,8	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	0,0	16,8	16,8	0,0	0,0	0,1	16,8	16,8	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,1	240,0	240,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position acheteuse EUR contre USD	2,8	178,9	111,9	67,0	0,0	13,5	214,9	116,0	98,9	0,0
	-0,2					14,7				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Engagements réciproques correspondant à des swap de taux d'intérêt :

LISI S.A. a contracté des swap de taux destinés à se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. Le détail au 31 décembre 2018 est le suivant :

	Nominal (en milliers d'euros)	Capital restant dû (en milliers d'euros)	Taux fixe	Échéance
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9400%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	25 000	2 500	0,4500%	juin-19
Taux variable vers taux fixe	10 000	10 000	0,9700%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9525%	juin-21
Taux variable vers taux fixe	5 000	5 000	0,9675%	juin-21

3.5 | Filiales et participations

3.5.1 | Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	70 250	-
Créances clients et comptes rattachés	2 317	-
Avances de trésorerie aux filiales	481 950	-
Compte courant intégration fiscale	0	-
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations	0	-
Concours de trésorerie des filiales	249 880	-
Compte courant intégration fiscale	18 642	-
Fournisseurs	220	-
COMPTE DE RESULTAT :		
Maintenance informatique	41	-
Intérêts des comptes courants des filiales	2 309	-
Facturations de prestations et de management fees	9 669	-
Facturations de loyers	20	-
Refacturations diverses	1 149	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	5 896	-
Produits de participation	31 738	-

3.5.2 | Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montants des cautions et avais donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
Filiales :												
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	107 338 331	100,00 %	93 636 481		93 636 481	57 810 577			28 165 594	3 592 090	9 998 195
LISI AEROSPACE	2 475 200	107 169 130	100,00 %	30 863 816		30 863 816	63 963 288			311 561 644	14 270 749	20 028 337
LISI MEDICAL	26 737 000	32 016 594	100,00 %	33 337 000		33 337 000	25 260 614			4 651 994	4 421 279	1 711 168

3.6 | Identité de la société consolidante

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 6 rue Juvenal Viellard- 90600 GRANDVILLARS

La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2018, 54,78 % du capital de LISI S.A.

3.7 | Attribution d'actions sous condition de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 17 Décembre 2015 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2016, 2017 et 2018 dans la mesure où les Conseils d'Administration du 20 décembre 2016, du 13 décembre 2017 et du 12 décembre 2018 ont renouvelé l'ouverture de nouveaux plans sous des conditions approchantes.

La plan 2015 a été définitivement acquis en 2018.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2018 en provision pour un montant de 0,6 M€ pour les collaborateurs français et étrangers. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans. L'impact

des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

L'échéance du plan 2015 en mai 2018 a donné lieu à une reprise de provision de 0,5 M€.

Plans ayant impacté les comptes LISI S.A. sur 2018 :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Total
Date Attribution	17/12/2015	20/12/2016	13/12/2017	12/12/2018	
Date d'acquisition	Février 2018	Février 2019	Février 2020	Février 2021	
Valorisation en K€ au 31/12/2018	-	251	224	97	572
Charges nettes en K€ sur le compte de résultat de LISI S.A. au 31/12/2018 (hors cotisations sociales)	541	179	(178)	(97)	445
Nombre d'actions attribuées totales (Pour une attribution avec 100 % des conditions)	-	161 170	138 510	156 590	456 270

Depuis 2016, il a été décidé d'attribuer également des actions sous conditions de performances aux salariés étrangers du Groupe LISI. Ils percevaient auparavant cet avantage, répondant aux mêmes critères d'attribution que les actions sous conditions de performances attribuées aux salariés français, sous forme de bonus directement comptabilisés dans les comptes des filiales étrangères.

3.8 | Renseignements divers

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 1 048 270 € pour l'exercice 2018 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable ainsi que les jetons de présence).
- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 853 371 €.
- L'effectif au 31 décembre 2018 est de 26 personnes.
- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- La société n'a aucun engagement de crédit-bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 concernant nos commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO & Associés s'élève à 56 460 €.

4 | Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2014	2015	2016	2017	2018
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	21 609 550	21 609 550	21 609 550	21 609 550	21 645 726
Nombre d'actions émises*	54 023 875	54 023 875	54 023 875	54 023 875	54 114 317
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 725 852	8 456 734	9 363 861	9 716 967	9 696 638
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	19 809 178	17 605 395	34 453 039	13 247 345	13 247 345
Impôt sur les sociétés	4 349 384	11 797 426	(821 916)	12 774 597	1 255 673
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	24 037 035	30 037 487	33 022 189	20 110 606	42 296 468
Résultat distribué**	19 467 388	20 629 268	23 871 741	25 498 854	23 810 299
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,29	0,11	0,65	0,48	0,74
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,44	0,56	0,61	0,37	0,61
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,37	0,39	0,45	0,48	0,44
Personnel					
Effectif moyen des salariés	19	21	21	25	24
Montant de la masse salariale	(2 869 313)	(3 032 271)	(3 148 301)	(3 036 686)	(3 528 399)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	(1 608 451)	(1 073 216)	(1 163 753)	(1 164 620)	(1 415 436)

* La valeur nominale de l'action a été divisée par 5 en septembre 2014

** Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2014 à 2017.



5

FACTEURS DE RISQUES

1	 GESTION DES RISQUES	94
1.1	Suivi du référentiel COSO	94
1.2	Renforcer la coopération avec nos assureurs	94
1.3	La synthèse des plans d'action	94
2	 INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR	94
2.1	Les risques opérationnels	94
2.2	Les risques stratégiques	94
2.3	Les risques environnementaux	94
2.4	Les risques juridiques	95
2.5	Les risques informatiques	95
2.6	Les autres risques	95
3	 POLITIQUE D'ASSURANCES	96
3.1	Assurance dommages aux biens	96
3.2	Assurance responsabilité civile	96
3.3	Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux	96
3.4	Assurance CYBER	96
3.5	Assurance marchandises transportées	96
3.6	Assurance Fraude	96

1 | Gestion des risques

1.1 | Suivi du référentiel COSO

Le Groupe gère sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L-225.37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe consolide l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » permet de hiérarchiser les risques. Chaque risque important identifié fait l'objet d'un plan d'action revu périodiquement, et au besoin ou parallèlement d'une démarche proactive de prévention, d'assurance, de provision comptable ou de mise en place de décision opérationnelle.

1.2 | Renforcer la coopération avec nos assureurs

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux

biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'action. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Sur certains sites, le Groupe a été amené à procéder à des travaux d'aménagements ou d'installation de dispositifs de prévention significatifs dans l'objectif de limiter le sinistre maximum possible. Cette démarche de progrès continue améliore la politique de prévention du Groupe, évite les sinistres significatifs et permet l'optimisation des primes d'assurance.

1.3 | La synthèse des plans d'action

Les plans d'action sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de mettre en cohérence l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, de l'audit, du contrôle interne, de la finance et de la trésorerie.

2 | Informations sur les risques de l'émetteur

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques opérationnels ;
- les risques stratégiques ;
- les risques environnementaux ;
- les risques juridiques ;
- les risques informatiques ;
- les autres risques.

LISI n'a pas de risque d'exposition lié à la crise de la dette souveraine dans certains états porteurs de perspectives de croissance contrastées.

2.1 | Les risques opérationnels

2.1.1 | Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société, le Groupe LISI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou des inondations, voire même des pandémies. De tels événements pourraient se traduire par une baisse du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations. Cependant, grâce à la diversité de ces sites (48), le Groupe LISI ne peut pas être exposé à plus de 10 % de son activité globale étant donné que la dispersion de l'empreinte géographique montre que la destruction du site le plus important ne peut pas représenter plus de 10 % du total du Groupe en chiffre d'affaires et en marge.

2.1.2 | Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration de sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique du Groupe LISI est d'acquiescer généralement le contrôle total ou au moins très majoritaire du capital des cibles visées. Tout projet significatif d'acquisition ou de cession est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Toutes les acquisitions du Groupe font l'objet d'un audit approfondi sur les domaines à risque de la cible. Généralement, le Groupe constitue des équipes mixtes avec des experts internes et externes. À l'exception d'une société en joint-venture en Inde « Ankit » détenu à 51 % et une situation temporaire avec la société Termax détenue à 51 % dont le rachat des 49 % est prévu en 2021, le Groupe détient toutes ces unités avec au moins une majorité très significative et pour la plupart à 100 %.

2.2 | Les risques stratégiques

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique tel que décrit au paragraphe 1.1. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'une couverture d'assurance (cf. paragraphe 3) ou d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions. Le suivi de ces risques est mis à jour tous les trimestres par le Groupe.

2.3 | Les risques environnementaux

Ceux-ci sont identifiés et priorisés dans le cadre de la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » exposée en détail au chapitre 6 du présent document. Il fait l'objet, là aussi, d'un plan d'action de suivi ou de traitement régulier.

2.4 | Les risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges font l'objet d'une information auprès de nos Commissaires aux Comptes et les plus significatifs sont appréciés au niveau du Comité d'Audit. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

À l'exception des litiges présentés ci-dessus, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, n'a été déclarée. Le montant des provisions pour risques juridiques constaté au 31 décembre 2018 est non significatif.

2.5 | Les risques informatiques

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'actions de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

Le risque cybercriminalité a été, au même titre que tout autre risque, évalué dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques de LISI. Il s'agit de tout risque d'attaques massives portant atteinte au fonctionnement de l'organisation, de prise de contrôle de moyens de production, de piratage de données, de ransomwares⁽¹⁾ ou de fraudes. En raison de son activité BtoB⁽²⁾, le Groupe est exposé au risque d'attaques massives aveugles avec des impacts potentiels sur l'ensemble du périmètre informatique.

LISI a donc engagé des mesures pour abaisser le niveau de risque en s'attaquant à ses racines. Un ensemble de mesures techniques adaptées est en cours de déploiement à l'échelle du Groupe. Une gouvernance de la cyber-sécurité complète ce dispositif. Elle est assurée par les trois Directions des Systèmes d'Information des divisions et coordonnée par le Directeur Stratégie, Organisation et Systèmes d'Information de LISI. Afin de rendre l'arsenal technique opérant, un plan de formation est prévu pour sensibiliser les utilisateurs. L'ensemble de ces mesures permettent également de réduire significativement les autres risques tels que la fuite de données industrielles ou personnelles ainsi que les risques de fraude.

2.6 | Les autres risques

2.6.1 | Risques liés aux matières premières

Le Groupe LISI est potentiellement exposé aux variations de prix de certaines matières premières (acier, alliages, matières plastiques, aluminium et titane) utilisées dans le cadre de ses activités. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats dans la durée. En effet, certains contrats commerciaux comprennent des formules de révisions de prix permettant de faire évoluer les prix de vente en fonction de l'évolution des matières premières ou alors s'engage une période de négociation pour faire passer les hausses matières dans les prix de vente.

Les approvisionnements portent sur des périodes limitées encadrées par des contrats dont les prix sont garantis. Au 31 décembre 2018, le Groupe LISI a utilisé des instruments financiers pour gérer son exposition à terme aux variations de prix du nickel et de l'aluminium. Les montants couverts sont non significatifs. Il peut également bénéficier d'accords avec les fournisseurs pour se couvrir sur des durées annuelles ou pluriannuelles pour limiter l'impact des fluctuations des minerais.

2.6.2 | Risques énergétiques

Pour couvrir ses coûts énergétiques, le Groupe a souscrit un contrat de fourniture avec EDF relatif à ses sites français (contrat à échéance fin 2019). Pour les sites étrangers, des contrats similaires ont également été mis en place notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

2.6.3 | Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titane, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, formage, usinage, découpage, emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface). Le risque commercial, correspondant au risque de perte de contrats lié à un produit est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 48 sites mondiaux du Groupe. Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

2.6.4 | Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2018, seuls 3 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 56 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes clients des 3 divisions, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Le montant de 70 % des ventes est atteint avec 41 clients. Les chiffres d'affaires des 3 premiers clients évoluent comme suit :

	2018	2017	2016
Client A	15,6 %	14,1 %	11,7 %
Client B	15,2 %	20,1 %	17,1 %
Client C	5,4 %	5,9 %	5,9 %

2.6.5 | Risques liés aux produits

Le Groupe LISI est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits vendus. Il est également soumis aux risques d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages. Pour se prémunir de ces risques, comme il est décrit au paragraphe 3 ci-après, le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client ; elle ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application. Toutefois la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations en particulier aux États-Unis. C'est pourquoi la division aéronautique a constitué une provision complémentaire pour risques produits à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires.

(1) Ransomwares : logiciels malveillants qui prennent en otage des données personnelles ou professionnelles

(2) BtoB (Business to Business) : activité commerciale inter-entreprises i.e. activité pour laquelle ses clients sont des entreprises

2.6.6 | Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières. La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2018, l'ensemble des multiples opérations sous-traitées par les sites du Groupe représentait environ 7,1 % du chiffre d'affaires consolidé.

La répartition en volume des principaux fournisseurs d'approvisionnement se détaille comme suit :

	2018	2017	2016
1 ^{er} fournisseur	4,4 %	5,7 %	5,1 %
5 premiers fournisseurs	14,2 %	15,4 %	15,1 %
10 premiers fournisseurs	19,3 %	21,0 %	20,6 %

2.6.7 | Risques de change

Le Groupe est exposé aux variations de monnaies comme le dollar américain contre l'euro, et dans une moindre mesure aux variations du dollar canadien, de la livre sterling, de la livre turque, de la couronne tchèque ou encore du zloty polonais. Afin de baisser ce niveau de risque, le Groupe LISI couvre le risque de variation en utilisant des instruments financiers pour un montant estimé correspondant à son exposition finale.

Le détail des couvertures de ces risques de change figure au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.3 « Risque de change » ainsi que la stratégie de couverture mise en place.

2.6.8 | Risque de taux

Le Groupe a couvert pour une part significative le risque d'évolution de taux d'emprunt en convertissant le taux variable des emprunts en taux fixe ou en empruntant directement à taux fixe. Le détail du risque de taux et les instruments permettant de l'atténuer figurent au chapitre 3 paragraphe 2.5.3.1. « Risque de taux d'intérêt ».

2.6.9 | Risques géopolitiques

Le Groupe est exposé au risque « Brexit » de par les relations d'affaires qu'il entretient avec le Royaume-Uni. Le contexte géopolitique de ce pays expose le Groupe LISI à un risque financier mais également opérationnel qui reste toutefois limité. Le Groupe dispose d'un site de production aéronautique à Rugby (Royaume-Uni) principalement destiné à servir le client Airbus UK. Ce site pourrait connaître un sujet de continuité de l'exploitation si son client principal était amené à déménager son activité. Le niveau d'exposition sur le flux de ventes est estimé à 15 jours de stocks de produits finis et se concentre essentiellement sur la division LISI AEROSPACE.

S'agissant des flux d'achats, le risque reste faible comparé au volume de chiffre d'affaires fournisseurs total du Groupe.

L'impact réglementaire et technique pourrait engendrer des surcoûts liés à des formalités douanières et déclaratives en matière de TVA notamment. Des plans d'actions sont déjà dressés par les équipes opérationnelles pour anticiper le plus possible la phase de transition qui se profile sur le second trimestre 2019.

3 | Politique d'assurances

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

3.1 | Assurance dommages aux biens

Au 1^{er} janvier 2018, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 0,1 M€ et ce pour une garantie d'un montant maximal de 1 651 857 642 € pour les bâtiments et le matériel, 293 391 240 € pour les marchandises et de 846 353 854 € pour les pertes d'exploitation.

3.2 | Assurance responsabilité civile

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 80 M€, par sinistre et par an, toutes divisions confondues.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et l'arrêt des vols du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

3.3 | Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux

Ce contrat d'assurance couvre la responsabilité des dirigeants pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 20 M€ par année.

3.4 | Assurance CYBER

Ce contrat accorde une garantie en cas de cyber attaque et ce pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 10 M€ par année.

3.5 | Assurance marchandises transportées

Ce contrat couvre l'ensemble des marchandises (ou machines) transportées à hauteur de 5 M€ par sinistre et/ou par événement, tous dommages confondus.

3.6 | Assurance Fraude

Le groupe dispose d'une couverture contre la fraude, les détournements de fonds et/ou de biens d'origine interne (groupe) ou externe (commis par un tiers), à hauteur de 4 M€ par sinistre.



6

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

PRÉAMBULE	100
LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE LISI	101
1 LISI ADHÉRENT DU PROGRAMME GLOBAL COMPACT DE L'ONU	101
2 VALEURS DU GROUPE LISI	101
3 ORGANISATION ET GOUVERNANCE	102
4 MÉTHODE UTILISÉE PAR LISI POUR LA CONSTRUCTION DE SA DÉMARCHE RSE	102
5 LES ENJEUX STRATÉGIQUES DE LISI :	103
6 VOLET RESSOURCES HUMAINES	103
6.1 L'humain au cœur du développement de LISI	103
6.2 Récompenser la performance et fidéliser les talents	105
6.3 Respecter les Règles Éthiques et prévenir toute discrimination	107
6.4 Développer les compétences et maintenir l'employabilité des salariés	108
6.5 Garantir la satisfaction de nos salariés	110
7 VOLET SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT	113
7.1 Les enjeux	113
7.2 La politique HSE	113
7.3 Les objectifs	114
7.4 Performance en Santé - Sécurité	114
7.5 Performance environnementale	115
7.6 Plan d'action	116
8 VOLET ACHATS RESPONSABLES	116
9 SÉCURITÉ ET SURETÉ DES PRODUITS	117
10 VOLET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	117
10.1 Politique générale de LISI pour prévenir et lutter contre la corruption	117
10.2 Travaux conduits en 2018	117
10.3 Déploiement du code de conduite anti-corruption	117
10.4 Gestion du dispositif de signalements	118
10.5 Identification du niveau de risque lié à la corruption	118
10.6 Procédures d'évaluation des tiers	118
10.7 Procédures de contrôle	118
10.8 Plan de formations	118
10.9 Perspectives visées pour 2019	118
ANNEXES - HSE	119
PÉRIMÈTRE & EXCLUSION	120

PRÉAMBULE

Le développement durable est souvent associé aux questions écologiques, mais ses volets économiques et sociétaux sont au moins aussi importants.

Il est important de considérer le développement durable comme une approche systémique. C'est une démarche d'amélioration continue, transparente et volontaire, capable de prendre en compte la complexité et le long terme pour tracer une voie d'avenir.

LISI est l'un des tout premiers fabricants mondiaux de fixations industrielles et de composants d'assemblage et de structure.

A travers ses origines qui remontent à la fin du 18^e siècle, son essor où se combinent croissance interne et croissance externe, sa présence internationale dans 13 pays (Europe, Amérique du Nord et Asie) et sa structure capitaliste à la fois familiale et publique, le Groupe illustre son attachement pour une vision à long terme de son développement.

Dans son organisation et sa culture managériale, le groupe privilégie une large autonomie de gestion dans ses trois divisions opérationnelles qui construisent leurs orientations stratégiques que LISI valide, arbitre et consolide.

- LISI AEROSPACE est un acteur majeur de la Supply Chain Aéronautique mondiale. La division fournit des fixations et des composants à haut contenu technologique à ses principaux clients, constructeurs d'avions, motoristes et équipementiers en axant son développement sur l'excellence opérationnelle et l'innovation.
- LISI AUTOMOTIVE est un partenaire des OEMs et des équipementiers de l'industrie automobile pour les fixations vissées, les solutions clippées et les composants de sécurité qui répondent aux besoins d'assemblage dans toutes les parties et les systèmes des véhicules.
- LISI MEDICAL est un sous-traitant international spécialiste de la fabrication industrielle d'implants et instruments orthopédiques, traumatologiques, rachidiens et dentaires pour les majors et les acteurs les plus innovants du secteur médical.

Les domaines inhérents à la RSE sont implicites mais bien intégrés dans les visions stratégiques des divisions, en particulier les notions de partenariat, de confiance et de développement durable sont chères à LISI.

La longévité de LISI démontre que le groupe a su s'adapter aux changements sociaux, sociétaux et environnementaux. La prise en compte du développement durable fait partie de son ADN.

Le monde actuel demande néanmoins de la rigueur et de la méthode afin de répondre aux problématiques en perpétuelle évolution.

LISI construit donc une démarche méthodique (basée sur la norme ISO 26000) afin de poursuivre son adaptation à la société et au monde économique et mieux appréhender les impacts que peuvent avoir ses décisions.

Par cette démarche, LISI entend :

- Mieux maîtriser les risques extra-financiers concernant la santé, la sécurité, l'environnement, l'image, les ressources humaines par exemple ;
- S'engager collectivement mais également individuellement dans une démarche d'amélioration continue ;
- Créer de la valeur pour le Groupe LISI, ses fournisseurs, ses clients ; promouvoir les bonnes pratiques et avoir un impact positif économique, social et environnemental ;
- Se développer durablement avec ses partenaires dans le respect de l'humain et des cultures ;

Rester pragmatique en adoptant des solutions réalistes adaptées aux valeurs et à la taille de LISI.

Devoir de vigilance :

La loi sur le devoir de vigilance des entreprises les oblige à :

- Établir et mettre en œuvre un plan de vigilance.
- Identifier et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et sécurité des personnes et l'environnement.
- Publier un plan de vigilance à partir de l'exercice 2017 et un compte-rendu à compter de l'exercice 2018 dans le rapport de gestion.

Cinq Mesures de vigilances doivent être mises en place :

1. une cartographie des risques ;
2. des procédures d'évaluation régulière ;
3. des actions d'atténuation ;
4. un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
5. un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le Groupe LISI a élaboré une démarche méthodologique afin de répondre à la loi.

Toutes les mesures relatives à celles-ci sont détaillées dans le chapitre 6 – volet RSE – suivant.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE LISI

1 | LISI Adhérent du programme Global Compact de l'ONU

Description du programme :

Le Pacte mondial, ou Global Compact en anglais, est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption. Bien que ciblant essentiellement le monde de l'entreprise, le Pacte mondial encourage également la participation de la société civile, des organisations professionnelles, des gouvernements, des organismes des Nations unies, des universités et de toute autre organisation.

La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise. Les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés.

L'engagement de LISI :

LISI a formalisé son engagement de longue date dans le développement durable en adhérant au Global Compact, et à travers le respect de ses 10 principes.

■ Droits de l'Homme

LISI s'est engagé à :

- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- Ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

■ Normes internationales du travail

LISI s'est engagé à :

- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

■ Environnement

LISI s'est engagé à :

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

■ Lutte contre la corruption

LISI s'est engagé à

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2 | Valeurs du Groupe LISI

Les valeurs d'une entreprise influencent culturellement son comportement comme les décisions et sa stratégie.

LISI a décidé de formaliser ses valeurs afin de les partager auprès de ses clients, de ses collaborateurs et de ses autres partenaires. Ces valeurs qui constituent l'identité propre du groupe s'articulent autour des mots clés suivants :

■ La pérennité :

LISI, entreprise familiale depuis plus de 200 ans a toujours voulu s'adapter aux évolutions de son temps. Aujourd'hui, nous avons à cœur de poursuivre l'œuvre de générations de femmes et d'hommes qui ont fait de LISI une entreprise internationale, pérenne et performante. Conscients de nos impacts sur la société et l'environnement, nous privilégions le long terme et réduisons notre empreinte environnementale sur nos sites en accord avec notre plan stratégique de développement.

■ L'intégrité & la transparence :

Nous agissons, dans tout ce que nous faisons, avec honnêteté, conscience, franchise et dans le respect des réglementations. Nous attendons de nos collaborateurs et de nos partenaires un comportement exemplaire. Nous créons des relations transparentes et durables avec nos clients et nos fournisseurs et communiquons régulièrement sur nos engagements et nos résultats.

■ L'innovation :

Nous anticipons les évolutions et les risques associés à nos métiers pour proposer les meilleures solutions à nos parties intéressées. L'innovation se nourrit de technologie et de créativité. Nous concevons des produits et services respectueux de l'environnement en prenant en compte l'ensemble de leur cycle de vie.

■ L'excellence industrielle et le pragmatisme :

Nous mettons tout en œuvre pour proposer des produits et services compétitifs et de qualité, qui atteignent les plus hauts standards et l'excellence qu'attendent de nous nos parties intéressées. Nous mesurons continuellement notre performance et cherchons en permanence à nous améliorer. La satisfaction de nos clients est la principale garantie de notre pérennité. Nous sommes individuellement et collectivement engagés et impliqués, avec un état d'esprit positif et le sens du travail bien fait. Nos actions visent à être pratiques et concrètes.

■ L'humain au cœur de notre développement :

Les talents des femmes et des hommes de LISI sont notre capital le plus important. Nous nous assurons de promouvoir et développer leurs compétences. Nous préservons leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Nous appliquons une politique de non-discrimination et de diversité à toutes les étapes de gestion des ressources humaines.

3 | Organisation et gouvernance

Afin de mener à bien la mise en place de la stratégie RSE, le groupe LISI s'est doté d'un Comité de Pilotage RSE (COPIL RSE).

Les missions du Comité de Pilotage RSE :

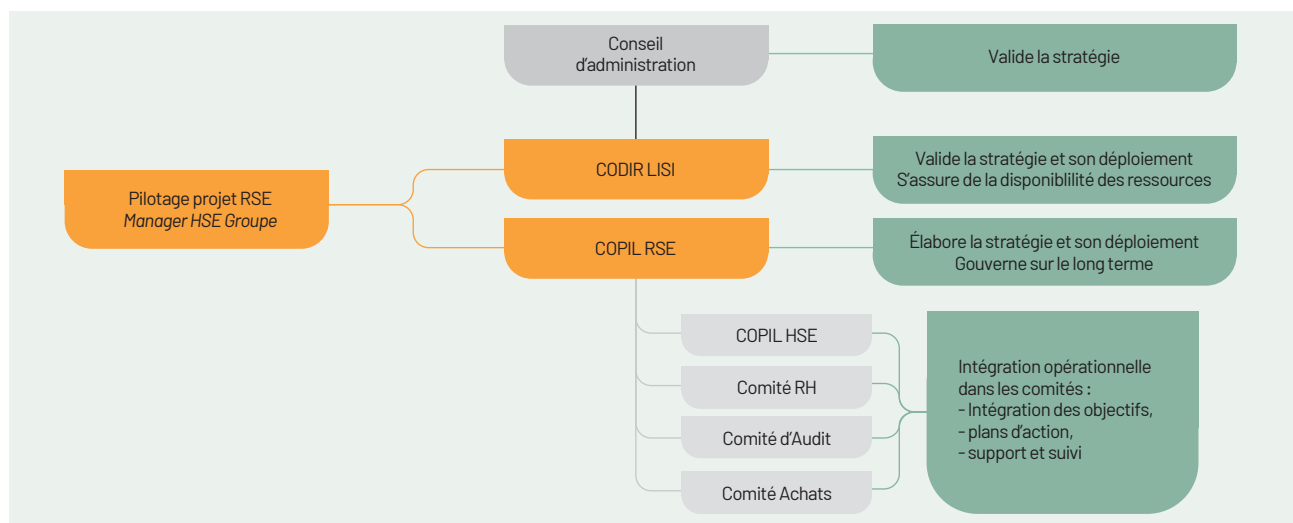
- Élaborer, formaliser la stratégie RSE et la faire valider au Comité de Direction.
- Piloter le déploiement de la politique RSE de manière opérationnelle.
- Définir le plan d'action et suivre les déploiements sur site.

Le Comité de Pilotage RSE est composé de 8 membres permanents parmi lesquels des représentants de chaque division. Il est présidé par le Directeur Général Délégué, lequel est membre du Comité de Direction et

du Conseil d'Administration. L'animation de ce comité est confiée au Manager HSE Groupe, lequel est en charge du pilotage du projet RSE.

Les différents comités opérationnels, déjà existants, sont en charge de l'intégration opérationnelle des différents sujets RSE qui les concernent :

- Les sujets santé-sécurité-environnement pour le Comité de Pilotage HSE.
- Les sujets liés aux ressources humaines pour le Comité RH.
- Les sujets en lien avec la chaîne d'approvisionnement pour le Comité Achats.
- Les sujets en lien avec la lutte anticorruption et le devoir de vigilance pour le Comité d'Audit.



Structure de la gouvernance RSE

4 | Méthode utilisée par LISI pour la construction de sa démarche RSE

Le site de LISI AEROSPACE de Saint Ouen l'Aumône est depuis novembre 2016, un site pilote, dans la mise en place de la démarche RSE suivant les lignes directrices de la norme ISO 26000.

LISI a décidé d'utiliser la méthodologie mise en place sur ce site afin d'élaborer à son tour une stratégie RSE, qui sera déployée ensuite sur l'ensemble du groupe.

Les sites du groupe sont certifiés selon différentes normes (IATF 16949 pour les sites de la division LISI AUTOMOTIVE, EN 9100 pour les sites de la division LISI AEROSPACE, ISO 13485 pour les sites de la division LISI MEDICAL, ISO 14001 & OHSAS 18001 pour le groupe dans son ensemble). Or ces normes demandent déjà aux organismes de réfléchir à leur système de management, en fonction du contexte dans lequel elles évoluent, des attentes de leurs parties intéressées; ainsi, la démarche RSE pourra s'appuyer sur ces principes déjà connus et appliqués au sein des entités du groupe.

La démarche de LISI est une démarche itérative. Elle nécessite la revue régulière des enjeux et des attentes pertinentes des parties intéressées.

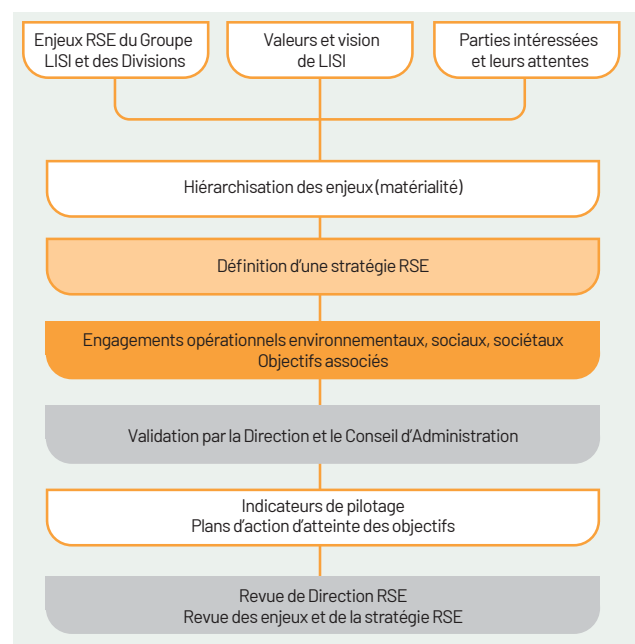


Schéma de principe de la méthodologie

5 | Les enjeux stratégiques de LISI :

En 2018, le Groupe LISI s'est attelé à construire cette démarche RSE selon le schéma suivant :

- formaliser ses valeurs;
- définir les enjeux RSE du groupe et des divisions;
- identifier les parties intéressées;
- réaliser une première approche des attentes des parties intéressées.

Ce travail, effectué au sein du Comité de Pilotage RSE, a permis de hiérarchiser les enjeux à travers une première matrice de matérialité et de structurer une stratégie d'ensemble sur le sujet RSE.

Les axes stratégiques RSE définis par LISI sont au nombre de 4 :

1. Gérer la chaîne d'approvisionnement de manière éthique et responsable.
Il s'agit d'identifier les risques extra financiers liés aux fournisseurs et sous-traitants.
2. Améliorer l'attractivité des métiers et fidéliser la main d'œuvre qualifiée.

LISI souhaite offrir à ses collaborateurs un environnement de travail stimulant et assurer le développement des compétences et l'employabilité. LISI désire également anticiper et répondre aux changements sociétaux.

3. Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités et produits.
A travers cet axe stratégique, LISI entend maîtriser les risques environnementaux dus à nos activités, utiliser les ressources naturelles de manière plus efficace et améliorer la valorisation des déchets produits.

4. Atteindre l'excellence en matière de Santé et de Sécurité au travail.
Garantir un environnement de travail sain et sécurisé est une des principales préoccupations du groupe.

Ces axes stratégiques sont en pleine adéquation avec les engagements de LISI à travers le Global Compact.

Actuellement, la démarche globale « Enjeux – Politique – Objectifs – Plan d'actions – Résultats et Actions correctives » est achevée pour les volets « Santé, Sécurité et Environnement » et « Lutte contre la corruption ». Concernant le volet « Ressources Humaines », il reste à établir la définition et la formalisation des objectifs précis ainsi que leur pilotage en 2019.

L'ensemble de ce dossier RSE sera présenté au Conseil d'administration du 5 juin 2019.

6 | Volet Ressources Humaines

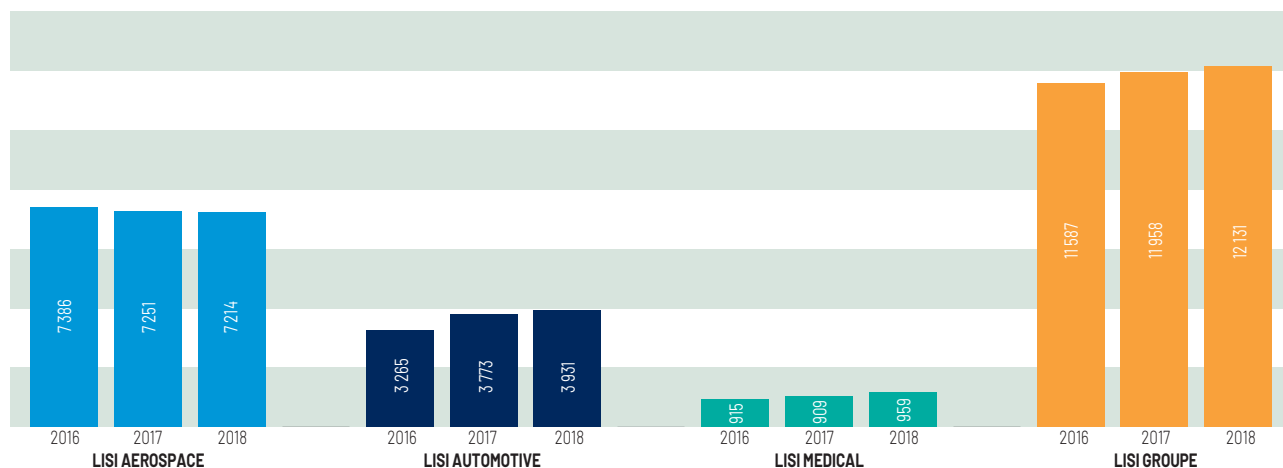
6.1 | L'humain au cœur du développement de LISI

Basés sur 4 continents et 13 pays, 12 131 hommes et femmes ont participé à la croissance du groupe LISI en 2018.

6.1.1 | Effectifs inscrits fin de période par division

	2018	2017	2016	Écart N/N-1
LISI AEROSPACE	7 214	7 251	7 386	- 0,5 %
LISI AUTOMOTIVE	3 931	3 773	3 265	+ 4,2 %
LISI MEDICAL	959	909	915	+ 5,5 %
Holding	27	25	21	+ 8,0 %
Total	12 131	11 958	11 587	+ 1,4 %
Intérimaires inscrits	746	1 159	1 156	- 35,6 %

Évolution des effectifs



6.1.2 | Effectifs inscrits fin de période par catégorie

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	Écart N/N-1
Cadres	1 286	1 258	1 174	+ 2,2 %
Agents de maîtrise	968	953	895	+ 1,6 %
Employés et ouvriers	9 877	9 747	9 518	+ 1,3 %
Total	12 131	11 958	11 587	+ 1,4 %

Deux événements majeurs ont marqué l'année 2018 au sein de la division LISI AUTOMOTIVE :

- L'acquisition des actifs la société Hi-Vol Products (131 salariés) à Livonia aux États-Unis
- La cession de la société Beteo (51 salariés) à Gummersbach en Allemagne au 31 décembre 2018

Fort de l'acquisition de Hi-Vol Products, la division LISI AUTOMOTIVE pourra :

- Accélérer son développement en ajoutant des capacités de forgeage à froid et d'usinage aux États-Unis,
- Renforcer sa position sur le marché rentable des vis raccords,
- Avoir accès à une nouvelle famille de produits de pièces de sécurité en vue d'un possible développement en Europe et en Chine.

LISI poursuit ainsi sa croissance sur le continent américain : 21 % des collaborateurs sont basés aux États-Unis, Canada, Mexique en 2018 contre 19 % en 2017 et 17 % en 2016.

6.1.3 | Répartition géographique des effectifs

Pays	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	LISI SA	TOTAL 2018	Répartition 2018	Évolution de l'effectif entre 2017 et 2018
Allemagne	8	883			891	7 %	- 1,2 %
Canada	345	10			355	3 %	+ 8,6 %
Chine		263			263	2 %	- 3,7 %
Espagne		178			178	1 %	+ 2,3 %
France	4 137	1 759	522	27	6 445	53 %	- 0,2 %
Inde	136				136	1 %	- 17,6 %
Maroc	332	2			334	3 %	- 6,2 %
Mexique		122			122	1 %	+ 29,8 %
Pologne	294				294	2 %	+ 50,8 %
République tchèque		209			209	2 %	+ 5,0 %
Royaume-Uni	329	2			331	3 %	- 16,4 %
Turquie	549				549	5 %	- 1,4 %
Etats-Unis	1 084	503	437		2 024	17 %	+ 8,5 %
TOTAL	7 214	3 931	959	27	12 131	100 %	+ 1,4 %

6.1.4 | Attirer les talents

L'identification et le recrutement de talents sont des éléments déterminants de la réussite à court, moyen et long terme du Groupe LISI.

1 695 hommes et femmes nous ont rejoint partageant nos valeurs basées sur la pérennité, l'intégrité et la transparence, l'innovation, l'excellence industrielle et le pragmatisme ainsi que le développement de notre capital humain. Nous portons une attention particulière au parcours d'intégration pour que les personnes trouvent leur place rapidement et durablement au sein de notre organisation.

La part des licenciements reste faible : 196 licenciements en 2018, contre 236 en 2017, représentant 11 % des départs.

De nombreux sites du Groupe sont implantés historiquement et sont des acteurs importants du développement de l'emploi dans leurs régions respectives. Depuis de nombreuses années, **le Groupe entretient des liens privilégiés avec les écoles, les universités, les agences d'emploi et**

les organismes de formation qui lui permettent de développer son image auprès des jeunes étudiants et de leur faire découvrir les métiers-clés ainsi que leurs perspectives.

Par exemple, en 2018, les sites de la division LISI MEDICAL, Hérouville Saint-Clair et Neyron se sont attachés à faire connaître leurs métiers auprès de collégiens et lycéens lors de salons et visites d'entreprise. Au Royaume Uni, le site de Rugby a mis en place un partenariat avec l'université de Cambridge pour accueillir dans l'année des groupes d'étudiants et les faire travailler sur des projets industriels et innovants pour le site.

En 2018, LISI a accueilli 541 stagiaires et 324 apprentis sur l'ensemble des sites de ses trois divisions. A noter que bien que l'accueil des stagiaires ait diminué de 6 % entre 2017 et 2018, le nombre d'apprentis quant à lui a augmenté de 15 %.

6.1.5 | Favoriser la mobilité interne

Le Groupe a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de ressources humaines. La diversité des secteurs d'activités et des métiers et la dimension internationale permettent aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés. L'ensemble des collaborateurs peuvent devenir les acteurs de leur propre évolution grâce à « la Bourse à l'emploi » accessible sur l'Intranet du Groupe.

De plus, lors des entretiens annuels, les responsables hiérarchiques échangent sur les souhaits d'évolution de leurs collaborateurs.

Le magazine CAPITAL de février 2019 a présenté le résultat d'une enquête sur les entreprises jugées par leurs salariés et ceux de leur secteur.

LISI AEROSPACE se positionne au 17^e rang des meilleurs employeurs dans le secteur Aéronautique, Ferroviaire et Naval.

6.1.6 | Adapter l'organisation aux besoins du Groupe

Le temps de travail est adapté pour répondre au mieux aux besoins de nos clients dans le cadre de durées légales, variables d'une législation nationale à une autre et allant de 35 à 50 heures par semaine.

L'organisation dans les services de production est, sur l'ensemble des sites, en équipe (2 ou 3 équipes). Des équipes de suppléance, selon les besoins des sites, peuvent être également mises en place sur les jours de week-end. Par ailleurs, des travaux de nuit sont réalisés dans certains secteurs pour répondre à des besoins spécifiques de charge.

Les heures supplémentaires représentent 4,3 % des heures travaillées en 2018.

L'année 2018 a demandé aux sites une très forte flexibilité. En effet, le 1^{er} semestre a connu une hausse de l'activité qui a été suivie ensuite d'une baisse conséquente au dernier trimestre 2018. Pour faire face aux hausses d'activité, plusieurs actions parallèles ont été menées : la hausse des heures supplémentaires, l'utilisation de l'intérim avec la mise en place d'un implant intérim à Melisey et Marmande permettant une meilleure réactivité et une gestion en masse optimisée, et bien entendu des campagnes de recrutement.

Puis le 4^e trimestre a demandé un réajustement des ressources et des actions et plus particulièrement au sein de LISI AUTOMOTIVE (baisse de 6,8 % de l'activité à périmètre constant) et de LISI AEROSPACE Fasteners : arrêt des intérimaires sur les sites en baisse de charge, prise massive de congés et fermeture obligatoire, report de formation pour limiter les coûts, voire gel des embauches.

6.2 | Récompenser la performance et fidéliser les talents

Chez LISI, la rémunération est intimement liée aux performances de l'entreprise et aux réalisations collectives et individuelles.

Notre système de rémunération intègre l'ensemble des éléments financiers et des avantages dont peut bénéficier chaque collaborateur. Il est conçu pour concilier la reconnaissance de la performance individuelle et la recherche d'une équité interne tout en prenant en compte l'environnement économique local.

6.2.1 | Intéressement du personnel

a) Participation et contrat d'intéressement

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros) :

2018	2017	2016
2,0	3,8	5,2

Contrat d'intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

b) Plan d'épargne Groupe (PEG)

Les collaborateurs salariés français ont la possibilité d'investir dans l'entreprise via un **plan d'épargne salarial et de devenir ainsi actionnaire de LISI**. Ce plan d'épargne Groupe est accompagné d'un système d'abondement-employeur attractif. 36 % des salariés français sont actionnaires de LISI en 2018.

Le Groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne Groupe « LISI en actions ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006, 2010, 2014 et 2018 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€, 1,18 M€, 0,9 M€, 1,8 M€ et 2,8 M€.

Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés, la participation et l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2.

Au 31 décembre 2018, le PEG « LISI en actions » composé exclusivement d'actions LISI détient 758 000 titres et compte 2 545 porteurs de parts.

c) Actionnariat des salariés

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du Groupe est de 1,4 % au 31 décembre 2018.

6.2.2 | Retraite supplémentaires à cotisations définies

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient d'un **dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies** (dit « Art.83 »).

L'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

6.2.3 | Rémunération en actions

L'implication et la fidélisation des talents est un enjeu majeur pour le Groupe LISI. A ce titre, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un **programme international d'attribution d'actions conditionné à la performance** à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la performance de l'entreprise sur plusieurs années.

a) Plans d'attribution d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 18 décembre 2018, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 4 000 actions de la Société LISI réparties entre 2 collaborateurs, salariés du Groupe.

Le plan prévoit que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

b) Plans d'actions sous conditions de performance

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du groupe LISI tel que défini par le calcul ci-dessous :

Pour le plan 2016 :

$ANR \text{ Groupe} = \text{Moyenne de } [(0,95 * CA \text{ Groupe}) + (6,5 * EBITDA \text{ Groupe}) + (10 * EBIT \text{ Groupe})] - EFN \text{ Groupe moyen des années N et N-1}$

Pour les plans 2017 et 2018 :

$ANR \text{ Groupe} = \text{Moyenne de } [(1,2 * CA \text{ Groupe}) + (8 * EBITDA \text{ Groupe}) + (12 * EBIT \text{ Groupe})] - EFN \text{ Groupe moyen des années N et N-1}$

Et où :

CA Groupe	correspond au Chiffre d'affaires consolidé hors taxes, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBITDA Groupe	correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EBIT Groupe	correspond au Résultat Opérationnel Courant, tel qu'il est indiqué au « Compte de résultat » figurant dans les « États financiers consolidés » du présent document de référence.
EFN Groupe	désigne l'Endettement Financier Net, tel qu'il figure dans le présent document de référence.

Plan de 2016 :

Le 20 décembre 2016, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2018 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 416 M€. Si l'ANR se situe entre 1 416 M€ et 1 730 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 730 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 185 260 actions et concerne 233 collaborateurs en France et à l'étranger.

Dans sa séance du 20 février 2019, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constatant la destruction de valeur entre 2015 et 2018, valide les propositions du Comité des Rémunérations et décide de ne pas attribuer d'actions au titre de ce plan 16C18.

Plan de 2017 :

Le 13 décembre 2017, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2019 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 701 M€. Si l'ANR se situe entre 1 701 M€ et 2 307 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 2 307 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 154 660 actions et concerne 230 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, soit 920 actions, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Plan de 2018 :

Le 18 décembre 2018, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2020 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 767 M€. Si l'ANR se situe entre 1 767 M€ et 1 999 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur ou égal à 2 000 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 156 590 actions et concerne 240 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, soit 920 actions, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

c) Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2018

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance en circulation au 31 décembre 2018 :

	Nombre
Options en circulation en début de période	454 300
Options attribuées au cours de la période	156 590
Options annulées au cours de la période	(61 075)
Options exercées au cours de la période	(93 545)
Options échues au cours de la période	0
Options en circulation en fin de période	456 270

Les options attribuées jusqu'à aujourd'hui ont été prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2018 :

Date d'attribution des options	Prix d'exercice en €	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2018	Durée de vie contractuelle résiduelle
20/12/2016	Néant	161 170	Février 2019
13/12/2017	Néant	138 510	Février 2020
18/12/2018	Néant	152 590	Février 2021
18/12/2018	Néant	4 000	Février 2021
Total		456 270	

d) Plans en cours au 31 décembre 2018 :

Date Assemblée Générale Conseil d'Administration	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité Exécutif	Dont 10 premiers salariés	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2018	Options levées en 2018	Options annulées	Options restantes au 31/12/2018
Autorisation du 20.12.2016												
20.12.2016	G Plan n° 13	185 260	10 000	25 600	20 350	202	*	Néant	0	0	24 090	161 170
Autorisation du 13.12.2017												
13.12.2017	G Plan n° 14	154 660	9 200	24 950	23 350	214	**	Néant	0	0	16 150	138 510
Autorisation du 18.12.2018												
13.12.2017	G Plan n° 14	152 590	9 200	22 200	24 750	240	***	Néant	0	0	0	154 660
13.12.2017	G Plan n° 14 bis	4 000	0	2	2	2	***	Néant	0	0	0	4 000

* Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2018 (février 2019)

** Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2019 (février 2020)

*** Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2020 (février 2021)

G = gratuite

6.3 | Respecter les Règles Éthiques et prévenir toute discrimination

Pour LISI, la diversité est facteur de performance et d'innovation. C'est dans ce cadre que sont menées des actions pérennes pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre toutes les formes prohibées de discrimination.

6.3.1 | Encourager l'égalité professionnelle femme/homme

LISI s'engage depuis plusieurs années à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle parmi ses collaborateurs.

Nous nous attachons à pourvoir les postes en recrutant les compétences nécessaires recherchées sans tenir compte de l'âge, nationalité, religion, sexe de la personne.

En interne, des accords sur l'égalité hommes-femmes sont signés par la plupart des sociétés du Groupe.

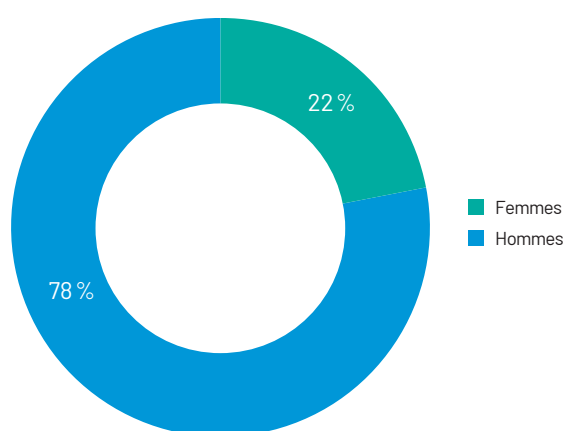
Au sein de la division LISI AEROSPACE, les sites de Marmande, Saint-Ouen l'Aumône et Argenton ont signé en 2018 un accord Égalité professionnelle. Ils se traduisent sur le terrain par des actions concrètes en matière d'égalité des salaires, d'évolution des carrières et de packages de formation interne.

Au Royaume-Uni, le site de Rugby a publié pour la première fois en 2018 les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. L'écart reporté est de 3,81% contre une moyenne nationale de 18,4 %.

Au sein de LISI AUTOMOTIVE, la société française FORMER a mis en application également son accord Égalité Professionnelle Hommes-Femmes qui permet d'atteindre un écart de rémunération de moins de 3 % sur les salaires Non cadre sur les coefficients similaires.

En 2018, les femmes représentent 22 % de l'effectif global du groupe.

Répartition par genre



Le % de femmes au sein de l'entreprise reste identique à celui de 2017. LISI a comme objectif de travailler en 2020 sur la diversité.

6.3.2 | Maintenir dans l'emploi et favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Le soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi des personnes en situation de handicap est à l'origine de la démarche de responsabilité sociale.

LISI travaille avec des structures qui accompagnent les jeunes en situation de handicap en formation et des structures d'insertion sociale et professionnelle.

Les situations de maintien dans l'emploi se traitent le plus souvent au cas par cas. Les sites s'efforcent d'offrir des solutions pour préserver l'emploi de salariés déclarant une situation de handicap, que ce soit en aménageant leur poste ou en les accompagnant vers un changement d'activité.

La division LISI AEROSPACE en France a continué en 2018 sa campagne sur le handicap.

En 2018, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du groupe reste à 3 % comme en 2017.

6.3.3 | Respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des conventions fondamentales de l'OIT, LISI veille à leur bonne application sur chacune des entités du Groupe à travers le monde.

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, du

travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants sont des points surveillés lors des audits de site et sur lesquels le management est très fortement sensibilisé.

LISI est, par ailleurs, signataire du Programme des Nations Unies – Global Compact, lequel reprend ces thèmes.

6.3.4 | Relations sociales

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités d'Entreprise (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, des Comités Centraux d'Entreprise (sociétés Blanc Aéro Industries et Former), du Comité Européen ou encore du Comité de Groupe LISI.

Par ailleurs, des commissions spécifiques composées de représentants des salariés et de membres de la Direction se réunissent régulièrement pour échanger et progresser sur les différentes thématiques pour lesquelles elles ont été constituées :

- Formation ;
- Égalité professionnelle Hommes/Femmes ;
- Emploi des jeunes, des seniors et intergénérationnalité ;
- Mutuelle ;
- Logement.

6.3.5 | Code de conduite

LISI a établi en 2018 son code de conduite anti-corruption qui s'applique sur tous les sites, en France et à l'étranger.

La division LISI AUTOMOTIVE a souligné un engagement fort en construisant son propre code de conduite. Celui-ci intègre les valeurs de l'ONG et du Groupe ainsi que le code de conduite anti-corruption LISI. Il couvre également des engagements plus larges en matière de relation avec les fournisseurs et les clients, de respect des individus et d'HSE.

6.4 | Développer les compétences et maintenir l'employabilité des salariés

LISI a fait du développement des compétences l'un des axes majeurs de sa politique Ressources Humaines. Elle permet à ses collaborateurs de se maintenir au meilleur niveau de compétences, sur des marchés soumis à des changements technologiques rapides et à une forte concurrence. LISI s'engage à ce que chaque collaborateur, quels que soient son âge et sa fonction, accède tout au long de sa carrière, aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et à sa bonne adaptation aux évolutions des métiers. En 2018, plus de 221 000 heures de formation ont été dispensées. Ainsi, l'investissement formation réalisé en 2018 par les sociétés du Groupe dans le monde a représenté un montant de plus de 8 millions d'euros (2 % de la masse salariale).

6.4.1 | Adapter la formation aux profils des salariés

Pour répondre aux spécificités de ses métiers, le Groupe LISI développe de plus en plus des écoles de formation internes. Lors des recrutements d'opérateurs, nous nous attachons avant tout aux capacités et à la motivation des candidats. Les candidats retenus bénéficient ensuite de formations internes pour leur apprendre nos métiers. C'est le cas par exemple au Maroc, à Torrance aux États-Unis. Sur le site de Puiseux, la création et le lancement d'une école de formation outillage en partenariat avec l'AFORP (CQPM Ajusteur Outilleur de 609h sur une période de 14 mois) a débuté en octobre 2018 après plusieurs mois de préparation et de recherche de profils (en partenariat avec Pôle Emploi et le GIM).

6.4.2 | Adapter les salariés à l'évolution de leur environnement de travail... vers la transformation digitale et l'évolution des métiers

L'environnement de travail évolue de plus en plus vite en raison du développement de l'automatisation et robotisation des outils de production.

Il est important d'accompagner les salariés dans l'évolution de leurs postes et de leur environnement. **Le rôle des managers est primordial pour accompagner au mieux les équipes.**

Le programme de formation Management pour les superviseurs développé en 2017 a poursuivi son déploiement en 2018 en France, en Allemagne, au Maroc et en République tchèque. Ce programme Management se voit en 2018 enrichi par un volet HSE dont les objectifs sont :

- Connaître ses missions HSE en tant que manager.
- Acquérir les bons comportements face à des situations à risques.
- Savoir observer et identifier les situations pouvant conduire à un accident du travail.

Par ailleurs, LISI a ouvert en 2018 son Learning Management System permettant de proposer des formations en e-learning. Les formations code de conduite et formation aux entretiens de performance ont pu ainsi être déployées de manière massive.

Focus sur le site de Rugby



Les superviseurs ont suivi une formation « Management et Implication dans l'usine 4.0 ». L'objectif : comprendre son rôle de manager dans le cadre de la transformation digitale et développer l'esprit d'équipe et la contribution de chacun.

Une autre innovation est la mise à disposition de tablettes au poste de travail : des vidéos, présentations et instructions de travail permettent d'acquérir les compétences attendues au poste de travail de manière digitale et interactive.

Augmenter sa flexibilité par la polyvalence

Comme toutes les entreprises, LISI fait face à des périodes de mouvance, avec des leviers de croissance à trouver pour pouvoir préserver leurs parts de marché. Il est donc plus que nécessaire de savoir se renouveler, et cela passe par la polyvalence. Faire preuve de polyvalence permet de maintenir un cap et de bénéficier d'une grande flexibilité des collaborateurs. Quant aux salariés, grâce à la polyvalence, ils ont la possibilité de **développer de nouvelles compétences professionnelles** et l'opportunité d'apprendre de nouvelles pratiques.

Les usines en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis favorisent fortement les formations au poste (cross training) qui permettent aux collaborateurs de développer leur polyvalence et leur adaptabilité.

Les sites français de LISI AEROSPACE ont poursuivi en 2018 le travail initié en 2017 sur la cartographies de métiers et sur les grilles de compétences. En 2018, LISI AUTOMOTIVE France a réalisé une refonte des parcours professionnels, lancé le parcours « Tréfilage et taraudage » et a notamment validé un niveau intermédiaire reconnaissant la polyvalence sur plusieurs typologies de machine de frappe.

En 2018, près de 6 000 heures ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels et 26 CQPM/CQPI ont été obtenus :

- 10 frappeurs (4 à Delle, 4 à Dasle, 2 à Melisey) ont obtenu le **CQPM « Opérateur de machine de frappe à froid »**.
- 2 frappeurs de La Ferté-Fresnel ont obtenu le **CQPI « Conducteur d'Équipements Industriels »**, validant le parcours professionnel du frappeur spécifique aux « Ecrous Twolock ».
- 2 usineurs (1 à Dasle et 1 à Melisey) ont obtenu le **CQPM « Opérateur - Régleur sur machine-outil à commande numérique par enlèvement de matière »**.
- 2 opérateurs de La Ferté-Fresnel ont obtenu le **CQPI « Conducteur d'Équipement Industriel »** et 5 opérateurs (2 à Delle et 3 à Melisey) ont obtenu le **CQPM « Équipier autonome de production industrielle »**, validant le parcours professionnel « Tri / Conditionnement ».
- 6 collaborateurs de Saint-Florent ont obtenu le **CQPM « animateur d'Équipe Autonome de Production »**. 2 opérateurs de Dasle ont obtenu le **CQPM « Pilote de Production Automatisée »**.

6.4.3 | L'université LKI



L'université d'entreprise LKI (LISI Knowledge Institute) s'affirme non seulement comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés mais également comme un outil majeur pour la rétention des talents et l'attraction de candidats à fort potentiel :

- Des programmes de formation sur mesure dans les Domaines : Technique/ Métiers, Développement Personnel, Management & Leadership, pour maintenir et développer les compétences et accompagner le changement.
- Partager une vision globale, une culture managériale commune.
- Échanger les expériences et les bonnes pratiques de manière transversale : multi-sites, multi-pays, multi-métiers, multi-divisions.

Chiffres clefs 2018 :

- 128 sessions de formation organisées.
- 1014 stagiaires et 634 salariés.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le groupe LISI a confié l'ensemble des processus de gestion administrative et logistique à un partenaire extérieur. L'objectif était d'optimiser la gestion des formations LKI mutualisées pour les trois divisions et de capitaliser sur le développement de cette université d'entreprise qu'est LKI.

En 2018, 16 000 heures de formation ont été gérées par ce partenaire.

6.4.4 | Les formations LEAP et SCP pour atteindre l'excellence

Depuis 2011, LISI a engagé un large programme de formation aux fondamentaux du LEAP : la formation LEAP Basics est le passage obligé

pour tout nouveau salarié. Depuis 2015, des formations dédiées aux outils avancés de LEAP (LEAP Intermediate, LEAP Advanced, LEAP Manager, Plan d'expérience, Statistiques avancées,) sont organisées dans le cadre de l'université d'entreprise LKI, en veillant à mixer des apprenants de toutes les divisions du groupe LISI.

En 2018 comme en 2017, LISI a poursuivi la mise en œuvre d'un outil majeur de LISI Excellence HSE, le Safety Culture Program (SCP) sur tous ses sites. L'objectif de ce programme est de s'attaquer aux causes d'origine comportementale dans les accidents du travail, en fournissant à l'encadrement les clés pour comprendre les comportements à risque et actionner ensuite des leviers pour les corriger. Ce programme vise aussi à développer une véritable culture de la sécurité des collaborateurs, à travers le déploiement d'une campagne de communication structurée et régulière. Grâce à une culture partagée de la prudence, incitant chaque collaborateur à rendre son environnement de travail plus sûr, nos sites ont enregistré des améliorations en matière de sécurité.

6.5 | Garantir la satisfaction de nos salariés

S'attacher à la qualité de vie au travail et à l'amélioration des conditions de travail permet d'améliorer la satisfaction de nos salariés. C'est un axe majeur pour fidéliser les salariés et pour garantir que chaque personne donne le meilleur d'elle dans son travail. Le Groupe s'attache à mettre en place les meilleures pratiques et à les généraliser.

6.5.1 | Offrir un environnement de travail agréable

Le groupe LISI s'attache depuis plusieurs années à ce que les sites lancent une **enquête sur la qualité de vie au travail**, construisent des plans d'actions d'amélioration et les déploient.

En 2018, les sites LISI AEROSPACE et les sites étrangers de LISI AUTOMOTIVE ont lancé cette enquête. Quant aux sites français de LISI AUTOMOTIVE, les enquêtes seront réalisées en 2019 mais les plans d'actions visant à contribuer au bien-être des salariés concernant les enquêtes 2017 sont toujours en cours.

- Valorisation des médaillés du travail, des parcours professionnels et des diplômés.
- Mise en place d'une assistante de service social en entreprise une fois par mois depuis septembre 2018.
- Étude de toutes les demandes de travail à temps partiel ou d'aménagement des horaires de travail,).

Ces actions sont nombreuses également à l'international comme sur le site de Fuenlabrada en Espagne qui travaille à réconcilier la vie de famille avec le travail en adaptant si possible les horaires des équipes.

En matière d'hygiène, les sites œuvrent également à rendre l'environnement de travail plus agréable. Par exemple, sur le site de Shanghai au sein de LISI AUTOMOTIVE, des améliorations significatives ont été réalisées en 2018 pour diminuer les fumées, la perte d'huile sur les machines, et pour améliorer l'aménagement des vestiaires.

6.5.2 | Prévenir les risques liés à la santé physique et mentale des salariés

Le groupe LISI veille à la santé de ses collaborateurs qui se manifeste en 2018 par les actions suivantes :

- Échauffement à la prise de poste pour les salariés qui le souhaitent sur le site de Villefranche de Rouergue, Marmande et La Ferté;
- Campagne de vaccination : Izmir, Marmande, Fuenlabrada;

- Tests de santé à Gummersbach, et sur tous les sites américains (Jeropa, City of Industry, Torrance et Minneapolis);
- Ostéopathe sur place à Neyron et Monterey et massages à Mellrichstadt;
- Poursuite des démarches Netwing sur Dasle et Melisey avec l'accompagnement d'un médecin Kinésithérapeute;
- Pour lutter contre les addictions LISI AUTOMOTIVE France a intégré aux règlements intérieurs le « zéro alcool » sur les postes à risque et la mise en place des tests salivaires antidrogue. Le site Préparation Matières à Grandvillars a mis en place une action de soutien au sevrage du tabac avec intervention d'un addictologue;
- Des communications régulières permettent également de rappeler aux salariés les bonnes pratiques d'hygiène de vie (usines allemandes et américaines);
- Le siège social de LISI AEROSPACE a lancé en 2018 la mise en place de corbeille de fruits. Cette initiative se poursuit toujours sur le site de LISI AUTOMOTIVE d'Heidelberg.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Réhalto, afin de **prévenir d'éventuels risques psychosociaux**, quelles que soient leur origine, professionnelle comme personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié du Groupe d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un 1^{er} diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

Le site de Rugby propose également ce type d'accompagnement pour lutter contre les risques psychologiques.

Par ailleurs, un travail de fond est effectué en ergonomie lors des réaménagements de poste, réimplantations de machines afin de diminuer le risque de TMS et de pouvoir accueillir ou maintenir dans l'emploi, des salariés ayant des restrictions d'aptitudes importantes ou en situation de handicap.

6.5.3 | Développer la communication et les échanges

Informar des résultats et des projets de l'entreprise, créer des moments d'échanges sont les actions que le Groupe LISI souhaite développer pour améliorer la satisfaction de ses collaborateurs.

Les orientations et stratégies de chaque division sont partagées avec les collaborateurs lors des réunions de site.

Des réunions régulières se déroulent également durant l'année comme à Villefranche de Rouergue ou Bar sur Aube.

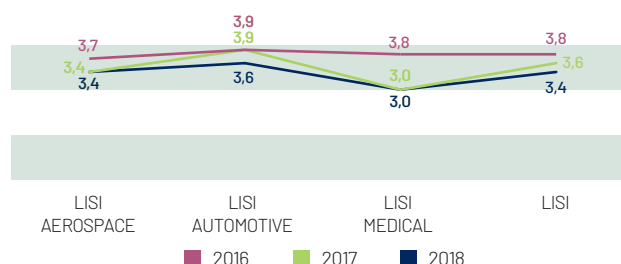
Sur le site de Puiseux, le lancement d'un projet d'usine en 2018, visant à accroître la culture des standards et l'amélioration des résultats qualité a également été l'occasion de créer des groupes de travail pluridisciplinaires au plus près du terrain et des préoccupations des collaborateurs dans leur quotidien. Ces groupes de travail pluridisciplinaires prévoient des rencontres quotidiennes (1h/jour) avec des salariés volontaires afin de trouver ensemble des solutions aux « irritants ».

En 2018, des actions de communication internes communes à l'ensemble des sites ont été déployées à l'ensemble des salariés par le biais d'informations hebdomadaires appelés « LISI&You ».

Outre ces échanges professionnels, de nombreux sites s'attachent à créer des moments de convivialité et à aider les équipes à mieux se connaître en dehors du cadre professionnel : fêtes des anniversaires à Monterey, épreuves sportives comme à Zhuoszhou, Saint Florent, repas convivial comme à Minneapolis, Neyron ; Dasle, Grandvillars.

Certains sites ont installé également des écrans dans les ateliers ou l'accueil afin de pouvoir donner de la visibilité sur la vie du site à l'ensemble des salariés et rendre la communication plus dynamique comme à La Ferté ou Melisey.

Baisse de l'absentéisme depuis 2016



Chaque site œuvre au mieux pour limiter l'absentéisme : prime d'assiduité, indicateur dans les accords d'intéressement, mise en place d'entretien de retour, aide au retour au travail, formation/ détection vaccination, et amélioration des conditions de travail.

Accords d'entreprise au sein du groupe en 2018 :

SITE	Nom des accords signés en 2018	Date de signature
LISI SA	Accord d'intéressement	19/06/2018
LISI AEROSPACE SAS	Accord de participation	27/06/2018
	Accord d'intéressement	27/06/2018
Saint Ouen l'Aumône	Négociation Annuelle Obligatoire 2018	17/07/2018
	Accord relatif au don de jours de repos aux parents d'un enfant gravement malade	23/07/2018
Vignoux sur Barageon	NAO.	15/05/2018
	Prorogation des mandats	19/06/2018
Villefranche de Rouergue	Accord assiduité	10/01/2018
	Accord NAO 2018	07/09/2018
	Avenant accord d'intéressement	26/06/2018
Saint Briec	NAO	29/05/2018
	Accord portant sur la mise en place d'un CSE	24/07/2018
	Protocole Accord élections CSE	26/10/2018
LASC	Accord d'intéressement	28/06/2018
Argenton sur Creuse	NAO	18/05/2018
	Intéressement	18/05/2018
	QVT	25/07/2018
Marmande	NAO	4/04/2018
	QVT et Egalité Professionnelle	10/12/2018
	Prévoyance non cadre	10/12/2018
Bar sur Aube	Avenant à l'accord d'intéressement de la société Manoir Aerospace du 30/06/2016	29/06/2018
	Avenant de constat	03/09/2018
	Accord NAO	07/03/2018
	Accord relatif aux astreintes	18/01/2018
	Accord sur l'horaire SD	18/01/2018
	Accord relatif aux astreintes	06/12/2018
	Accord sur l'horaire SD	06/12/2018
	Accord de prorogation des mandats	24/07/2018
	Accord de prorogation des mandats	06/12/2018
Bologne	Intéressement	12/03/2018
	Prorogation des mandats des représentants du personnel	23/07/2018
	Mise en place d'un horaire SD	14/09/2018

SITE	Nom des accords signés en 2018	Date de signature
Parthenay	Congés payés	28/02/2018
	NAO	07/03/2018
	Journée solidarité	31/01/2018
	Intéressement	28/03/2018
	Prorogation de mandat	20/07/2018
	Prorogation de mandat	10/10/2018
	Prorogation de mandat	31/12/2018
Puiseux	Accord PEE	30/05/2018
	Accord de participation	30/05/2018
La Ferté	Annexe intéressement valeurs cibles 2018	31/01/2018
	Accord sur le temps de travail	19/02/2018
	Accord collectif en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail	15/06/2018
	PV de désaccord salaires	02/05/2018
FORMER	PV NAO	19/04/2018
	Accord sur prolongation des mandats	29/10/2018
	Accord sur mise en place du CSEC et CSE établissement	21/12/2018
Heidelberg	Code de Conduite	01/10/2018
	Jours de ponts 2018	30/01/2018
	Jours de ponts 2019	10/09/2018
Fuenlabrada	Accord global sur le travail 2018-2019	25/04/2018
Vöhrenbach	Accord sur la saisie des temps de travail	26/03/2018
	Accord sur la performance des heures supplémentaires sur la semaine	28/03/2018
		04/05/2018
	Accord sur le temps de travail pour la production frappe à chaud et outillage	28/03/2018
	Accord sur les indicateurs en place pour les primes de productivité	28/03/2018
	Accord sur le temps de travail pour la production, entretien et maintenance	08/06/2018
	Accord sur l'extension temporaire de travail	01/08/2018
Čejč	Code de Conduite	18/09/2018
	Annexe à la convention de travail	01/11/2018
	Réglementation du travail	19/03/2018
Kierspe	Code de Conduite	14/12/2018
Mellrichstadt	Accord sur les équipes de travail	19/01/2018
	Accord sur le temps de travail flexible	19/01/2018
	Accord sur les travailleurs temporaires	19/01/2018
	Accord sur les primes	19/01/2018
Monterrey	Accord sur les salaires	20/08/2018
Neyron	Accord d'intéressement	18/06/2018
	NAO	01/04/2018
	Charte de droit à la déconnexion	21/09/2018
	Égalité H/F	EN COURS
Herouville Saint-Clair	NAO	19/02/2018
	Accord de méthode temps de travail	19/06/2018

7 | Volet Santé Sécurité Environnement

7.1 | Les enjeux

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est ainsi pleinement investi afin de placer les enjeux de santé, de sécurité et d'environnement au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques. La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication dans les domaines de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement.

Il s'agit ainsi, pour LISI, de répondre aux préoccupations du monde qui l'entoure :

- Répondre aux demandes pertinentes et attentes des parties intéressées de LISI telles que les clients, les investisseurs, le personnel travaillant pour ou pour le compte de LISI, les voisins, les sous-traitants, les assureurs...).
- Satisfaire aux exigences réglementaires croissantes
- Permettre la réduction des coûts associés aux domaines HSE comme ceux liés à la consommation d'énergie ou d'eau, à l'élimination des déchets, aux taxes et cotisations des accidents du travail ou maladies professionnelles.
- Faire en sorte que la nouvelle génération de talents s'épanouisse professionnellement dans un environnement sécurisé et conforme à leur valeur de protection de l'environnement.

Ces enjeux font partie intégrante de la stratégie du Groupe LISI et sont suivis au plus haut niveau de son organisation.

7.2 | La politique HSE

Le Groupe LISI est certifié au niveau groupe selon les référentiels internationaux ISO 14001 & OHSAS 18001. L'ISO 14001 est une norme internationale relative au management de l'environnement, et OHSAS 18001 une norme internationale relative au management de la santé et de la sécurité au travail.

En 2018, l'audit de suivi a confirmé le gain en maturité de l'ensemble du groupe dans les domaines de la santé-sécurité et de l'environnement. Lors du renouvellement de certification en 2020, LISI a l'ambition de demander la certification ISO 45001, nouvelle norme internationale relative au management de la santé et de la sécurité au travail référencée par l'International Standard Organisation (ISO).

LISI s'est doté d'une Politique HSE qui définit ses attentes et sa vision de l'Excellence Opérationnelle dans le domaine de la Santé-Sécurité et de l'Environnement.

Pour le Groupe LISI, ses obligations légales et morales dans le domaine HSE passent par :

- Le fait que chacun rentre du travail en bonne santé.
- L'amélioration des conditions de travail.
- La mise en œuvre de process écoresponsables.
- Le respect de ses obligations associées à la sécurité et à l'environnement.

Pour atteindre cette excellence, le Comité de Direction de LISI s'est engagé à être exemplaire, vigilant et acteur au quotidien sur le terrain. Par ailleurs, LISI s'est doté d'un programme structurant, LISI Excellence HSE, qui est le moteur de son système de management.

Celui-ci s'articule autour de quinze axes d'amélioration continue dont trois fondamentaux :

- Évaluer et maîtriser nos risques.
- Disposer de règles HSE communes à chacun.
- Évoluer vers des comportements plus sûrs.

LISI fait savoir que la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement figurent parmi ses valeurs et sont sa priorité.



EXCELLENCE HSE
by LISI



**POLITIQUE
HSE**

- Rentrer du travail en bonne santé
- Améliorer nos conditions de travail
- Mettre en œuvre des process écoresponsables
- Respecter les obligations associées à la sécurité et à l'environnement

Pour atteindre cette excellence, nous devons être exemplaires, vigilants et acteurs au quotidien sur le terrain et dans nos PSM.

Notre programme structurant LISI E-HSE est le moteur de notre système de management.

Il s'articule autour de quinze axes d'amélioration continue dont trois fondamentaux :

- **Évaluer et maîtriser nos risques**
avec LISI RM
- **Disposer de règles HSE communes**
avec les Golden Rules
- **Évoluer vers des comportements plus sûrs**
avec Safety Culture Program

Chaque collaborateur et chaque partenaire doit savoir que la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement figurent parmi nos valeurs et sont notre priorité.

Nous nous engageons à mettre en œuvre la dynamique et les ressources pour faire de LISI une entreprise d'excellence dans ce domaine.

Emmanuel VIELLEARD
Directeur Général
LISI Group



Jean-Philippe KOHLER
Directeur Général délégué
LISI Group



Christophe LEDOUK
Directeur industriel et achats
LISI Group



Jean-Louis COLLETS
Directeur Général
LISI AUTOMOBILE



François LOSTARD
Directeur Général
LISI AUTOMOBILE



Jean-Marc DUBARD
Directeur Général
LISI MÉCANIQUE



Septembre 2018

7.3 | Les objectifs

Désireux d'atteindre l'Excellence Opérationnelle dans ce domaine, le Groupe LISI s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2020.

En effet, LISI ne souhaite pas s'arrêter aux seules exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001, et a déterminé des niveaux d'exigences croissants « Bronze », « Silver », « Gold ». Ainsi, chaque site du groupe devra satisfaire les exigences nombreuses du niveau « Bronze » de son programme LISI Excellence HSE.

Objectifs Santé-Sécurité

Par ailleurs, dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au travail, LISI a fixé comme objectif que chaque site ait un taux d'accidentologie inférieur à 8 accidents du travail par million d'heures travaillées (que ces accidents soient avec ou sans arrêt et qu'ils concernent les salariés de LISI ou bien les intérimaires travaillant pour son compte).

Cette progression doit se faire par palier et pour 2020, l'objectif pour ce taux de fréquence est de 8.



Pour ce faire, LISI a fixé 2 autres objectifs qui concourront à la réduction de l'accidentologie.



LISI a tout d'abord souhaité poursuivre la sécurisation de son outil de travail, en travaillant sur la conformité des machines, en particulier les plus dangereuses.



La sécurité des personnes travaillant pour LISI ou sous son contrôle passe également par le développement d'une culture quotidienne de la sécurité.

Ainsi, LISI a développé son propre programme de développement des comportements sécuritaires : SCP (Safety Culture Program). La première étape consiste en des sessions de formation de tous les managers du groupe afin qu'il soit en capacité de dispenser les 18 modules de formation qui constituent le programme SCP. En second lieu, ces mêmes managers devront, lors de sessions de 15 minutes, passer les messages de prévention définis sur les comportements sécuritaires. LISI ambitionne d'avoir déployé tous les modules auprès de tous les salariés du groupe d'ici 2020.

Objectifs environnementaux :



Réduction de la **consommation d'énergie**
de **3%** entre 2018 et 2020



Réduction de la **consommation d'eau**
de **4%** entre 2018 et 2020

Soucieux de l'impact que ses activités peuvent avoir sur le réchauffement climatique, LISI ambitionne de réduire de 3 % sa consommation d'énergie entre 2018 et 2020. En effet, le bilan de gaz à effet de serre réalisé en 2017 a démontré que l'impact de LISI sur le changement climatique était principalement sur la consommation d'énergie.

L'accessibilité à l'eau est également une problématique que nous rencontrons de plus en plus. LISI s'est donc engagé à réduire sa consommation d'eau de 4 % sur la même période.

7.4 | Performance en Santé - Sécurité

Les outils du programme LISI E-HSE portent leurs fruits. L'implication de tous les employés et les managers du groupe et leur intransigeance face à chaque accident du travail procurent aujourd'hui un résultat très encourageant.

Pour mesurer ses performances, LISI suit l'accidentologie de ses salariés mais également celle des intérimaires travaillant pour son compte et pour la 8^e année consécutive, les résultats du groupe s'améliorent.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés LISI a chuté de 56 % en 10 ans pour atteindre 6,63 accidents par million d'heures travaillées à fin 2018.

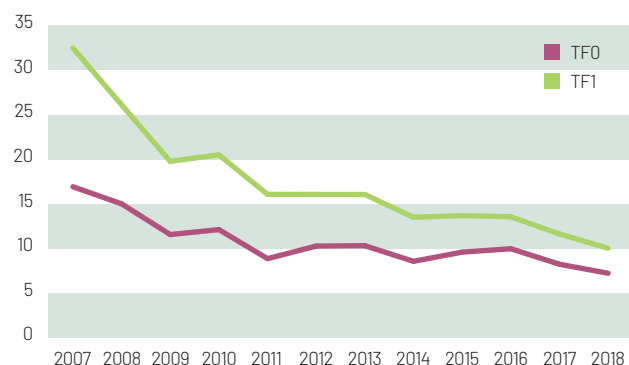
Pour ce qui est des accidents avec et sans arrêt, ce taux a diminué de 65 % en 10 ans pour les salariés LISI, et de 61 % si l'on considère les salariés LISI et les intérimaires. Ce taux de fréquence, appelé TF1, est de 9,11 accidents avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées pour les salariés LISI. Pour la première fois, ce taux passe sous la barre symbolique de 10 accidents par million d'heures travaillées.

A noter que si l'on considère les salariés et les intérimaires, ce taux est de 10,11. Par ailleurs, le taux de fréquence des intérimaires seuls, qui atteint 20,9 en 2018, s'est amélioré de 39 % en 5 ans grâce, entre autres actions, à un meilleur accueil des nouveaux arrivants.

Par ailleurs, s'agissant des sites de production, 66 % affichent un taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt inférieur à 10 accidents par million d'heures travaillées, ce qui est l'objectif affiché pour 2018.

De surcroît, 24 % n'ont pas eu à déplorer d'accident en 2018.

Indicateur	2018	Évolution depuis 5 ans	Évolution depuis 10 ans
TF0 LISI	6,63	-29 %	-56 %
TF0 LISI + intérimaires	7,30	-29 %	-51 %
TF1 LISI	9,11	-38 %	-65 %
TF1 Intérimaires	20,90	-39 %	
TF1 LISI + intérimaires	10,11	-37 %	-61 %
TG0 LISI	0,21	-18 %	-48 %
TG0 LISI + intérimaires	0,22	-21 %	-47 %



Le taux de gravité TG0, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, reste à un niveau relativement bas à 0,21 jour par millier d'heures travaillées.

Mais, derrière chaque chiffre et chaque objectif, il y a des femmes et des hommes qui se blessent et cela LISI en est pleinement conscient. C'est avant tout pour cela, et pas uniquement pour améliorer des indicateurs, que LISI s'investit dans la santé et la sécurité.

Sur l'ensemble des sites de production du groupe, 28 maladies professionnelles ont été déclarées en 2018.

Elles sont principalement liées à des affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures. Pour autant, l'ensemble des sites travaillent à réduire les contraintes physiques en procédant à des aménagements ergonomiques des postes de travail et en limitant les poids des conteneurs.

7.5 | Performance environnementale

La consommation d'eau

En 2018, LISI a consommé 827 668 m³ d'eau, soit une économie de 7,5 % de la consommation d'eau en valeur absolue. Pour faire le lien avec l'activité de production, LISI regarde la consommation d'eau rapportée à la valeur ajoutée. Ainsi entre 2017 et 2018, ce ratio a diminué de 1,9 %, passant de 1,110 m³/k€(VA) à 1,089 m³/k€(VA) en 1 an.

Le travail mené par Bologne sur la réfection du réseau d'eau a permis de supprimer de nombreuses fuites et d'économiser environ 56 000 m³ (soit 6,7 % de la consommation du groupe) sur l'année 2018.

Le groupe LISI a pour ambition de poursuivre les actions menées en vue de réduire la consommation d'eau de 4 % entre 2018 et 2020.

La consommation d'énergie et impact climatique

La consommation d'énergie du groupe LISI est de 502 360 MWh en 2018. La consommation d'énergie est fortement liée à l'activité mais aussi aux aléas climatiques. Néanmoins, pour intégrer les impacts liés à l'activité

de production, LISI suit la consommation d'énergie rapportée à la valeur ajoutée. Ainsi entre 2017 et 2018, ce ratio a augmenté de 7 %, passant de 0,617 MWh/k€(VA) à 0,661 MWh/k€(VA) en 1 an.

Cette énergie est principalement consommée sur les sites de production qui ont un process de Traitement Thermique, en particulier Bologne, mais aussi Marmande, Delle, Bar sur Aube, Kierspe ou Torrance.

Le site de Bologne est le site le plus consommateur en énergie toutes énergies confondues, avec 11,7 % de l'énergie totale du groupe. Ainsi, le projet Forges 2020 va permettre de réduire cette consommation à travers une isolation plus efficace du bâtiment, la récupération de l'énergie de process pour chauffer les bâtiments, la mise en place de LED pour éclairer les ateliers et les bureaux.

La production de déchets et économie circulaire

En 2018, la production de déchets était de 58,67 kg de déchets pour 1000 € de valeur ajoutée, soit 3,4 % de plus qu'en 2017.

De plus, la part de déchets triés est toujours très élevée, 92,5 %, stable. La part restante concerne les ordures ménagères produites par les activités connexes à la production (sanitaires, réfectoires, etc.).

Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (52 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage). Les déchets dangereux triés, qui représentent 30 % de la quantité totale de déchets, sont éliminés via les filières agréées en respectant scrupuleusement la réglementation – soit une baisse de 3 % par rapport à 2017.

Les déchets métaux, plastiques, bois/papier/carton et huile sont soit recyclés soit valorisés énergétiquement.

En 2018, la part de déchets recyclables est stable par rapport à 2017 ; 62,3 % des déchets sont recyclables. La part restante est constituée des déchets dangereux et des déchets ménagers.

Les plaintes et mises en demeures

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes – qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non – lorsqu'elles proviennent des parties intéressées.

Ainsi, les sites ont reçu 6 mises en demeure ou courrier officiel des autorités : 1 à Fuenlabrada, 2 à Torrance, 3 à Vöhrnbach.

De plus, le nombre de plaintes reçues par les entités du Groupe sont au nombre de 20 et concernent principalement des plaintes des riverains au sujet du bruit généré par nos activités.

Chaque plainte ou courrier officiel fait l'objet d'une réponse – écrite ou non – à la partie intéressée concernée.

Prévention de la pollution :

LISI est particulièrement attentif aux atteintes que ses activités pourraient avoir sur l'environnement.

Chaque incident environnemental, qu'il soit maîtrisé en interne ou bien qu'il nécessite l'intervention des secours externes, doit être traité et analysé.

Ainsi, les sites ont déclaré 9 incidents de type environnemental en 2018 :

- 2 pollutions de l'air (1 rejet accidentel et 1 dépassement du seuil autorisé).
- 6 pollutions de l'eau (5 déversements accidentels ayant atteint les égouts et 1 dépassement accidentel de la consommation d'eau).
- 1 dépassement de seuil de surveillance des eaux souterraines.

7.6 | Plan d'action

Le programme LISI Excellence HSE

Afin d'atteindre ses objectifs ambitieux, LISI s'est doté d'un programme original : LISI Excellence HSE.

Ce programme a pour but d'engager chaque collaborateur autour d'un objectif commun, à savoir viser et atteindre l'excellence sur l'ensemble des axes de la stratégie HSE de l'entreprise.

Conçu pour accélérer l'émergence d'une culture commune, le programme LISI Excellence HSE doit permettre de poser des fondations robustes pour favoriser le respect des fondamentaux, comme la satisfaction aux obligations de conformité qu'elles soient réglementaires ou autres, mais aussi l'amélioration continue de nos performances et organisations.

Le Groupe LISI s'est doté d'outils indispensables à l'atteinte de ces objectifs :

- LISI RM : l'outil logiciel visant à maîtriser nos risques HSE.
- Golden Rules : les règles HSE communes à l'ensemble des sites LISI.
- SCP : le programme visant à développer la Culture Sécurité pour l'ensemble des salariés du Groupe.
- D'autres outils opérationnels du programme LISI Excellence HSE visant à répondre à des problématiques ciblées par les axes d'excellence.

Les ressources

Le montant consolidé des investissements HSE engagés par division est le suivant :

Division	Investissements HSE 2018 - en k€	Total des Investissements - en k€	% des investissements dédiés au HSE
LISI AEROSPACE	2 593	78 161	3,3%
LISI AUTOMOTIVE	5 062	49 020	10,3%
LISI MEDICAL	111	11 053	1,0%
Total LISI	7 766	138 234	5,6%

Parmi les investissements notables, nous pouvons citer, entre autres :

- Mise en réseau séparatif - Marmande - 250 k€
- Aspiration et filtration des fumées - Dasle - 565 k€
- Isolation des bâtiments - St Florent - 250 k€
- Système de traitement des COV - Chine - 40 k€

8 | Volet Achats responsables

Ce point fait partie des risques matériels identifiés par LISI

La maîtrise des risques fait partie de la culture du groupe LISI, la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement est donc toute naturelle au sein des services achats.

Heures de formation

Le Groupe LISI mise beaucoup sur les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en matière de Santé - Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, LISI a souhaité poursuivre son investissement sur l'Humain. En effet, tout comme en 2017, 0,32 % des heures travaillées sont consacrées à des formations dans le domaine HSE en 2018.

Ce sont bien les femmes et les hommes qui composent une entreprise qui en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines, et leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI souhaite capitaliser.

Provisions pour risque environnemental

Le montant consolidé des provisions pour risque environnemental par division est le suivant :

Division	Montant des provisions Environnement 2018
LISI AEROSPACE	2 619 k€
LISI AUTOMOTIVE	40 k€
LISI MEDICAL	75 k€
LISI Holding	500 k€
Total LISI	3 234 k€

Sites Bronze du programme LISI E-HSE :

Le programme LISI Excellence HSE évalue les sites selon 4 niveaux de maturité dans le cadre du programme d'audit interne HSE.

- Le niveau Standard correspond aux respects des normes ISO 14001 et OHSAS 18001.
- Le niveau Bronze va plus loin que le simple respect des normes avec des items précis à respecter qui fixent l'exigence d'implication du Responsable HSE et du Directeur du site.
- Le niveau Silver demande le respect du niveau Bronze ainsi que d'autres critères encore plus exigeants. Cela correspond à l'implication de l'ensemble du Comité de Direction du site.
- Le niveau Gold, niveau le plus élevé, demande, en plus du niveau Silver, le respect de critères démontrant la mise en œuvre d'une Culture Santé Sécurité et Environnement pour tous les collaborateurs du site.

A fin 2018, 10 sites sont classés « Bronze ». L'ensemble des sites du groupe doit mettre en œuvre les exigences de ce niveau d'ici fin 2020.

A travers ses valeurs, LISI a toujours intégré dans le choix de ses fournisseurs des critères éthiques et œuvre régulièrement en interne comme en externe pour rappeler l'importance à ses yeux de sa responsabilité sociétale.

En 2018, LISI a notamment :

- Mis à jour sa Politique Achats, à destination de toute personne LISI qui achète, en renforçant l'importance de la prise en compte du positionnement RSE dans le choix des fournisseurs et la nécessité de se conformer au code de conduite anti-corruption LISI.
- Mis à jour et diffusé à l'ensemble des fournisseurs du groupe la charte fournisseurs, rappelant à ceux-ci leur responsabilité sociétale et la prise en compte par LISI de ce positionnement RSE dans le choix de ses partenaires.
- Intégré dans la stratégie RSE de LISI un volet Achats Responsables.

Néanmoins, aujourd'hui, LISI veut aller encore plus loin en intégrant dans ses audits fournisseurs des critères RSE.

Ainsi, pour les années à venir, le groupe souhaite rappeler à ses fournisseurs l'importance que revêt le positionnement RSE aux yeux de LISI.

Une des étapes essentielles est d'identifier les fournisseurs à risque.

Pour 2019, LISI a décidé de mettre en place les outils nécessaires qui permettront de mesurer le risque extra-financier de chacun de nos fournisseurs et les éventuelles conséquences pour notre entreprise. Cela permettra de travailler prioritairement avec les fournisseurs les plus à risque et de démarrer une démarche d'audit suivant des critères RSE. Cette démarche viendra accompagner celle déjà en place notamment dans les Directions Qualité.

9 | Sécurité et sûreté des produits

LISI et ses divisions agissent en tant que sous-traitant industriel. A ce titre, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL ne sont pas concepteurs des produits, la responsabilité de leur conception incombe à nos clients.

Néanmoins, les différentes activités sont soumises à de très nombreux audits qui vérifient les processus, les process de production et la qualité des produits.

Le pilotage de la qualité des produits se fait au niveau des divisions qui disposent de leur propre politique, de leur propre système de management et de leurs propres KPIs.

- LISI AEROSPACE est certifié selon le référentiel EN 9100, exigé par nos clients du secteur aéronautique.
- LISI AUTOMOTIVE est certifié selon le référentiel ISO/TS 16949, exigé par nos clients du secteur automobile.
- LISI MEDICAL est certifié selon le référentiel ISO 13485 exigé par les clients du secteur médical.

De plus, nos entités font très régulièrement l'objet d'audits ciblés de la part de leurs clients respectifs afin de s'assurer du bon respect des procédures qu'ils ont établies.

10 | Volet Lutte contre la corruption

10.1 | Politique générale de LISI pour prévenir et lutter contre la corruption

LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. A travers les valeurs qu'il défend par le biais du développement de sa politique RSE et son adhésion au Global Compact, le Groupe s'est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. LISI attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes. Afin de garantir cet engagement, le groupe intensifie, depuis 2017, ses actions guidées par le cadre de la législation fixé par la Loi Sapin II.

10.2 | Travaux conduits en 2018

Résumé du statut du plan d'actions à fin 2017 :

En 2017, LISI a déployé un plan d'actions piloté par les équipes juridique, ressources humaines et audit interne groupe.

Fin 2017, le Groupe avait amorcé les actions suivantes pour les poursuivre sur 2018 :

- Élaboration de son code de conduite anti-corruption.
- Création du Comité Compliance.
- Démarrage du développement de son dispositif de signalements.
- Initiation des travaux en matière d'identification du risque lié à la corruption.
- Réflexion sur les modèles de formation à déployer.

10.3 | Déploiement du code de conduite anti-corruption

Le déploiement du code de conduite anti-corruption a été mené progressivement sur 2018 : après consultation des Instances Représentatives du Personnel, il a été mis en ligne sur le site internet LISI et applicable dès le 1^{er} avril 2018 aux entités françaises. Puis progressivement tout au long de l'année, il a été traduit en 8 autres langues pour être déployé également dans les autres régions où LISI est implanté. A noter que la division Automobile a rédigé son propre code de conduite couvrant des domaines plus larges que celui de la lutte contre la corruption.

Le code de conduite anti-corruption LISI s'adresse aux mandataires sociaux, aux membres des comités exécutifs et de direction, et à l'ensemble des collaborateurs du groupe LISI. Il fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer. Toutes les personnes agissant pour le compte de LISI sont tenues de se conformer à ce code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail. Le groupe LISI s'est engagé à veiller à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs.

10.4 | Gestion du dispositif de signalements

Comité Compliance : il est présidé par le Directeur Général Délégué du Groupe et représenté par trois fonctions : le Directeur Juridique Groupe, le Responsable Ressources Humaines Groupe et le Responsable de l'Audit Interne Groupe. Ce Comité a pour principale mission de gérer les signalements remontés par le biais du dispositif mis en place. Les contrats de travail de cette équipe ont été amendés d'une clause de confidentialité renforcée. Conformément aux engagements annoncés en 2017, le Comité Compliance a suivi en mars 2018 un nouveau module de formation dédié à la gestion de signalements organisé par deux membres de l'ONG Transparency International (TI), experts en recueil de signalements.

Le dispositif de signalements (« Ethic Line ») a été mis en service au 1^{er} avril 2018 sur le site du Groupe LISI dans une rubrique spécifiquement dédiée et nommée « Ethique ». Ce dispositif, ouvert à l'ensemble des partenaires internes et externes au Groupe, est disponible en 9 langues différentes. Les signalements qui peuvent être remontés par le biais de ce dispositif peuvent relever de problématiques liées à la lutte contre la corruption mais également au devoir de vigilance. Pour faciliter son utilisation, une procédure de recueil de signalements a été également élaborée. Un test d'efficacité du dispositif a été réalisé inopinément dans le cadre de la certification norme IATF (activité Automobile) : il s'est avéré conforme aux exigences. Ce dispositif, entièrement géré en interne, répond aux exigences de la loi puisqu'il s'agit d'un dispositif sécurisé qui assure la protection du lanceur d'alerte.

10.5 | Identification du niveau de risque lié à la corruption

L'approche d'évaluation du risque lié à la corruption s'est effectuée courant 2018 selon deux axes :

- D'une part, l'exposition par pays dans lesquels LISI exerce ses activités : cet axe est basé sur le référentiel qui classe 180 pays par leur degré d'exposition au risque corruption selon l'ONG Transparency International,
- D'autre part, la nature des relations d'affaires qu'entretient LISI : identification des natures de transactions pouvant concerner LISI dans le cadre de ses activités.

De par les valeurs que le Groupe défend, LISI a la volonté de présenter à tous les niveaux de son organisation l'importance du thème notamment :

- En démystifiant la nature de ce risque pour le considérer comme tout autre risque,
- En créant une dynamique de groupe pour alimenter le débat,
- En évaluant le risque corruption en toute transparence pour, s'il existe, tendre à le réduire voire l'éteindre,
- En s'appuyant sur l'expérience des équipes locales pour identifier la nature des relations exposées aux actes de corruption.

La sensibilité du thème a conduit LISI à mener une réflexion encadrée au niveau Groupe avec les équipes opérationnelles : pour ce faire, la démarche a été menée sous forme de brainstormings. L'objectif était de déterminer la méthodologie la plus pertinente pour évaluer le risque corruption. Le focus a été initié prioritairement sur les zones pays les plus à risques : avec les équipes de Izmir (LISI AEROSPACE), zone Maroc (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE), Inde (LISI AEROSPACE), Chine (LISI AUTOMOTIVE), Pologne (LISI AEROSPACE) et Mexique (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE). Jusqu'à trois brainstormings par

entité ont été nécessaires pour collecter les zones de risque. Chaque brainstorming conviait plusieurs fonctions notamment Directeur d'Usine, Responsable Achats, Responsable Ressources Humaines, Contrôleur de gestion ou Financier. Les nombreuses idées ont été recensées dans un tableau de bord standardisé : chaque thématique était abordée dans le but d'évaluer le risque existant en milieu industriel dans le pays d'implantation. Puis en fonction des procédures et contrôles mis en place, le risque était réévalué afin de déterminer le niveau de risque auquel LISI est exposé.

Les premiers résultats ont montré que LISI était exposé de manière relative de par son activité mais aussi grâce aux mesures de contrôles, aux procédures mises en place et à la ligne de conduite intégrée suivie par ses employés.

10.6 | Procédures d'évaluation des tiers

Une réflexion a été menée en 2018 entre les équipes RRH, HSE et Audit interne Groupe pour définir un tronc commun dédié aux thèmes relevant de la RSE : ceci pour l'intégrer par la suite aux questionnaires d'évaluation fournisseurs déjà existants et utilisés dans les trois divisions. La démarche a été ralentie pour faire partie intégrante à terme de la démarche globale de la stratégie RSE que souhaite développer LISI. Par conséquent à fin 2018, ce pilier se positionne en statut quo.

10.7 | Procédures de contrôle

Les documents qui lient le groupe LISI et ses parties prenantes, internes ou externes, ont fait l'objet d'une mise à jour en coordination avec les actions décrites en amont. La Charte Fournisseur (parties prenantes externes) et la Politique fournisseurs (parties prenantes internes) ont par conséquent été révisées pour être diffusées officiellement début 2019 à toutes les parties prenantes : elles ont par ailleurs été traduites en 9 langues. Conséquence de cette mise à jour, les Conditions Générales d'Achats ont été adaptées. Enfin, les Conditions Générales de Ventes incluent également un volet lutte contre la corruption et devoir de vigilance.

10.8 | Plan de formations

LISI a souhaité déployer son dispositif de lutte contre la corruption en permettant à ses collaborateurs d'être informés par le biais d'un kit de communication diffusé dans le même temps que la mise en application de son code de conduite. Les salariés LISI S.A., LISI AEROPACE et LISI MEDICAL ont reçu un module de formation e-learning à suivre. Ce module de formation, basé sur un e-learning développé par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), s'adresse aux salariés les plus exposés aux éventuelles pratiques en matière de corruption. Au total 300 salariés ont été assignés sur 2018 à suivre ce module. Les salariés LISI AUTOMOTIVE suivront ce même module dans un second temps puisqu'un module spécifique à la division a été déployé sur les thèmes couvrant leur propre code de conduite plus élargi que sur le domaine unique de la lutte contre la corruption. Le module sera également assigné à tout nouveau salarié cadre nouvellement embauché.

10.9 | Perspectives visées pour 2019

La mise en place du dispositif LOI SAPIN II relève, pour LISI, d'un projet moyen terme : pour ce faire, le Groupe va poursuivre ses travaux sur 2019 dans la continuité de ceux déjà entrepris jusqu'ici.

Les axes principaux des travaux à mener seront les suivants :

- Finaliser la cartographie du risque corruption à l'échelle du Groupe puis intégrer l'évaluation de ce risque à l'exercice de la cartographie annuelle.
- Poursuivre la démarche de développement des procédures d'évaluation des tiers en cohérence avec la stratégie RSE qui va être déployée.

- Finaliser le processus de formation par e-learning.
- Pérenniser l'organisation du Comité Compliance en la formalisant par le biais d'une procédure de fonctionnement.

ANNEXES - HSE

	Indicateurs (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)	Unité	2017	2018	Différence 2018 vs 2017	Différence 2018 vs 2017 %
Énergie	Consommation d'eau de ville	m ³	545 002	461 289	- 83 713	- 15,4 %
	Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel	m ³	350 250	366 379	+ 16 129	+ 4,6 %
	Consommation d'électricité	MWh	314 721	320 201	+ 5 480	+ 1,7 %
	Consommation de gaz naturel	MWh	173 607	170 986	- 2 621	- 1,5 %
	Consommation de gaz de pétrole liquéfié (butane - propane)	kWh	6 711 803	5 940 774	- 771 029	- 11,5 %
	Consommation de fuel domestique	m ³	181	168	- 13	- 7,2 %
	Consommation autres énergies	kWh	557 638	560 006	+ 2 368	+ 0,4 %
Produits dangereux	Consommation de produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme	kg	272 454	240 796	- 31 658	- 11,6 %
Déchets	Métal trié	T	24 168	23 476	- 692	- 2,9 %
	Papier - Carton trié	T	631	571	- 60	- 9,5 %
	Plastique trié	T	289	344	+ 55	+ 19,1 %
	Bois trié	T	1 248	1 125	- 123	- 9,9 %
	Huile (soluble + entière + entière et eau)	T	2 447	2 477	+ 30	+ 1,2 %
	Autres déchets ménagers (non dangereux) ou déchets ménagers non triés	T	2 053	3 031	+ 978	+ 47,6 %
	Déchets dangereux (sans l'huile)	T	14 917	13 554	- 1 363	- 9,1 %
Accident du travail	TF0 LISI		7,43	6,58	- 0,85	- 11,5 %
	TF0 LISI + intérimaires		8,21	7,30	- 0,91	- 11,0 %
	TF1 LISI		10,12	9,11	- 1,01	- 10,0 %
	TF1 intérimaires		25,19	20,90	- 4,29	- 17,0 %
	TF1 LISI + intérimaires	unité	11,61	10,11	- 1,50	- 12,9 %
	TG0 LISI	unité	0,26	0,21	- 0,04	- 17,1 %
	TG0 LISI + intérimaires	unité	0,25	0,22	- 0,03	- 12,4 %
Sinistres et plaintes	Nombre de maladies professionnelles	unité	55	28	- 27	- 49,1 %
	Nombre de départ d'incendie	unité	93	132	+ 39	+ 41,9 %
	Nombre de sinistre nécessitant l'intervention des secours extérieurs	unité	9	7	- 2	- 22,2 %
	Mise en demeure adressé par les autorités	unité	5	6	+ 1	+ 20,0 %
Formations HSE	Nombres de plaintes adressés par les parties intéressées	unité	9	20	+ 11	+ 122,2 %
	Nombres d'heures de formations HSE réalisées	heures	59 453	58 875	- 578	- 1,0 %

PÉRIMÈTRE & EXCLUSION

Périmètre :

Volet social : A noter l'acquisition des actifs la société Hi-Vol Products (131 salariés) à Livonia aux États-Unis et la cession de la société Beteo (51 salariés) à Gummersbach en Allemagne au 31 décembre 2018

Les autres indicateurs seront sur le périmètre LISI sans la société Hi-Vol Products et avec la société Beteo.

Pour l'environnement, le périmètre de reporting n'intègre pas le site de Chihuahua, car les bâtiments n'appartiennent pas à LISI et il ne s'agit pas de personnel LISI. Le site de Gummersbach a été cédé en décembre 2018 et il n'est donc pas consolidé dans les données 2018.

Pour les thèmes Santé-Sécurité-Environnement, le périmètre de reporting n'intègre pas le site de Bangalore (ANKIT) dont la prise de participation majoritaire est récente.

La société récemment acquise Termax n'est pas dans le périmètre de reporting santé sécurité et environnement.

Les écarts entre les données publiées de l'exercice 2017 et les données 2017 publiées à titre comparatif pour l'exercice 2018 résultent de corrections sur les données 2017, évaluées à l'époque sur certains sites et indicateurs.

A noter :

Le respect des Droits de l'Homme est abordé dans le préambule et le paragraphe sur l'engagement de LISI dans le Global Compact.

La Lutte contre la Corruption est abordée dans un paragraphe dédié « Identification du niveau de risque lié à la corruption ».

La lutte contre le changement climatique est principalement abordée à travers la réduction de la consommation d'énergie, mais l'adaptation au changement climatique peut se retrouver dans les stratégies des divisions à travers l'intégration des nouveaux modes de transports (cf. voitures électriques).

L'économie circulaire est abordée dans le paragraphe sur les déchets et notamment leur recyclabilité.

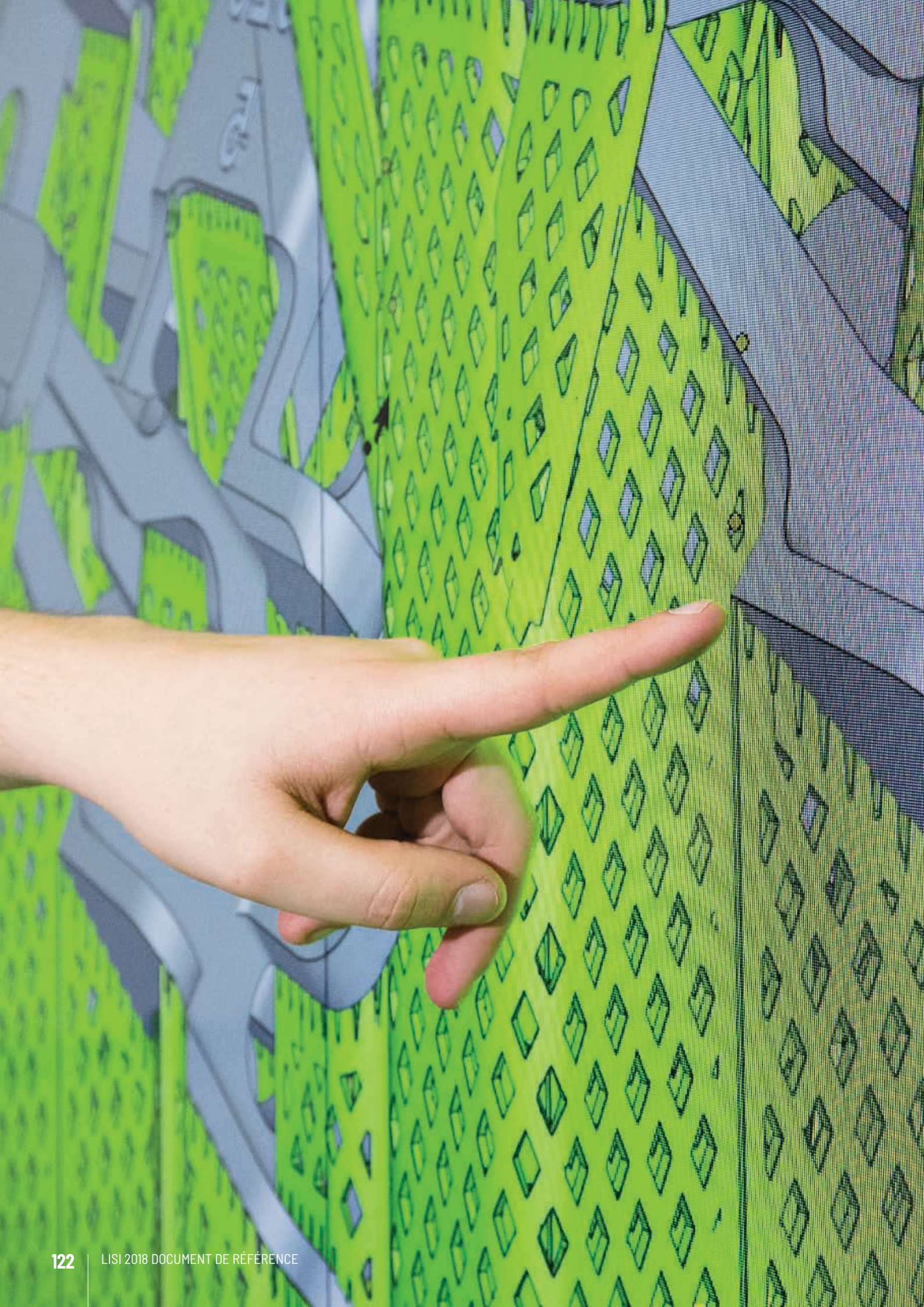
Les accords collectifs et leurs impacts sont listés dans le volet RH, tout comme la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité.

Exclusions :

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants (gaspiillage alimentaire, lutte contre la précarité animale, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable) ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent document de référence.

Pour le thème de la Lutte contre la Corruption, seul le site de Hi-Vol, dernière acquisition de LISI, n'est pas incluse sur 2018. A noter également que le code de conduite oit encore être validé par les Instances Représentatives du Personnel pour un seul site de la division LISI AUTOMOTIVE implanté en Allemagne.

Compte tenu de la publication tardive des lois (23 et 30 octobre 2018), nous n'avons pas été en mesure d'intégrer le thème concernant la lutte contre l'évasion fiscale à notre analyse de risques RSE et/ou de traiter ces sujets. Ces thèmes, s'ils constituent des risques principaux, seront traités lors du prochain exercice.



7

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	124
1.1	Capital social	124
1.2	Programme de rachat d'actions	125
1.3	Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires	126
1.4	Relations entre la société et ses filiales	127
1.5	Honoraires des Commissaires aux Comptes	128
2	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	128
2.1	Règlement Intérieur	128
2.2	Activité du conseil d'administration et des comités durant l'exercice	137
2.3	Les organes d'administration	139
2.4	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	143
2.5	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF	148
3	LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ	148
3.1	Description générale	148
3.2	Organes de contrôle général	148
3.3	Référentiel groupe	149
3.4	Processus de cartographie et de suivi des risques	149
3.5	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	149

1 | Informations sur la société

1.1 | Capital social

1.1.1 | Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2018 à 21645 726 €, divisé en 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

1.1.2 | Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2018 : 21645 726 € divisé en 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal								
25/04/17	14/02/18	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 177 €	2 744 915 €	90 442	0,40 €	54 114 317	21645 726 €
25/04/13	24/07/14	Division de la valeur nominale des actions par 5	-	-		0,40 €	54 023 875	21609 550 €
25/04/13	20/02/14	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 562 €	1 781 301 €	18 281	2 €	10 804 775	21609 550 €
10/02/04	28/07/10	Augmentation de capital par conversion de BSAR	3 616 €	81 360 €	1 808	2 €	10 786 494	21572 988 €
29/04/09	28/04/10	Augmentation de capital réservée aux salariés	61 650 €	868 649 €	30 825	2 €	10 784 686	21569 372 €
10/02/04	20/02/08*	Augmentation de capital par conversion de BSAR	299 588 €	6 740 730 €	149 794	2 €	10 753 861	21507 722 €
10/02/04	21/12/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	169 592 €	3 815 820 €	84 796	2 €	10 604 067	21208 134 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	255 292 €	5 744 070 €	127 646	2 €	10 519 271	21038 542 €
10/02/04	27/06/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	361 684 €	8 137 890 €	180 842	2 €	10 391 625	20 783 250 €
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2 €	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2 €	10 195 783	20 391 566 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900 €	21 820	2 €	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2 €	9 924 500	19 849 000 €

* Conversion de BSAR intervenue fin décembre 2007.

1.1.3 | Capital autorisé mais non émis

Le 25 avril 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du Groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise et ce, pour un montant maximum global de 2 000 000 €, prime d'émission comprise, dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

1.1.4 | Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2018 il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

1.1.5 | Politique de distribution de dividendes des cinq derniers exercices – Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende net en €
2013	1,70
2014*	0,37
2015	0,39
2016	0,45
2017	0,48
2018 (1)	0,44

* Valeur unitaire du dividende suite à la division du nominal par 5.

1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2019. La date de paiement des dividendes a été fixée au 3 mai 2019.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 | Programme de rachat d'actions

1.2.1 | En cours au 31 décembre 2018

Le 24 avril 2018, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 24 octobre 2019.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix unitaire supérieur à 60 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élève à 265 530 000 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2018 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 522 330 actions propres, soit 1,0 % du nombre total d'actions émises.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2018	976 887	8,11
Titres acquis en 2018	522 330	33,52
Titres attribués en 2018	(93 545)	7,46
Titres vendus en 2018	(491 119)	34,72
Titres détenus au 31/12/2018	914 553	8,39
<i>Dont titres affectés aux rémunérations en action</i>	864 053	
<i>Dont titres disponibles</i>	50 500	

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

1.2.2 | Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 705 716 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 60 € par action.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élève à 269 812 680 €.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

1.3 | Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires

1.3.1 | Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

1.3.1.1 – Répartition du capital et des droits de vote

	2018			2017		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	54,8	66,8	29 643 620	54,9	66,9	29 643 620
VMC	5,8	6,6	3 112 793	5,7	6,6	3 070 860
Autres mandataires sociaux	0,4	0,4	200 375	0,3	0,3	189 145
TOTAL MANDATAIRES	60,9	73,8	32 956 788	60,9	73,8	32 903 625
<i>dont dirigeants</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>111 440</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>105 815</i>
FFP INVEST	5,1	6,2	2 750 000	5,1	6,2	2 750 000
Auto-détenues	1,7		914 553	1,8		976 887
Salariés	1,4	0,9	758 000	1,3	0,8	715 000
Public	30,9	19,0	16 734 976	30,9	19,1	16 678 363
TOTAL GÉNÉRAL	100,0	100,0	54 114 317	100,0	100,0	54 023 875

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- La société CID, 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431, 90008 BELFORT Cedex a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2018 54,8 % du capital LISI et 66,8 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (Famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de FFP Invest, famille VIELLARD au travers de VMC). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2018 la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 31 % ;
- FFP Invest à hauteur de 25 % ;
- VMC à hauteur de 28 % du capital ;
- Autres à hauteur de 16 %.
- La société CIKO, 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431, 90008 BELFORT Cedex a pour seule activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2018, 0,1 % du capital et 0,1 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,7 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,9 % du capital.
- La société FFP Invest, 66, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly sur Seine Cedex détient directement au 31 décembre 2018, 5,1 % du capital et 6,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,9 % du capital de LISI S.A., soit au total 19,0 % du capital.
- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2018, 5,8 % du capital LISI et 6,6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,3 % du capital de LISI S.A, soit au total 21 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote (voir également au 1.3.2).

Le pourcentage de capital détenu par le personnel représente 1,4 % du capital.

1.3.1.2 – Pacte d'actionnaires – actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

1.3.1.3 – Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

1.3.2 | Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») réalisée le 13 février 2017 a permis d'identifier 4 174 actionnaires.

Leur répartition est la suivante :

- Actionnaires de référence : 68,1 % du capital
- Flottant : 31,9 % du capital dont 31,4 % correspondant à 3 920 actionnaires identifiés répartis de la manière suivante :
 - Investisseurs institutionnels français : 207 détenant 11,6 % du capital ;
 - Investisseurs institutionnels internationaux : 61 détenant 16,8 % du capital ;
 - Actionnaires individuels français et internationaux : 3 652 détenant 1,7 % du capital ;
 - PEG « LISI en actions » : 1,3 % du capital (représentant 2 260 salariés porteurs de parts).

1.3.3 | Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2018, la société LISI S.A. détenait 914 553 de ses propres actions, soit 1,7 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance.

1.4 | Relations entre la société et ses filiales

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, de taux et de liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du Groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains

d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et de compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances, l'assistance dans le domaine des ressources humaines, de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base des charges d'exploitation de l'exercice coefficientées, ces refacturations étant ventilées au prorata de la valeur ajoutée des divisions.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	70 250	-
Créances clients et comptes rattachés	2 317	-
Avances de trésorerie aux filiales	481 950	-
Compte courant intégration fiscale	0	-
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations	0	-
Concours de trésorerie des filiales	249 880	-
Compte courant intégration fiscale	18 642	-
Fournisseurs	220	-
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Maintenance informatique	41	-
Intérêts des comptes courants des filiales	2 309	-
Facturations de prestations et de management fees	9 669	-
Facturations de loyers	20	-
Refacturations diverses	1 149	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	5 896	-
Produits de participation	31 738	-

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

■ À l'actif :

- les créances rattachées à des participations :
- la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 60 MUSD à sa filiale Hi Shear Corporation à échéance 2 mai 2026, ce qui lui a permis de financer partiellement l'acquisition en mai 2016 de la filiale LISI MEDICAL Remmele : le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 21,6 MUSD, soit 18,9 M€. Hi Shear Corporation a remboursé une partie du prêt de manière anticipée sur l'exercice 2018.
- la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 58 MUSD à sa filiale LISI Holding North America à échéance 27 octobre 2030, ce qui lui a permis de financer partiellement l'acquisition en octobre 2017 du groupe TERMAX : le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 58 MUSD, soit 50,7 M€. Le capital commencera à être remboursé le 27 octobre 2021.

- les avances de trésorerie aux filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe.

■ Au passif :

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au compte de résultat :

- les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,
- les loyers des bâtiments loués à notre filiale LISI AUTOMOTIVE Former,
- les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2018.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

1.5 | Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau ci-après recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'€	Ernst & Young		Exco		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Holding	25	31	31	31		
- Filiales intégrées globalement	843	883	279	310	0	37
Autres diligences et prestations						
- Holding	30	16	23			
- Filiales intégrées globalement	79	3	49	7	6	25
Sous-total	977	933	330	349	6	63
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal et social						
Prestations diverses						
Sous-total						
TOTAL	977	933	382	349	6	63

Les montants figurant en autres diligences et prestations concernent entre autre l'examen des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

2 | Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise.

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.10 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le conseil d'administration.

2.1 | Règlement Intérieur

ARTICLE 1 - OBJET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les membres du conseil d'administration sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux dispositions des statuts de la Société.
- Le présent règlement intérieur a pour objet, dans l'intérêt des membres du conseil d'administration, de la Société et de ses actionnaires :
 - de rappeler aux membres du conseil d'administration leurs différents devoirs,

- de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

1.3 Le présent règlement intérieur s'impose à tous les membres du conseil d'administration.

Si un membre du conseil d'administration est une personne morale, les stipulations du présent règlement intérieur s'appliquent à son représentant permanent comme si celui-ci était membre du conseil d'administration en son nom propre, sans préjudice de l'obligation pour la personne morale qu'il représente, de respecter les obligations stipulées dans le présent règlement intérieur.

1.4 Tout membre du conseil d'administration est réputé, dès son entrée en fonctions, adhérer au présent règlement intérieur et devra en respecter l'ensemble des dispositions.

1.5 Une copie du présent règlement intérieur du conseil d'administration remis à chaque administrateur, au directeur général et, le cas échéant, à chaque directeur général délégué, au moment de leur nomination.

Titre I - Composition du conseil d'administration

ARTICLE 2 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus auxquels peuvent s'ajouter, le cas

échéant, les représentants des salariés nommés conformément aux dispositions légales.

2.2 Les administrateurs peuvent être :

- des personnes physiques ; ou
- des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

2.3 Un tiers au moins des administrateurs doivent être des membres indépendants.

De manière générale, est indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou sa direction générale, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

2.4 Un administrateur est réputé indépendant lorsqu'il répond cumulativement aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été au cours des cinq années précédant sa première nomination en qualité de mandataire social de la Société, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas être, au moment de sa nomination, salarié de la Société ou salarié ou mandataire social d'une société du Groupe ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- s'agissant des administrateurs exerçant des fonctions dans une ou plusieurs banques, ne pas avoir participé (i) à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services d'une de ces banques auprès de la Société ou d'une société du Groupe, (ii) aux travaux d'une de ces banques en cas d'exécution d'un mandat confié à cette banque par la Société ou une société du Groupe ou (iii) au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être membre du conseil de la Société depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant n'interviendra qu'à l'expiration du mandat au cours duquel aura été dépassée la durée de douze ans ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société.

Le conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un administrateur, bien que ne remplissant pas l'un des critères énoncés ci-dessus, peut toujours être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. Dans cette situation, le conseil expliquera sa décision dans le document de référence présenté à l'assemblée des actionnaires.

2.5 Chaque année, la qualification d'indépendant de chacun des administrateurs est débattue par le comité des nominations et examinée au cas par cas par le conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

Les conclusions de l'examen de la qualification d'indépendant par le conseil d'administration sont portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

2.6 Le conseil d'administration choisit parmi les administrateurs indépendants un administrateur référent. Ce dernier a pour rôle d'être l'interface entre la direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Il s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société.

Titre II – Pouvoirs du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués – opérations soumises à l'approbation préalable du conseil d'administration

ARTICLE 3 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉSULTANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

3.1 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

3.2 En particulier et sans que cette liste soit limitative, le conseil d'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et dans les conditions et selon les modalités fixées le cas échéant par le présent règlement intérieur du conseil d'administration :

- est compétent pour convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société et fixer son ordre du jour ;
- approuve le plan stratégique et le budget annuel du Groupe présentés par la direction générale ainsi que toute modification de ce budget ;
- établit les comptes sociaux et les comptes consolidés et établit le rapport annuel de gestion ;
- autorise les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ;
- choisit le mode d'exercice de la direction générale de la Société, conformément à l'article 13 des statuts ;
- nomme ou révoque :
 - le président du conseil d'administration ;
 - le cas échéant, le vice-président du conseil d'administration ;
 - le directeur général ;
 - et le cas échéant, sur proposition du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués ;
- détermine les pouvoirs du directeur général et, le cas échéant, en accord avec ce dernier, ceux du ou des directeurs généraux délégués ;
- peut coopter un administrateur ;
- fixe la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;

- nomme les membres des comités créés conformément aux dispositions de la loi, des statuts et du présent règlement intérieur du conseil d'administration;
- répartit les jetons de présence entre les administrateurs conformément aux dispositions du présent règlement intérieur du conseil d'administration;
- approuve le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration, sur le contrôle interne et sur la gestion des risques;
- peut décider l'émission de titres de créance ne donnant pas accès au capital;
- autorise le directeur général de la Société, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties en fixant, pour chaque exercice, un plafond global, et le cas échéant, un montant maximum par opération;

3.3 Par ailleurs, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il vérifie que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3.4 De manière générale le conseil d'administration :

- est tenu informé par son président, le directeur général de la Société ou, s'il en existe, le ou les directeurs généraux délégués de la Société et les comités du conseil d'administration, de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires de la Société et du Groupe;
- veille à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations qui lui sont communiquées par les dirigeants de la Société; et
- s'assure que la Société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors bilan, et d'un contrôle interne approprié.

ARTICLE 4 - OPÉRATIONS SOUMISES A L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION INTERNE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

4.1 Outre les obligations législatives et réglementaires d'autorisation préalable du conseil d'administration et dans le cadre de l'organisation interne de la Société et du Groupe, les opérations suivantes devront faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du conseil d'administration avant d'être engagées par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué :

- les décisions de prise ou de cession de toutes participations significatives dans toutes sociétés créées ou à créer, de création de toute société, groupement et organisme, de souscription à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie;
 - les décisions relatives à une implantation significative en France ou hors de France,
 - directement, par création d'établissement, de succursale, de filiale directe ou indirecte, ou
 - indirectement, par prise de participation;
 - et les décisions de retrait de telles implantations en France ou hors de France;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

4.2 De la même manière, tout projet industriel ou commercial significatif devra faire l'objet d'une approbation expresse et préalable du conseil d'administration avant d'être engagé par le directeur général de la Société ou, le cas échéant, par un directeur général délégué.

4.3 L'appréciation du caractère « significatif » des opérations concernées aux deux points précédents (4.1 et 4.2) est réalisée dès lors que ces opérations dépassent unitairement le montant de quinze millions d'euros.

Avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration, tout projet revêtant ce caractère « significatif » devra avoir été présenté au comité stratégique pour avis.

4.4 Le conseil d'administration est également et systématiquement appelé à approuver de manière expresse et préalable chacune des opérations et décisions suivantes, pour autant qu'elle soit, pour la Société ou pour l'une des sociétés du Groupe, d'un montant égal ou supérieur à cinquante millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

4.5 Les demandes d'accords et d'approbations expresses et préalables sont :

- inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle elles seront traitées; et
- traitées au cours de ladite réunion du conseil d'administration de la Société.
- inscrites dans les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration.

ARTICLE 5 - POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS - LIMITATIONS SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET, LE CAS ÉCHÉANT, À CEUX DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

5.1 Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts de la Société et du présent règlement intérieur du conseil d'administration :

- ni réservés au conseil d'administration;
- ni réservés aux assemblées générales d'actionnaires de la Société;

sont dévolus au directeur général de la Société et, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués.

Lors de la décision de nomination du directeur général ou, le cas échéant, d'un directeur général délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général de la Société ou, le cas échéant, du directeur général délégué.

Le présent article du règlement intérieur du conseil d'administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le conseil d'administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du directeur général ou d'un directeur général délégué. Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du conseil d'administration qui autorise ladite opération.

Titre III - Fonctionnement du conseil d'administration

ARTICLE 6 - RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 6.1** Le président du conseil d'administration ou, le cas échéant, le vice-président du conseil d'administration, organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 6.2** Le président du conseil d'administration propose au conseil d'administration de désigner le secrétaire du conseil d'administration. Le secrétaire du conseil d'administration n'est pas tenu d'être membre du conseil d'administration. Si le secrétaire n'est pas membre du conseil d'administration, il est pour autant soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du conseil d'administration.
- 6.3** Le président du conseil d'administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du conseil d'administration.
- 6.4** Le président du conseil d'administration s'assure que les membres du conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités.
- 6.5** Le président du conseil d'administration est en toute occasion disponible pour les membres du conseil d'administration qui peuvent lui soumettre toute question quant à leurs missions.
- 6.6** Le président du conseil d'administration s'assure que les membres de celui-ci consacrent le temps nécessaire aux questions intéressant la Société et le Groupe.
- 6.7** Le président du conseil d'administration est le seul à pouvoir s'exprimer au nom du conseil d'administration.
- 6.8** Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale de la Société :
- de la composition du conseil d'administration ;
 - des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ;
 - des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

ARTICLE 7 - FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 7.1** Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.
- 7.2** Le nombre des séances du conseil d'administration et des réunions des comités du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice écoulé doit être indiqué dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale, qui doit également donner aux actionnaires toute information utile sur la participation des membres du conseil d'administration à ces séances et réunions.
- 7.3** Une fois par an au moins, les administrateurs se réunissent hors la présence des membres exécutifs de la société. Lors de cette séance, ils peuvent demander la présence des commissaires aux comptes ou de toute autre personne afin de recueillir les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission.

ARTICLE 8 - CONVOCATIONS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DROIT D'INFORMATION

- 8.1** Le conseil d'administration est convoqué par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président.
- 8.2** Le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration, sur un ordre du jour déterminé, si le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.
- Le directeur général ou, le cas échéant, un directeur général délégué peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.
- Dans ces deux cas, le président du conseil d'administration est lié par les demandes qui lui sont adressées et doit procéder à la convocation du conseil d'administration dans les sept jours suivant la demande, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence.
- 8.3** Les convocations sont faites par tout moyen écrit. Le délai de convocation du conseil d'administration est de quinze jours calendaires, ce délai pouvant être abrégé en cas d'urgence dûment justifiée.
- Le conseil d'administration peut valablement délibérer même en l'absence de convocation si au moins les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés.
- 8.4** Sauf cas d'urgence, les membres du conseil d'administration reçoivent l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration avec la convocation ainsi que les éléments disponibles au jour de celle-ci. L'ensemble de la documentation nécessaire à la réflexion des administrateurs leur permettant de prendre une décision éclairée sur les sujets inscrits à l'ordre du jour leur sera remise trois jours au moins avant la séance concernée, à l'exception de la réunion de juillet consacrée à l'examen des comptes semestriels, où ce délai est ramené à deux jours du fait des échéances particulièrement courtes ce mois-là pour arrêter lesdits comptes.
- Ainsi, tout administrateur pourra s'opposer à l'examen d'un point qui n'aura pas fait l'objet d'une information documentée préalable, sauf en cas d'urgence comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 9 - LIEU DES RÉUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se tiennent soit, de préférence, dans les locaux administratifs de la société, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Régulièrement, il sera organisé une réunion dans une unité de production du Groupe afin que les administrateurs puissent se rendre compte *in situ* des conditions de fabrication et des investissements réalisés ou à réaliser.

ARTICLE 10 - ORDRE DU JOUR

- 10.1** Le conseil d'administration est convoqué sur un ordre du jour déterminé.
- 10.2** Chaque administrateur a la liberté et la responsabilité de demander au président du conseil d'administration l'inscription au projet d'ordre du jour de certains points s'il estime que ceux-ci relèvent de la compétence du conseil d'administration.
- 10.3** Une fois par an au moins, le conseil d'administration est invité par son président à procéder à un examen de son fonctionnement.

ARTICLE 11 - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11.1 Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur au cours d'une même séance du conseil d'administration. La procuration doit être donnée par écrit, par lettre, par télécopie ou par courriel, la procuration signée étant dans un tel cas attachée en pièce jointe à ce courriel.

ARTICLE 12 - UTILISATION DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION

12.1 Les membres du conseil d'administration peuvent participer à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

12.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés.

12.3 Cette modalité de participation n'est pas non plus applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- la nomination et la révocation du président et du vice-président du conseil d'administration.
- la nomination et la révocation du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeur(s) général(aux) délégué(s);

12.4 Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du conseil d'administration, c'est-à-dire transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

12.5 Les membres du conseil d'administration qui souhaiteraient participer à une réunion du conseil par visioconférence ou par télécommunication doivent l'indiquer par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant la date de réunion du conseil.

12.6 Les membres du conseil d'administration participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum.

12.8 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence ou à une télécommunication lorsque cet incident a perturbé ou interrompu le déroulement de la séance.

En cas de survenance d'un tel incident, il sera statué à nouveau sur les points traités après la perturbation ou l'interruption de la transmission.

12.9 Les membres du conseil d'administration ayant participé par voie de visioconférence ou de télécommunication signent le procès-verbal des délibérations lors de la séance suivante.

ARTICLE 13 - Règles relatives à l'adoption des décisions

13.1 Modalités de vote

- Les votes ont lieu à main levée.
- Si un Administrateur le demande, le Conseil vote par appel nominal ou au scrutin secret.
- Si une demande de vote par appel nominal et une demande de vote au scrutin secret sont présentées sur la même affaire, le vote à scrutin secret a priorité.

13.2 Majorités requises

- Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés au moment du vote. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.
- Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :
 - calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions, notamment pour le calcul des provisions pour dépréciation de valeur des acquisitions.
 - propositions à faire à l'assemblée générale ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
 - texte des résolutions à soumettre à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
 - remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

ARTICLE 14 - PARTICIPATION DE TIERS AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Invitations

14.1 En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, le président du conseil d'administration peut décider, notamment sur proposition d'un membre du conseil d'administration, de convier toute personne qu'il jugerait utile, collaborateur ou non de la Société, à présenter un dossier ou à éclairer les discussions préparatoires aux délibérations.

Commissaires aux comptes

14.2 Les commissaires aux comptes sont convoqués obligatoirement à toutes les réunions du conseil d'administration au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou intermédiaires, consolidés ou non.

14.3 Les commissaires aux comptes peuvent être invités à toute autre réunion du conseil.

14.4 Les commissaires aux comptes sont convoqués en même temps que les membres du conseil d'administration, mais leur convocation leur est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception quand leur participation est obligatoire.

Obligation de confidentialité

14.5 En cas d'invitation d'un tiers non membre du conseil d'administration à une séance du conseil d'administration ou aux travaux préparatoires de celle-ci, le président du conseil d'administration lui rappelle ses obligations de confidentialité relatives aux informations recueillies lors de la réunion du conseil d'administration ou préalablement à celle-ci.

ARTICLE 15 - REGISTRE DE PRÉSENCE - PROCÈS-VERBAUX

- 15.1** Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil d'administration participant à la séance du conseil d'administration.
- 15.2** Le projet du procès-verbal de la précédente délibération du conseil d'administration est adressé ou remis à tous les membres du conseil d'administration au plus tard en même temps que la convocation à la réunion suivante.

ARTICLE 16 - JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 16.1** Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux dispositions des statuts de la Société, l'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle globale. Cette somme est proposée par le Comité des rémunérations puis soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'administration.
- 16.2** Il est fixé un montant de ces jetons de présence équivalent pour chaque séance du conseil ou d'un comité. Ce montant est attribué aux administrateurs en fonction de leur présence effective aux séances du conseil ou des comités auxquels ils appartiennent.

Titre IV - Comités du conseil d'administration

ARTICLE 17 - COMITÉS PERMANENTS

- 17.1** Le conseil d'administration institue quatre comités permanents :
- un comité d'audit ;
 - un comité des rémunérations ;
 - un comité des nominations ;
 - un comité stratégique.
- 17.2** Le conseil d'administration pourra, le cas échéant, créer ultérieurement d'autres comités du conseil d'administration. Dans ce cas, le présent règlement intérieur sera modifié afin d'y préciser les missions, les moyens, la composition et les règles de fonctionnement de ces nouveaux comités.

ARTICLE 18 - RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS PERMANENTS

- 18.1** La mission des comités consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du conseil d'administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.
Les comités n'ont aucun pouvoir de décision et les avis, propositions ou recommandations que les comités soumettent au conseil d'administration ne lient en aucune façon celui-ci.
- 18.2** Les membres des comités doivent être administrateurs et sont nommés à titre personnel par le conseil d'administration.
Un représentant permanent d'une personne morale administrateur peut également être désigné comme membre d'un comité, étant précisé que le changement de ce représentant permanent entraîne perte immédiate de la qualité de membre d'un comité.
- 18.3** Les mandats des membres des comités sont renouvelables.
- 18.4** Une même personne peut être membre de plusieurs comités.
- 18.5** Les administrateurs qui viendraient à être nommés membres d'un ou plusieurs comité(s) le seront pour la durée de leur mandat d'administrateur.

18.6 Le conseil d'administration peut révoquer *ad nutum* chacun des membres d'un comité, sans qu'il soit besoin de justifier d'une telle révocation.

18.7 Le conseil d'administration désigne parmi les membres d'un comité celui qui occupera les fonctions de président dudit comité.

18.8 Chaque comité définit la fréquence de ses réunions, qui se tiennent au lieu indiqué dans la convocation, et peut se réunir à tout moment, à la demande de son président, de la majorité de ses membres, du président du conseil d'administration ou du tiers des administrateurs.

18.9 L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de la réunion.

18.10 Un comité ne peut se réunir que si plus de la moitié de ses membres sont présents, par l'un quelconque des moyens permis par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, par les dispositions des statuts ou par celles du présent règlement intérieur pour la participation des membres du conseil d'administration à ses réunions.

18.11 Les avis, propositions ou recommandations de chaque comité seront adoptés à la majorité des membres de ce comité présents.
Le président de chaque comité n'aura pas voix prépondérante en cas de partage des voix.

18.12 Le président d'un comité peut inviter l'ensemble des administrateurs à assister à une ou plusieurs des séances de ce comité ainsi que toute autre personne dont la présence est utile ou nécessaire aux débats des points à l'ordre du jour de la séance du comité concerné. Seuls les membres du comité prennent part aux délibérations de celui-ci.

18.13 Chaque comité établit un procès-verbal de ses réunions.
Ce procès-verbal est transmis à tous les membres du comité concerné.

18.14 Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations ou avis. A cette fin, il peut proposer au conseil d'administration de faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes ou internes susceptibles d'éclairer les délibérations du conseil d'administration.

Il peut également entendre un ou plusieurs membres de la direction générale de la Société, notamment le directeur général ou, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués.

Il rend compte, par la voix de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci de tout autre membre désigné à cet effet, au conseil d'administration de ses travaux à chacune des réunions du conseil d'administration.

18.15 Chaque comité statue en tant que de besoin sur ses autres modalités de fonctionnement.

Chaque comité s'assure périodiquement que ses règles et modalités de fonctionnement lui permettent d'aider le conseil d'administration à délibérer valablement sur les sujets de sa compétence.

Comité d'audit

ARTICLE 19 - MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

19.1 Le comité d'audit a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au conseil d'administration, et notamment de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés et d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels ;
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- de s'assurer du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes.

19.2 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe, l'organisation du contrôle interne, ses modalités de fonctionnement et les procédures mises en place ;
- d'examiner, notamment avec les responsables de l'audit interne du Groupe :
 - les recommandations et les objectifs dans le domaine du contrôle interne ;
 - le suivi des interventions et des actions menées par les responsables concernés au sein du Groupe ;
- d'examiner les résultats de l'audit interne ;
- de vérifier que les procédures utilisées par l'audit interne concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables ;
- d'examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques, en s'assurant de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe ;
- d'examiner le projet de rapport du président de conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

19.3 Le comité d'audit a également pour mission de vérifier l'efficacité du contrôle externe de la Société.

A ce titre, il lui incombe :

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale de la Société ;
- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes de la Société ;
- de s'assurer de l'adéquation de la rémunération des commissaires aux comptes de la Société à la réalisation effective de leur mission, rémunération suffisante pour ne pas remettre en cause leur indépendance ni leur objectivité ;

- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes leur plan d'interventions, leurs conclusions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

19.4 Le comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet de procès-verbaux remis aux administrateurs lors des réunions du conseil d'administration concernées.

ARTICLE 20 - MOYENS MIS À LA DISPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

20.1 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions des statuts et du présent règlement intérieur, le comité d'audit en général et chacun de ses membres en particulier peuvent demander communication des informations qu'ils jugent pertinentes, utiles ou nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

20.2 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux dispositions du présent règlement intérieur, le comité d'audit peut demander à procéder à l'audition des commissaires aux comptes ou entendre les acteurs de la Société parmi lesquels les membres de la direction générale de la Société et en particulier le directeur financier. Ces auditions pourront avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale.

20.3 Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le comité d'audit peut, s'il l'estime nécessaire, engager une investigation indépendante.

20.4 De manière générale, le comité d'audit sera informé par la direction générale de la Société et les commissaires aux comptes de tout événement pouvant exposer la Société, le Groupe ou l'une des entités du Groupe, à un risque significatif.

L'appréciation du caractère significatif du risque incombera aux membres de la direction générale de la Société ou aux commissaires aux comptes, sous leur seule responsabilité.

ARTICLE 21 - COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

21.1 Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

21.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité d'audit.

21.3 La majorité des membres du comité d'audit, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

Les membres du comité d'audit sont choisis pour leurs compétences en matière financière.

ARTICLE 22 - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

22.1 Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

22.2 Le comité d'audit peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

22.3 Le fonctionnement du comité d'audit est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

Comité des rémunérations

ARTICLE 23 - MISSIONS DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

23.1 Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du conseil d'administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation des jetons de présence ;
- l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance des membres de la direction générale de la Société ;
- leurs avantages en nature et les droits pécuniaires divers ;

23.2 Le comité des rémunérations a également pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice d'éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions au niveau du Groupe.

23.3 Le comité des rémunérations peut également formuler auprès de la direction générale du Groupe des avis ou des recommandations concernant :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants,
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel d'encadrement des sociétés du Groupe.

ARTICLE 24 - COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

24.1 Le comité des rémunérations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

24.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, ne peuvent pas être membres du comité des rémunérations.

24.3 La majorité des membres du comité des rémunérations, en ce compris son président, doivent être des administrateurs indépendants, en application des critères définis au paragraphe 2.4.

ARTICLE 25 - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

25.1 Le comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments de rémunération de la direction générale de la Société à soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

25.2 Le comité des rémunérations peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

25.3 Le fonctionnement du comité des rémunérations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

Comité des nominations

ARTICLE 26 - MISSIONS DU COMITÉ DES NOMINATIONS

26.1 Le comité des nominations a notamment pour missions :

- d'assister le conseil d'administration dans le choix des membres du conseil d'administration, des membres des comités du conseil d'administration et du président, du directeur général ainsi que, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- de sélectionner les membres potentiels du conseil d'administration répondant aux critères d'indépendance et d'en soumettre la liste au conseil d'administration ;
- de préparer la succession des membres de la direction générale de la Société ;

ARTICLE 27 - COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS

27.1 Le comité des nominations est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

27.2 Le président du conseil d'administration et, dans l'hypothèse où les fonctions de directeur général seraient exercées par un administrateur autre que le président du conseil d'administration, le directeur général, assistent aux réunions du comité.

ARTICLE 28 - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS

28.1 Le comité des nominations se réunit à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

28.2 Le comité des nominations est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

Comité stratégique

ARTICLE 29 - MISSIONS DU COMITÉ STRATÉGIQUE

29.1 Le comité stratégique réfléchit à et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe
- la politique de développement du Groupe ;

29.2 Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs significatifs ; les projets d'implantation significative en France ou à l'étranger ; les projets de création de filiales significatives ; les projets de prise ou de cession de participations significatives et plus généralement tout projet significatif, de quelque nature que ce soit ;

Un projet présenté par la direction générale présente un caractère significatif lorsque l'exposition financière de la Société ou du Groupe dépasse la somme de quinze millions d'euros.

29.3 De manière générale, le comité stratégique donne son avis sur toute autre question stratégique dont le conseil d'administration le saisit.

ARTICLE 30 - COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique est composé d'au moins trois membres, en ce compris son président.

La direction générale du Groupe fait partie du Comité stratégique.

ARTICLE 31 - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE

31.1 Le comité stratégique se réunit au moins une fois par an pour établir l'ensemble des éléments relevant de la stratégie de la Société et du groupe à soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

31.2 Le comité stratégique peut également se réunir à chaque fois qu'une décision du Conseil est nécessaire et entre dans la compétence du Comité pour l'éclairer.

31.3 Le fonctionnement du comité stratégique est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que par les dispositions des statuts et du présent règlement intérieur et notamment de son article 18.

Titre V – Adaptation et modification du règlement intérieur

ARTICLE 32 – ADAPTATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du conseil d'administration prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion du conseil d'administration, étant précisé toutefois que les dispositions du présent règlement intérieur qui reprennent certaines des dispositions statutaires ne pourront être modifiées que pour autant que les dispositions correspondantes des statuts aient été préalablement modifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Annexe – Charte de l'administrateur

Préambule

Les administrateurs de LISI s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la présente charte et à les mettre en œuvre.

La présente charte est établie afin de permettre aux administrateurs d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux aux travaux du conseil d'administration, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

ARTICLE 1 – Administration et intérêt social

L'administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise et, quel que soit son mode de désignation, se considérer comme représentant l'ensemble des actionnaires.

ARTICLE 2 – Respect des lois et statuts

L'administrateur doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations. Il doit notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à sa fonction, ainsi que les règles propres à la Société résultant de ses statuts et du règlement intérieur du conseil d'administration.

ARTICLE 3 – Exercice des fonctions : principes directeurs

L'administrateur exerce ses fonctions avec indépendance, loyauté et professionnalisme.

ARTICLE 4 – Indépendance, conflit d'intérêt et devoir d'expression

L'administrateur veille à préserver en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit de se laisser influencer par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

L'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit

d'intérêt, il s'abstiendra de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations comme ses opinions et s'efforce de convaincre le conseil de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux de ses réunions.

Concernant les administrateurs salariés qui viendraient à siéger au conseil, celui-ci s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur indépendance et leur garantir une évolution professionnelle conforme à leurs compétences.

ARTICLE 5 – Loyauté, bonne foi et devoir de réserve

L'administrateur agit de bonne foi en toute circonstance.

Il ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société et il alerte le conseil sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter ceux-ci.

Il s'engage à respecter totalement son devoir de discrétion à l'égard des informations et des débats auxquels il participe et respecte le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui lui sont communiquées dans le cadre de ses fonctions, ainsi qu'il est indiqué dans le règlement intérieur.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur la Société où il exerce son mandat d'administrateur des informations non rendues publiques, il s'abstient de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.

ARTICLE 6 – Professionnalisme et implication

L'administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il s'informe sur les métiers et les spécificités de l'entreprise, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants et s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du conseil en toute connaissance de cause.

Il participe aux réunions du conseil avec assiduité et diligence et assistera, dans la mesure du possible, aux assemblées générales d'actionnaires.

Afin de l'aider dans sa mission, la Société, lors de sa nomination, lui proposera un programme d'intégration lui permettant de mieux comprendre notamment les différents métiers du groupe, son organisation, ses enjeux commerciaux et techniques et ses processus industriels.

Ce programme pourra notamment comporter la visite d'un site de production.

ARTICLE 7 – Participation aux travaux du conseil

L'administrateur contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du conseil et des comités du conseil constitués en son sein. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement de ceux-ci, en particulier à l'occasion de l'évaluation périodique du conseil d'administration.

Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du conseil.

Il s'attache, avec les autres membres du conseil, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans l'entreprise les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

Il s'assure que les positions adoptées par le conseil, en ce qui concerne notamment l'approbation des comptes, le plan stratégique, le budget, les résolutions à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les sujets importants concernant la vie des sociétés, font l'objet de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

ARTICLE 8 - Obligations relatives à la détention de titres de la Société

Dans le cadre du présent règlement intérieur et afin de se conformer aux dispositions du code de gouvernement établi par l'AFEP MEDEF, chaque administrateur, autre que les représentants des salariés, s'engage à acquérir un nombre d'actions correspondant à une année de jetons de présence et à les conserver sous la forme nominative.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du conseil d'administration :

- s'oblige à respecter les obligations déclaratives vis-à-vis de l'Autorité des marchés financiers ;
- s'oblige également à informer sans délai la Société de toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions de la Société ainsi que sur des instruments financiers liés, que l'opération concernée soit réalisée directement ou indirectement par des personnes ayant un lien étroit avec les membres du conseil d'administration, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En outre, les membres du conseil d'administration ainsi que les personnes qui leur sont liées au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables ne doivent réaliser aucune opération sur les titres de la Société :

- au cours des 30 jours calendaires précédant la date de publication des résultats consolidés annuels et semestriels ; et
- au cours des 15 jours calendaires précédant la date de publication du chiffre d'affaires trimestriel.

2.2 | Activité du conseil d'administration et des comités durant l'exercice

2.2.1 | Activité du conseil d'administration en 2018

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2018. A l'exception d'une seule séance où l'un de ses membres était absent, les réunions du Conseil de l'année 2018 se sont déroulées avec la présence complète de tous les administrateurs. Ainsi le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à plus de 98 % au cours de cet exercice.

Le conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous :

- Lors de la séance du 14 février 2018 au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires opérationnels, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2017 du groupe LISI ainsi que l'affectation des résultats à soumettre aux votes de l'Assemblée du 24 avril 2018. Il a également arrêté les bonus sur objectifs

de l'exercice 2017 ainsi que les rémunérations fixes pour 2018 des dirigeants opérationnels de LISI ; puis déterminé l'attribution finale des actions sous conditions de performance (plan 15C17) destinées aux managers du groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 17 décembre 2015.

Le Conseil a passé en revue les différents dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe ; il a arrêté le principe et les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés françaises du Groupe et décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale la mise en place d'un dividende majoré pour les actionnaires détenant des titres LISI au nominatif depuis plus de 2 ans.

Au cours de cette même séance, le Conseil a constaté que les mandats d'administrateur de cinq de ses membres arrivaient à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018 statuant sur les comptes de 2017. Dans sa démarche de meilleur équilibre de la représentation des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, le Conseil de LISI a décidé ainsi de soumettre au vote de cette prochaine Assemblée le renouvellement des mandats de Mesdames Capucine ALLERTON-KOHLER, Isabelle CARRERE, Lise NOBRE et Marie-Hélène RONCORONI-PEUGEOT en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années ; puis de rechercher une candidate en remplacement de Monsieur Eric ANDRE dont le mandat a dépassé l'échéance de douze années fixant la limite du critère d'indépendance. Dans cette nouvelle configuration, le nombre de femmes présentes au Conseil s'élèverait à 6 sur 14 membres ; et le taux de représentation des femmes passerait de 36 % à fin 2017 à 43 % à fin 2018.

- Lors de la séance du 25 avril 2018, le Conseil a examiné en détail l'activité et les résultats du Groupe au 1^{er} trimestre marqués par la faiblesse du pôle Fixations Europe ; il a également pris connaissance des prévisions annuelles comme de l'avancée des Plans d'Actions Stratégiques et Opérationnels de l'exercice 2018. A l'analyse de ces chiffres et des perspectives annuelles de résultat, le Conseil a arrêté les termes d'un communiqué indiquant que les principaux objectifs économiques et financiers du Groupe pour l'exercice 2018 ne seront pas atteints.
- Lors de la séance du 13 juin 2018, le Conseil a débattu de la candidature de Madame Véronique SAUBOT en tant qu'administratrice indépendante. Compte tenu de l'expérience professionnelle de celle-ci, des savoir-faire et des compétences dont elle a fait preuve dans des postes à haut niveau de responsabilités dans des groupes internationaux comme dans des sociétés de plus petite taille, enfin de sa connaissance des pratiques des entreprises familiales, le Conseil, à l'unanimité et sur recommandation du Comité des Nominations, a décidé de présenter cette candidature lors d'une assemblée générale ordinaire convoquée pour cette occasion.
Par ailleurs, le Conseil a réalisé un nouveau point sur les dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe.
- Lors de la séance du 25 juillet 2018, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe LISI à mi-exercice. Il a pris acte des informations communiquées par la direction générale sur des dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe et a donné son accord de principe pour la finalisation de la négociation d'une acquisition dans le secteur des fixations automobiles dans les conditions qui lui ont été présentées.
Lors de cette même séance, le Conseil a constaté la souscription de l'augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés

françaises du Groupe adhérents au PEG « LISI en action » pour un montant de 2 781 092 € représentant 90 442 actions ; puis donné son accord sur la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

- Lors de la séance du 24 octobre 2018, le Conseil a pris connaissance de l'activité et des résultats du Groupe pour les neuf premiers mois de l'année ainsi que les prévisions d'atterrissage de l'exercice. Il a abordé ensuite l'ensemble des sujets de gouvernance qui se posent à la Société et font l'objet principal de ladite séance via l'examen d'un dossier « Gouvernance » spécifique préparé et présenté avec l'assistance d'un consultant spécialisé en la matière.

Quatre éléments majeurs émergent de ce dossier :

- Les écarts de pratiques avec les nouvelles règles définies par Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 qui devront être traités dans l'exercice à venir ;
- Les attentes des administrateurs notamment sur les questions de stratégie et de gouvernement d'entreprise mises en évidence dans les résultats du récent questionnaire d'autoévaluation dont la synthèse est présentée en séance par la vice-présidente et administrateur référent de la Société ;
- Un projet concernant un nouveau schéma de fonctionnement du Conseil et de ses comités proposé par le président de la Société ;
- Une proposition de rémunération du Conseil et de ses comités visant à mettre en conformité les pratiques de la Société sur ce point avec celles des entreprises comparables « benchmarkées ».

- La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 12 décembre 2018, a été réservée à la présentation du budget de la Société pour l'année à venir et à la revue annuelle stratégique.

Le Conseil a pris connaissance des différentes orientations du nouveau plan stratégique 2018-2022 présentées par la Direction Générale du Groupe, des enjeux majeurs que le Groupe se fixe à l'horizon de ce plan et des questions stratégiques à traiter en 2019. Sur ce dernier point, le Conseil demande au Comité stratégique de se réunir dès le début de l'année à venir en vue d'établir une méthodologie favorisant l'appropriation des questions stratégiques les plus importantes par les membres du Conseil. Puis il prend acte des perspectives budgétaires pour l'exercice 2019 et valide l'ensemble des données qui lui ont été présentées.

Enfin, le Conseil procède à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 18C20 et en arrête le règlement indiquant précisément les critères de performance à atteindre.

2.2.2 | Activité des comités en 2018

Les Comités du conseil se sont réunis 6 fois au cours de l'exercice 2018 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 100 %.

- **Comité d'audit** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2018.

Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la part du Responsable du contrôle interne. Les informations relatives au périmètre de consolidation et aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration. Le Comité a également passé en revue les tests de dépréciation, le contrôle sur les investissements majeurs du groupe et les risques d'évolutions technologiques concurrentes.

- **Comité des nominations** : le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2018.

Au regard de la composition du Conseil et de ses comités, il a examiné la candidature d'une nouvelle administratrice qu'il a retenue et décidé de présenter au Conseil pour validation.

- **Comité des rémunérations** : le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2018.

Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles et les modalités de rémunérations des membres de la Direction Générale de la société LISI, fixes comme variables. Le Comité a également soumis au Conseil ses propositions sur la réalisation et l'attribution des plans d'actions sous conditions de performance de 2015 (plan 15C17) et de 2018 (plan 18C20).

- **Comité stratégique** : le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2018.

Il a examiné le plan stratégique 2018-2022 du groupe présenté par la Direction Générale de LISI accompagnée des dirigeants des divisions aéronautique, automobile et médicale et validé les orientations stratégiques qui lui ont été exposées en détail ainsi que les principaux chiffres de ce plan. Il a aussi pris connaissance des questions majeures qui en dérivent et que la direction générale entend traiter au cours de l'exercice 2019.

2.2.3 | L'évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de LISI réalise depuis plusieurs années son auto-évaluation et entend poursuivre et approfondir cette démarche. Ainsi, au cours de l'exercice 2018, le Conseil a effectué une évaluation de son fonctionnement dans des modalités conformes aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Un questionnaire, élaboré avec l'aide d'un consultant spécialisé sur la base du précédent questionnaire de façon à pouvoir apprécier l'efficacité de la gouvernance de la Société, son adéquation aux normes auxquelles le Conseil se réfère en la matière et les attentes des membres du Conseil, a été envoyé à chaque administrateur. Il couvrait les missions, le fonctionnement et la qualité des travaux du Conseil et des comités spécialisés et ouvrait une réflexion sur l'évaluation de la contribution individuelle de ses membres.

Une présentation des résultats a été effectuée lors de la réunion du Conseil du 24 octobre 2018.

Il en ressort un niveau global de satisfaction des administrateurs sur les thèmes abordés de 87 %.

- Les appréciations les plus élevées portent notamment sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités, les relations avec la direction générale de la Société et la connaissance qu'a le Conseil de l'analyse et de la maîtrise des risques du Groupe.

- Les axes d'amélioration concernent plus précisément les nouveaux chapitres ouverts par le Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, en particulier l'information du Conseil sur le traitement par le Groupe des questions relatives à la responsabilité sociale et environnementale, au dispositif de prévention et de détection de la corruption et à la politique de diversité pratiquée par la Société au sein de ses instances dirigeantes. Le Conseil dans son ensemble souhaite également approfondir la réflexion stratégique (« plus de temps à consacrer à l'analyse et au débat ») et, corrélativement, l'information nécessaire à cette réflexion (« information plus détaillée sur les différents marchés dans lequel opère le Groupe, son environnement concurrentiel et

l'évolution des technologies et enfin sur les hommes clés des divisions en charge du développement stratégique du Groupe »).

Le Conseil demande à son président et à la direction opérationnelle du Groupe d'élaborer un plan d'actions sur ces différents sujets, à mettre en œuvre en 2019.

Une revue de la gouvernance est prévue au cours d'une réunion du Conseil du 4^e trimestre 2019.

2.3 | Les organes d'administration

2.3.1 | Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration du Groupe était composé de 14 membres.

■ Parmi ses membres, le Conseil compte 9 administrateurs relevant des groupes familiaux, 4 administrateurs « indépendants » au sens strict du

code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère et 1 administrateur « personne qualifiée », administrateur de LISI depuis plus de 12 ans et ne bénéficiant donc plus de la qualité d'administrateur indépendant.

Le taux de représentation de ces 3 groupes est donc le suivant : 64 % pour les Administrateurs Familiaux, 29 % pour les Administrateurs Indépendants et 7 % pour les Personnes Qualifiées. Cette répartition correspond globalement à la structure capitalistique de la Société, les groupes familiaux détenant au 31 décembre 2018 près de 66 % du capital LISI.

■ De même, le Conseil est composé de 6 femmes et 8 hommes ; la proportion de femmes membres du Conseil atteint ainsi le taux de 43 %.

■ Afin de se mettre en stricte conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Conseil poursuivra sa démarche pour atteindre le taux formel d'un tiers d'administrateurs indépendants.

Composition au 31 décembre 2018		Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Conseil d'Administration				
Membre du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER		1985	AGO 2019 [1]
Président du Conseil d'Administration			1999	
Membres du Conseil d'Administration :	Isabelle CARRERE		2014	AGO 2022 [3]
	Patrick DAHER	X	2009	AGO 2019 [1]
	Emmanuelle GAUTIER	X	2017	AGO 2021 [2]
	Capucine KOHLER		2014	AGO 2022 [3]
	SAS CIKO représentée par Jean- Philippe KOHLER [5]		2002	AGO 2019 [1]
	Pascal LEBARD		2005	AGO 2021 [2]
	Lise NOBRE	X	2008	AGO 2022 [3]
	Christian PEUGEOT		2003	AGO 2019 [1]
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [4]		1977	AGO 2019 [1]
	Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI		2014	AGO 2022 [3]
	Véronique SAUBOT	X	2018	AGO 2022 [3]
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [6]		1977	AGO 2019 [1]
	Emmanuel VIELLARD		2000	AGO 2019 [1]
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés)			
Comité d'Audit				
Membre du Comité d'Audit :	Lise NOBRE	X		
Présidente du Comité d'Audit				
Membres du Comité d'Audit :	Emmanuelle GAUTIER	X		
	Cyrille VIELLARD			
Comité des Rémunérations				
Membre du Comité des Rémunérations	Patrick DAHER	X		
Président du Comité des Rémunérations				
Membres du Comité des Rémunérations	Lise NOBRE	X		
	Thierry PEUGEOT			

Composition au 31 décembre 2018		Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Comité Stratégique				
Membre du Comité Stratégique	Gilles KOHLER			
Président du Comité Stratégique				
Membres du Comité Stratégique	Jean-Philippe KOHLER			
	Pascal LEBARD			
	Lise NOBRE	X		
	Emmanuel VIELLARD			
Comité des Nominations				
Membre du Comité des Nominations	Thierry PEUGEOT			
Président du Comité des Nominations				
Membres du Comité des Nominations	Patrick DAHER	X		
	Gilles KOHLER			
	Emmanuel VIELLARD			

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
 [2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
 [3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
 [4] Date de nomination de Thierry PEUGEOT, représentant permanent de CID : 2000
 [5] Date de nomination de Jean-Philippe KOHLER, représentant permanent de CIKO : 2002
 [6] Date de nomination de Cyrille VIELLARD, représentant permanent de VIELLARD MIGEON & Cie : 2013

2.3.2 | Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

Lors de la séance du 24 octobre 2018, le Conseil a arrêté un nouveau schéma de fonctionnement du Conseil et de ses Comités qui sera mis en place en 2019.

2.3.2.1 - Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 65 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'administration de LISI.

Il préside le Conseil d'Administration et le Comité Stratégique et assiste au Comité des Nominations.

Gilles KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle.
 - Président de CIKO

Isabelle CARRERE, 55 ans, de nationalité française

Dirigeante de la Société ALBA & Co

Administrateur de LISI

Elle assiste au Conseil d'Administration LISI

Madame Isabelle CARRERE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Gérante de ALBA & Co,
 - représentante permanente de ALBA & Co au conseil d'administration de FIL,

- Administratrice de la société FIBI,
- Administratrice de SOLIDAR'MONDE SA,
- Gérante de Perspective Autonomie,
- Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN.

Patrick DAHER, 69 ans, de nationalité française

Président du Conseil d'Administration du Groupe DAHER

Administrateur de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité des Nominations et est Président du Comité des Rémunérations.

Patrick DAHER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de la Compagnie DAHER SA,
 - Administrateur - délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg),
 - Gérant Commandité de SOGEMARCO-DAHER SCA,
 - Président du Conseil de Surveillance de la FIDAP SAS,
 - Président du GEAD au sein du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales),
 - Vice-Président du GIFAS,
 - Président du SIAE et Commissaire Général du Salon du Bourget.

Emmanuelle GAUTIER, 48 ans, de nationalité française

Président du Cabinet de conseil Stop & Go International

Administrateur indépendant de LISI.

Elle participe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit

Emmanuelle GAUTIER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Directeur Général du Groupe Altifort,
 - Président Stop & Go International,
 - Administrateur indépendant du groupe Fournier,

- Administrateur Lakanal,
- Senior Advisor chez Grant Thornton Executive.

Capucine KOHLER, 39 ans, de nationalité française

Sales Account Manager chez ZF (Grande Bretagne).
Administrateur de LISI.

Elle participe au Conseil d'Administration LISI.

Madame Capucine KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,

Jean-Philippe KOHLER, 58 ans, de nationalité française

Directeur Général Délégué du Groupe LISI.

Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Jean-Philippe KOHLER exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur de LISI AUTOMOTIVE SA,
- Administrateur de LISI AEROSPACE SA,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE Cargo Equipment,
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
- Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS,
- Membre du comité de direction de AIRMON HOLDING 1 SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Directeur Général et administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Directeur Général de CIKO SAS,
- Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté
- Gérant de la Société civile immobilière PYKO,

Pascal LEBARD, 56 ans, de nationalité française

Président directeur général de SEQUANA

Administrateur de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration LISI et au Comité Stratégique.

Pascal LEBARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur - Président Directeur Général de SEQUANA,
- Président de Arjowiggins SAS,
- Président du Conseil d'Administration de Antalis,
- Président de Arjobex,

- Président de Arjobex Holding,
- Administrateur de Arjowiggins HKK 1 Ltd (Hong Kong),
- Président de DLMD SAS,
- Président de Pascal Lebard Invest SAS,
- Administrateur, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité Stratégique de Bureau Veritas,
- Représentant permanent de Oaktree Luxembourg Flandre Anchor Sarl au Conseil d'administration de Novartex (Vivarte), ainsi que Président du Comité d'audit et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Lise NOBRE, 53 ans, de nationalité française

Présidente de PARVILLA

Présidente de LUMEN EQUITY

Vice-Présidente et Administrateur référent de LISI.

Elle participe au Conseil d'Administration, au Comité Stratégique, au Comité des Rémunérations et est Présidente du Comité d'Audit

Lise NOBRE exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur de Compagnie DAHER,
- Administrateur de Roquette Frères,
- Membre du Beirat de Kama (Allemagne).

Christian PEUGEOT, 65 ans, de nationalité française

Président du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)
Administrateur de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration LISI.

Christian PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Vice Président des Établissements PEUGEOT Frères, Président du Comité Éthique, gouvernance,
- Administrateur de FFP, membre du Comité financier et d'audit,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de Groupe PSP,
- Gérant de la Société BP GESTION,
- Gérant de la Société SCI LAROCHE,
- Président de la Société AMC Promotion SA,
- Président de Société AAA DATA SAS,
- Président de la Société OICA,
- Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants).

Thierry PEUGEOT, 61 ans, de nationalité française

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration, au Comité des Rémunérations et au Comité des Nominations.

Thierry PEUGEOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Vice-Président et administrateur des Ets PEUGEOT Frères et Président du Comité des comptes,

- Directeur Général de la Société Anonyme de Participations (SAPAR),
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID),
- Administrateur de Air Liquide S.A. et membre du Comité d'Audit,
- Président-Administrateur de CITP,
- Président-Administrateur de SIV,
- Président-Administrateur de SID,
- Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA).

Marie Hélène PEUGEOT-RONCORONI, 58 ans de nationalité française

Représentant permanent de EPF (Établissements Peugeot Frères) au conseil de surveillance de Peugeot SA et Vice-Présidente du conseil de surveillance. Membre du Comité des Nominations et du Comité Asie. Administrateur de LISI.

Elle participe au Conseil d'Administration.

Madame Marie-Hélène PEUGEOT - RONCORONI exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Présidente et Administrateur de SAPAR,
- Présidente de Saint - Co SAS,
- Administrateur et Vice Présidente de FFP,
- Administrateur des Établissements PEUGEOT Frères et DG déléguée,
- Représentante permanent de EPF au Conseil de surveillance de PEUGEOT SA,
- Administrateur de ESSO SAF (France),
- Administrateur de la Fondation PSA PEUGEOT CITROEN et vice présidente du Conseil d'Administration,
- Administrateur de SICAV ARMENE.

Véronique SAUBOT 53 ans, de nationalité française

Présidente de la société TYKYA

Administrateur de LISI

Elle participe au Conseil d'Administration.

Madame Véronique SAUBOT exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Présidente de la société TYKYA,
- administratrice de Groupe LA POSTE, branche courrier, colis et service à domicile,
- membre du conseil de FORCEFEMMES - association d'aide au retour à l'emploi des femmes. Présidente depuis juillet 2016.

Cyrille VIELLARD, 41 ans, de nationalité française,

Directeur Market intelligence & Business Development et membre du Comité exécutif du Groupe Rapala VMC Oyj

Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration et au Comité d'audit.

Cyrille VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur de Viellard Migeon & Cie SA,

- Administrateur de FSH Welding Group SA,
- Membre du comité de direction Ets REBOUD ROCHE SAS,
- Membre du comité de direction SELECTARC WELDING SAS,
- Administrateur de Normark Polska sp z o.o.,
- Administrateur de Normark Hungary Zrt.,
- Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle SA.

Emmanuel VIELLARD, 55 ans, de nationalité française

Directeur Général et administrateur de LISI.

Il participe au Conseil d'Administration, au Comité Stratégique et Comité des Nominations.

Emmanuel VIELLARD exerce les autres mandats et fonctions suivants :

■ En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil de LISI AEROSPACE SA,
- Président du Conseil de LISI AUTOMOTIVE SA,
- Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS,
- Président de AIRMON HOLDING 1 SAS,
- Président de LISI MEDICAL SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Administrateur de TERMAX LLC (USA),
- Administrateur de LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc.(USA),
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
- Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE Cargo Equipment,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS.

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Comité de Direction de Financière VIELLARD SAS,
- Président Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA,
- Président du Conseil d'Administration de FSH WELDING GROUP,
- Membre du comité de direction de VMC PECHE SAS,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de FSH WELDING India (Inde),
- Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
- représentant permanent de VMC au comité de direction de :
 - . Ets REBOUD ROCHE SAS,
 - . SELECTARC WELDING SAS,
 - . De PRUINES Industries SAS,
- Président d'Honneur du GEAD,
- Président de l'Association Familiale VIELLARD.

2.3.2.2 - Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.
- Thierry PEUGEOT et Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI sont frère et sœur.
- Capucine KOHLER est la fille de Gilles KOHLER.

2.3.2.3 - Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.3.2.4 - Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,

- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.4 | Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

2.4.1 | Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 27 avril 2016, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 300 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs au début de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre précédent. Ils s'élèvent à 3 000 euros par séance du Conseil et des Comités. Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2018 se sont élevés à 315 000 € (dont un montant de 111 000 € au titre de 2017 et un montant de 204 000 € au titre de 2018), les jetons de présence acquis au titre de 2018 se sont élevés à 240 000 € et le taux de participation a été de 99 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2017 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2018 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2017 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2018 (en euros)
Capucine KOHLER	12 000	24 000	12 000	18 000
Eric ANDRE	18 000	18 000	18 000	6 000
Isabelle CARRERE	15 000	24 000	15 000	18 000
Patrick DAHER	24 000	30 000	18 000	27 000
Emmanuelle GAUTIER	3 000	27 000	12 000	21 000
Gilles KOHLER				
Jean-Philippe KOHLER				
Pascal LEBARD	18 000	27 000	15 000	21 000
Lise NOBRE	33 000	48 000	30 000	33 000
Christian PEUGEOT	6 000	21 000	9 000	15 000
Thierry PEUGEOT	24 000	30 000	18 000	27 000
Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI	12 000	21 000	9 000	18 000
Véronique SAUBOT		12 000		12 000
Cyrille VIELLARD	18 000	33 000	18 000	24 000
Emmanuel VIELLARD				
Total	183 000	315 000	174 000	240 000

Les administrateurs autres que Messieurs KOHLER et VIELLARD n'ont pas perçu de rémunérations autres que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI, ses filiales et la société de contrôle CID.

2.4.2 | Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions LSI que doit détenir chaque administrateur est d'une action.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2018 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LSI détenues directement	Nombre d'actions LSI détenues indirectement
Gilles KOHLER	84 955	
Emmanuel VIELLARD	37 579	
Christian PEUGEOT	5	
Cyrille VIELLARD (représentant permanent de VMC)		3 112 793
Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO)	73 861	
Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID)	125	29 643 620
Pascal LEBARD	50	
Véronique SAUBOT	0	
Emmanuelle GAUTIER	0	
Patrick DAHER	1 000	
Lise NOBRE	850	
Capucine KOHLER	600	
Isabelle CARRERE	750	
Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI	600	
Total	200 375	32 756 413

2.4.3 | Rémunérations des dirigeants

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeant mandataire social non exécutif								
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 1999 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X
Dirigeants mandataires sociaux exécutifs								
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2018		X		X		X		X

Les conditions de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rémunérations du Président du Conseil d'Administration

La rémunération de Monsieur Gilles KOHLER en qualité de président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. Elle comprend un montant fixe au titre du mandat social. Monsieur Gilles KOHLER ne bénéficie pas de rémunération variable, ni de jetons de présence et d'actions gratuites sous conditions de performance. Il bénéficie d'un véhicule de fonction.

Gilles KOHLER Président du Conseil d'Administration de LISI S.A.	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	152 096	152 041
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Total	152 096	152 041

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations du président du Conseil d'Administration de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER Président du Conseil d'Administration de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2018		Montants au titre de l'exercice 2017	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Intéressement	Néant	Néant	Néant	17 809
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 096	2 087	2 041	2 041
Total	152 096	152 087	152 041	169 850

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

En 2018, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 65 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

- Niveau de marge opérationnelle représentant 25 % de la rémunération fixe ;
- Taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation) représentant 15 % de la rémunération fixe ;
- Taux de réalisation des objectifs stratégiques représentant 25 % de la rémunération fixe.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais le détail n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A.	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	509 579	606 365
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	102 120	179 492
Total	609 899	785 857

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan : 39,02 € pour le plan 2017 et 22,20 pour le plan 2018.

Jean-Philippe KOHLER Directeur Général Délégué de LISI S.A.	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	460 060	546 480
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	102 120	179 492
Total	560 380	725 972

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'administration qui a validé le plan : 39,02 € pour le plan 2017 et 22,20 pour le plan 2018.

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2018		Montants au titre de l'exercice 2017	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	367 200	367 200	367 200	405 437
Rémunération variable	122 000	220 000	220 000	210 000
Intéressement	13 163	15 687	15 892	17 809
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 892	2 956	3 273	3 273
Total	505 255	605 843	606 365	636 520

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Jean-Philippe KOHLER Directeur Général Délégué de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2018		Montants au titre de l'exercice 2017	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	357 971
Rémunération variable	110 000	198 000	198 000	178 000
Intéressement	13 163	15 687	15 892	17 809
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature *	2 575	2 575	2 588	2 588
Total	455 736	546 262	546 480	556 368

* Avantages en nature : véhicule de fonction.

Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

2.4.4 | Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Gilles KOHLER, Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER ont bénéficié en 2018 d'un véhicule de fonction.

2.4.5 | Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2018.

2.4.6 | Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2018, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

2.4.7 | Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2018 figurent dans le tableau suivant :

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et pour toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour atteindre 50 % d'attribution
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	N°:13 Date : 20/12/2016	Néant	Néant			
	N°:14 Date : 13/12/2017	Néant	Néant			
	N°:15 Date : 18/12/2018	Néant	Néant			
Total		Néant	Néant			
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N°:13 Date : 20/12/2016	5 000	114 056	Fév. 2019	Fév. 2019	
	N°:14 Date : 13/12/2017	4 600	179 492	Fév. 2020	Fév. 2020	
	N°:15 Date : 18/12/2018	4 600	102 120	Fév. 2021	Fév. 2021	
Total		14 200	395 668			
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N°:13 Date : 20/12/2016	5 000	114 056	Fév. 2019	Fév. 2019	
	N°:14 Date : 13/12/2017	4 600	179 492	Fév. 2020	Fév. 2020	
	N°:15 Date : 18/12/2018	4 600	102 120	Fév. 2021	Fév. 2021	
Total		14 200	395 668			
						Plan N° 13 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 416 M€
						Plan N° 14 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 701 M€
						Plan N° 14 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 767 M€

2.4.8 | Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	N° et date d'attribution du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	N° 12bis Date : 17/12/2015	5 030	14/02/2018	14/02/2018	600 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 600 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N° 12 Date : 17/12/2015	3 219	14/02/2018	14/02/2018	600 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 600 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N° 12 Date : 17/12/2015	2 406	14/02/2018	14/02/2018	600 actions ont été acquises au moment de l'attribution et 600 actions devront être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions

2.5 | Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF

Dispositions du code AFEP MEDEF écartées	Explications
Nombre de membres indépendants au Conseil d'Administration	
Art 8.3 : la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins de un tiers dans les sociétés contrôlées.	Selon les critères du Code AFEP MEDEF auxquels se réfère la société, Monsieur Pascal LEBARD, administrateur de celle-ci depuis plus de 12 ans, ne bénéficie plus de la qualité d'administrateur indépendant. En conséquence, la règle de composition du conseil prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant n'est plus respectée. Il est considéré comme « personne qualifiée ». Le total des administrateurs hors groupe* s'élève donc à 5, soit 36 % des membres du Conseil.
Actions LISI à détenir par les administrateurs	
Art 20 : hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition.	Les administrateurs qui ne sont pas encore en conformité avec cette préconisation régulariseront la situation dans les meilleurs délais.

* Administrateurs indépendants et personnes qualifiées

3 | Le contrôle interne de la société

Description de l'environnement du contrôle interne

3.1 | Description générale

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels et financiers dans les domaines suivants :

- Production, stocks, suivi des flux,
- Qualité,
- Hygiène, sécurité et environnement,
- Personnel, paie,
- Comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- Achats et investissements,
- Ventes,
- Systèmes d'informations.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

A noter qu'à ce jour, les thèmes liés au domaine de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, tels que la lutte contre la corruption et certains axes relevant du devoir de vigilance, ne sont pas inclus à part entière dans les contrôles qualité actuellement menés. Le plan d'avancement des actions liées à ces deux thèmes est détaillé en Chapitre 6 – Volet 8.

3.2 | Organes de contrôle général

- Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Le Comité d'Audit, qui comprend 2 administrateurs indépendants, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.
- La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.
- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.
- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie, consolidation, fonction juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 | Référentiel groupe

- Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un intranet dédié.
- Depuis fin 2017, une dynamique d'amélioration continue est enclenchée. En effet, la cellule d'audit interne anime trimestriellement des comités de contrôles internes : y sont conviés les contrôleurs internes de chaque division pour créer des synergies en matière de mise en conformité de contrôle interne opérationnel et financier. Il en résulte la mise à jour des procédures Groupe : elles sont adaptées en fonction de l'évolution des processus et ont pour but de réduire les risques détectés lors des audits.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de son pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 | Processus de cartographie et de suivi des risques

- Le Groupe est engagé dans un processus convergent de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique une fois par an. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le cadre de la planification budgétaire et stratégique à moyen terme.
- A noter que le panier de risques est mis à jour selon les zones de risques identifiées : par exemple, en 2018, le risque cybercriminalité a été intégré.
- Le comité de pilotage Santé-Sécurité-Environnement, mis en place en 2001, identifie et répertorie les risques inhérents puis suit les actions correctives nécessaires.

3.5 | Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel sur 5 ans et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, les placements financiers sont principalement gérés au niveau du Groupe.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.
- L'ensemble des processus décrits en paragraphe 3.1 est audité par la cellule d'audit interne Finance/Opérationnel ou HSE. Les audits financiers et opérationnels sont réalisés sur la base d'un questionnaire commun à toutes les entités du Groupe auditées : il est constitué de 156 questions. L'évaluation des audits se concrétise par l'attribution d'un score basé sur le total des non-conformités détectées : le minimum conventionnel requis est de 80 %. Les missions d'audit donnent lieu à un plan d'actions que les équipes opérationnelles sont recommandées de suivre afin de pallier aux risques identifiés lors de ces audits internes. Ce plan d'actions est suivi un an après la mission d'audit pour les entités évaluées avec un niveau de contrôle interne inférieur aux exigences Groupe.



8

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	152
2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	153
3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	156
4	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	159
5	PROJET DE RÉOLUTIONS	161
6	TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF	165
6.1	Incorporation par référence des comptes 2016 et 2017	165

1 | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société LISI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de

l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

2 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société LISI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Survaleur – test de dépréciation

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des survaleurs s'élève à K€ 347 787 pour un total bilan de K€ 1 865 775. Ces survaleurs correspondent aux écarts constatés entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de votre société dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs identifiables relatifs à ces sociétés, tel que mentionné dans la note 2.2.7.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les survaleurs font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et à chaque fois qu'un risque de perte de valeur est identifié. Les notes 2.2.8.5 et 2.5.1.1.a) de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités et les hypothèses de ce test. Pour les besoins de ces tests, les survaleurs sont affectées au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices (UGT) de trésorerie correspondant, pour le groupe LISI, aux trois divisions, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

La valeur recouvrable de chacune des UGT du groupe est comparée à la valeur nette comptable des actifs correspondants. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT testée, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les taux d'actualisation retenus par la direction, en le comparant à notre propre estimation de ces taux, établie en incluant nos spécialistes en évaluation, et par analyse des différents paramètres constitutifs ;
- examiner, par sondages, les flux futurs de trésorerie retenus, au regard des données budgétaires validées par le conseil d'administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le groupe ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la direction.

Provisions pour risques industriels et environnementaux

Risque identifié

Le groupe est exposé aux risques environnementaux et industriels inhérents à chacune de ses activités LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL exercées mondialement dans des cadres réglementaires complexes et en constante évolution.

Comme indiqué dans les notes 2.2.13 et 2.5.4 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attendait à une sortie probable de ressources nécessaires pour éteindre l'obligation.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions dans des contextes réglementaires multiples et en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le groupe, de la documentation correspondante et, le cas échéant, des consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier les principaux risques identifiés et examiner les hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de ces provisions ;
- examiner les informations relatives à ces risques présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale de 1993 pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la vingt-sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments

qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

3 | Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société LISI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant à l'actif au 31 décembre 2018 pour un montant net de K€ 228 097, représentent le poste le plus important du bilan. Comme indiqué en note 3.1.b de l'annexe aux comptes annuels, ils sont évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, ou le cas échéant à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, et les perspectives de rentabilité. Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de leur sensibilité aux variations de données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de perspectives de rentabilité, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification réalisée par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour la détermination de ces valeurs ;
- comparer pour un échantillon les données prises en compte dans les tests de dépréciation des titres de participation avec les données sources, par entité, en tenant compte des résultats des travaux d'audit sur les filiales significatives détenues ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres

documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise,

des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale de 1993 pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la vingt-sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui

constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

4 | Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant

conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : Villefranche-de-Rouergue, Saint-Ouen l'Aumône et Delle qui couvrent 11 % des effectifs consolidés et 26 % de la consommation d'énergie du Groupe.

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre juillet 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ sept semaines.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions Industriel et Achats, Ressources Humaines et HSE du groupe.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les politiques présentées ne couvrent pas complètement les risques liés au développement du capital humain et à la gestion des talents, pourtant identifiés comme risques principaux ;
- Des améliorations à apporter dans l'établissement ou le contrôle des Informations ont été identifiées, notamment en ce qui concerne les données relatives aux effectifs ayant suivi des formations.

Paris-La Défense, le 15 mars 2019

L'Organisme Tiers Indépendant ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Effectifs inscrits	L'organisation du travail (absentéisme),
Embauches	La formation
Licenciements	
Heures travaillées	
Heures d'absences compressibles	
Heures de formations	
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Consommation d'eau rapportée à la valeur ajoutée en m ³ /k€ (VA)	Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique
Consommation d'énergie rapportée à la valeur ajoutée en MWh/k€ (VA)	L'économie circulaire (gestion des déchets)
Production de déchets pour 1 000 € de valeur ajoutée	La gestion de l'eau
Part de déchets dangereux parmi la production totale de déchets(%)	
Part des déchets recyclables parmi la production totale de déchets(%)	
Informations Santé-Sécurité	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Taux de fréquence des accidents du travail	Les résultats de la politique en matière de santé et sécurité au travail
Taux de gravité des accidents du travail	
Informations Sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Nombre de salariés formés à la lutte contre la corruption (parmi la population exposée)	Les actions engagées pour prévenir la corruption
	La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux sociaux, achats responsables)

5 | Projet de résolutions**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2019****DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur non renouvelé ;
- Approbation des rémunérations attribuées au Président du Conseil, au Directeur Général et au Directeur général délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil, du Directeur Général et du Directeur général délégué ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Fixation des jetons de présence ;

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux ; autorisation à donner au Conseil d'Administration à procéder à cette attribution gratuite d'actions ;
- Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions du Président du Conseil ; modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 42 296 468 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 31 793 €.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2018, faisant ressortir un bénéfice de 92 069 225 €.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution – Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2018, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	42 296 468 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	81 619 512 €
Soit, au total	123 915 980 €

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

à la réserve légale, soit la somme de	3 618 €
la somme de 0,44 € par action, soit la somme de qui sera mise en paiement le 3 mai 2019	23 810 299 €
au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de	100 102 063 €

étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,44 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI pour les actionnaires y ayant droit est de 0,44 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice	Dividende versé éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2015	0,39 €
31 décembre 2016	0,45 €
31 décembre 2017	0,48 €

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles KOHLER pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Septième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Emmanuel VIELLARD pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Huitième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick DAHER pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE DELLE représentée par Monsieur Thierry PEUGEOT pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Dixième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de la société VIELLARD MIGEON ET CIE représentée par Monsieur Cyrille VIELLARD pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Onzième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de la société CIKO représentée par Monsieur Jean-Philippe KOHLER pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Douzième résolution – Non renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian PEUGEOT.

Treizième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christian PEUGEOT :

La Société FFP Invest

Dont le siège social est

66 avenue Charles De Gaulle – 92500 NEULLY SUR SEINE

RCS NANTERRE 535 360 564

Représentée par Monsieur Christian PEUGEOT

pour une durée de quatre années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

La Société FFP Invest a par avance déclaré accepter cette nomination et a déclaré qu'il n'existe aucune interdiction lui interdisant de les exercer.

Quatorzième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Président du Conseil au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-100 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Quinzième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-100 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Seizième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-100 II du Code de Commerce, approuve les montants des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

Dix-septième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les éléments, composant la

rémunération totale versée exclusivement sous forme de jetons de présence à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Dix-huitième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Dix-neuvième résolution – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale, conformément aux disposition de l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et long terme composant la rémunération totale et les avantages en nature versés et attribués à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport joint au rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et présentant le projet de la présente résolution.

Vingtième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 24 Avril 2018 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 5 411 432 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 2 705 716 actions ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - . l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - . consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
 - . la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - . l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition,

Le montant maximal que LISI SA est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 269 812 680 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Vingt et unième résolution – Fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale fixe le montant annuel des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 500 000 €.

Ce montant restera applicable à compter de l'année 2019 et jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration à procéder à une attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires appartenant à la catégorie qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la société visés à l'article L 225-197-1, II° du Code de commerce ainsi que les salariés et les mandataires sociaux de sociétés liées conformément aux dispositions de l'article L225-197-2 du Code de commerce, à une attribution gratuite d'actions de la société ;
- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 1 000 000 d'actions soit 1,85 % du capital de la société à ce jour, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à ce jour ;

- décide que l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période dite d'acquisition d'au moins deux années ; durant cette période les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles ;

- décide qu'en cas de décès des bénéficiaires durant cette période de deux ans, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander de bénéficier de l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter du décès ; les actions ne seront définitivement acquises par eux et ne leur seront remises qu'à l'issue de la période dite d'acquisition et sous réserve de réalisation des éventuelles conditions d'attribution fixées par le Conseil d'Administration ;

- décide que dans le cas où des actions sont attribuées gratuitement à des mandataires sociaux ou salariés de sociétés liées et que ces sociétés cesseraient d'être liées à la Société LISI SA pendant cette période de deux ans, le Conseil d'Administration de LISI SA pourra décider discrétionnairement de maintenir les droits d'attribution des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition sous réserve de la réalisation des autres conditions ;

- décide que pendant cette période de deux ans, en cas de licenciement ou de démission, de révocation pour les mandataires sociaux, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions ; en cas de départ à la retraite ou d'invalidité les obligeant à quitter leurs fonctions au sein de la société ou de la société liée, les bénéficiaires conserveront le droit à attribution gratuite des actions à la date d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration sous réserve de la réalisation des autres conditions d'attribution ;

- prend acte qu'à l'issue de la période dite d'acquisition ci-dessus définie et sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, l'attribution gratuite des actions se réalisera au moyen d'actions existantes que la société aura acquies à cet effet selon les dispositions de l'article L225-208 du code de commerce ;

- décide qu'à l'expiration de cette période de deux ans, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, et deviendront immédiatement cessibles par les bénéficiaires sous réserves du respect des périodes visées à l'article L225-197-11° 7ième alinéa du code de commerce ;

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition, pour décider si les mandataires sociaux peuvent céder les actions ainsi reçues préalablement à la fin de leur fonction ou pour fixer la quantité d'actions qu'ils devront conserver au nominatif jusqu'à la fin de leur fonction ;

- fixe à trente huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

Vingt-troisième résolution – Modification de l'âge limite des fonctions de Président du Conseil

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration décide de fixer à 70 ans la limite d'âge d'exercice des fonctions du Président du Conseil.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit le point 2° de l'article 10 des statuts :

2° – Présidence

Il est ajouté :

- Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Vingt-quatrième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Le conseil d'administration

6 | Table de concordance de l'AMF

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

6.1 | Incorporation par référence des comptes 2016 et 2017

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2017 (D17-0253).
- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2018 (D18-0200).

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitre	Page
1. Personnes responsables		
Personnes responsables	1	4
Déclarations des personnes responsables	1	4
2. Contrôleurs légaux des comptes		
Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	1	4
3. Informations financières sélectionnées		
Informations financières historiques	1	8
Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques	3	45 à 48
	5	93 à 96
5. Informations concernant l'émetteur		
Histoire et évolution de la société	1	10-11
Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1	11
Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1	11
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1	11
Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1	11
Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2	15 à 27
	3	35
Investissements	2	15 à 27
Principaux investissements réalisés	3	51-52
	4	84-85
Principaux investissements en cours	3	51-52
	4	80
Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	NA	NA

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitre	Page
6. Aperçu des activités		
Principales activités	2	16-20
Principaux marchés	2	16 à 20
Événements exceptionnels	3	64
Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5	95-96
Positionnement concurrentiel	2	16 à 20
7. Organigramme		
Description du Groupe	1	5 à 7
Liste des filiales importantes	3	43-44
	4	89
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	3	51-52
	4	84 à 85
Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3	57-58
	6	113 à 116
9. Examen de la situation financière et du résultat		
Situation financière	2	21 à 27
	3	32
	4	81
Résultat	2	21 à 27
	3	30-31
	4	80
Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3	45 à 48
	5	94 à 96
Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	2	21 à 27
Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3	45 à 48
10. Trésorerie et capitaux		
Informations sur les capitaux	3	34-56
	4	77-82
	7	124-126
	8	162
Source et montants des flux de trésorerie	3	33-56-61
	4	82
Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	3	45 à 48-52-53 60 à 62
	4	85 à 87
Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	3	71
11. Recherche et développement, brevets et licences	3	51-64
12. Informations sur les tendances		
Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2	21-27
	4	77
Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3	70-72
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
Organes d'administration et de direction	7	139-143
Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	7	142-143

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitre	Page
15. Rémunération et avantages		
Montant de la rémunération et avantages en nature	3	70
	4	89-90
Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	7	143-147
	3	58 à 60-70
	6	105 à 147
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Date d'expiration des mandats actuels	7	139-140
Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7	134-135
Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	7	128 à 148
17. Salariés		
Nombre de salariés	2	16-18-20-23 25 à 27
	4	91
	6	103-104
Participation et stock-options	3	70
	6	105-107
Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	6	105
18. Principaux actionnaires		
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	1	8
	7	126
Existence de droits de vote différents	1	11-12
	7	126
Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	1	8
	7	126
Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
19. Opérations avec des apparentés	3	70
	4	88-89
	7	127
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
Informations financières historiques	4	91
Informations financières pro forma	NA	NA
États financiers	4	75 à 82
	3	30 à 34
Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
Date des dernières informations financières	NA	NA
Informations financières intermédiaires	NA	NA
Politique de distribution des dividendes	3	57
	4	77-91
	7	125
	8	162
Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	NA
21. Informations complémentaires		
Capital social	7	124 à 126
	3	56
	1	8
Acte constitutif et statuts	1	11-12

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Chapitre	Page
22. Contrats importants	5	95-96
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	8	152 à 161
24. Documents accessibles au public	1	4-12
25. Informations sur les participations	4	87-89
	7	127

LISI AEROSPACE
Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
Tél. : +33 (0)1 40 19 82 00
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE
2 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 58 63 00
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL
19 chemin de la Traille
F-01700 NEYRON
Tél. : +33 (0)4 78 55 80 00
www.lisi-medical.com

LISI
Siège social :
6 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 57 00 77

Bureaux parisiens :
Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
www.lisi-group.com

lisi